

Commune de Valensole

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



Phase I : **Diagnostic – Etat des lieux**

Octobre 2015

Table des matières

Pages

3	Préambule
4	1. procédure d'élaboration du PLU
5	2. Les étapes de la procédure d'évaluation environnementale
6	A. Situation de Valensole
10	B. Documents supra-communaux
18	C. Diagnostic Territorial
19	1. Analyse Socio-économique et besoins répertoriés en matière de développement économique, de transports, de commerces, d'équipements et de services
37	2. Analyse Urbaine
46	3. Analyse Agricole
54	D. Etat initial de l'environnement
55	1. Contexte physique
58	2. Patrimoine et paysage
65	3. Risques naturels et technologiques
78	4. Cadre de vie et nuisances potentielles
82	5. Milieux naturels et biodiversité
93	6. Fonctionnement écologique
100	7. Ressources naturelles

La commune de Valensole a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 3 novembre 2014.

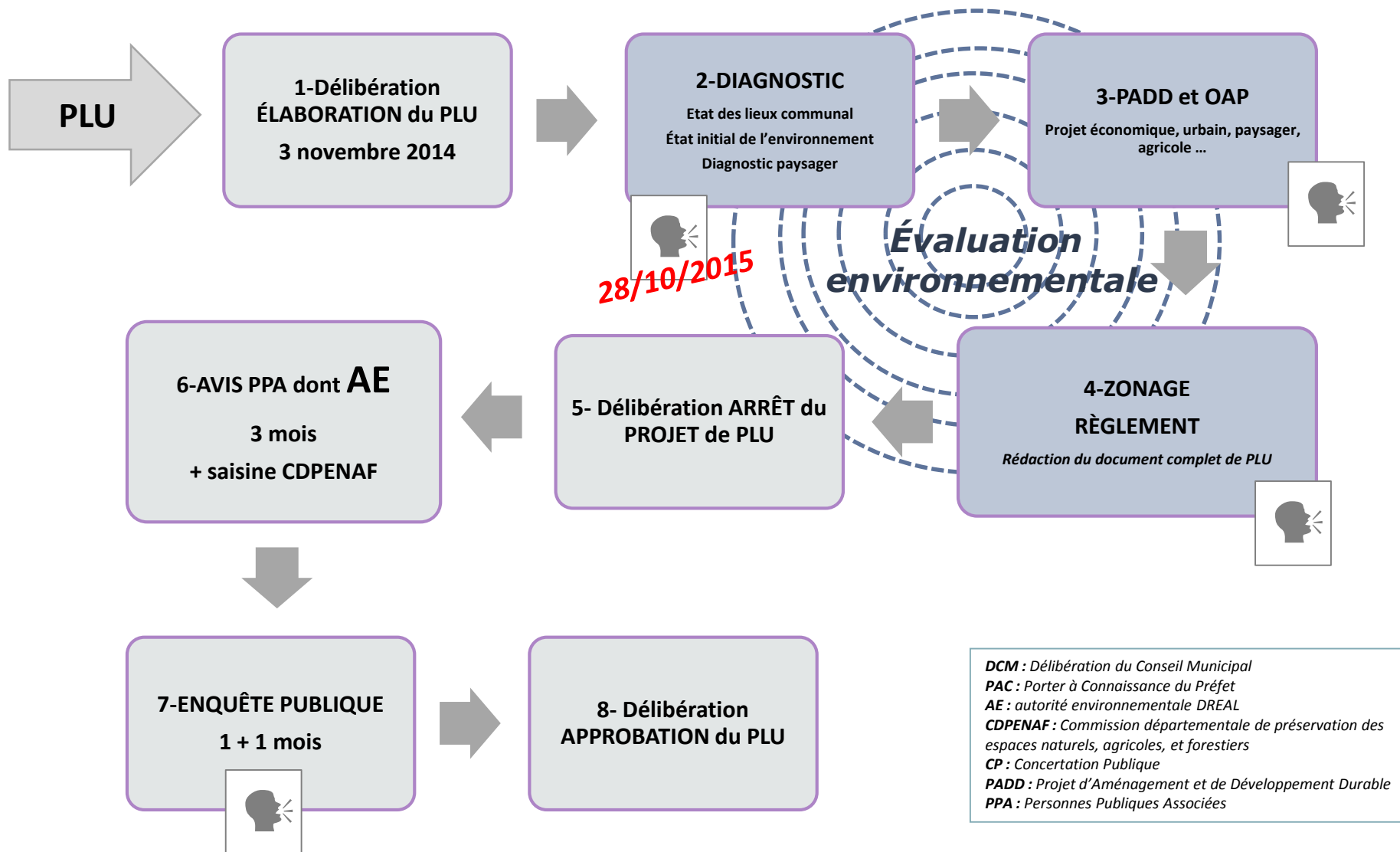
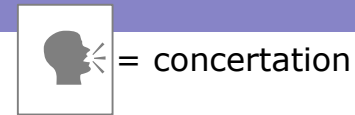
Les objectifs de cette procédure ont été définis par le conseil municipal :

- Promouvoir une nouvelle gestion du territoire autour d'un urbanisme de projet intégrer au droit des sols problématiques liées à l'environnement et au développement durable
- Contenir l'étalement urbain et organiser l'espace pour permettre un développement harmonieux et maîtrisé de la commune
- Diversifier l'habitat, assurer les mixités sociales et fonctionnelles du village
- Accompagner la création d'un pôle de vie et d'attractivité au cœur du village, aux abords des équipements structurants existants et futurs
- Renforcer la centralité des hameaux au travers de la création d'espaces publics
- Respecter un développement territorial soucieux de la préservation du patrimoine et l'histoire et la culture de Valensole
- Défendre un urbanisme et une architecture de qualité
- Maintenir les équilibres entre zones urbanisées et espaces naturels
- Protéger les espaces naturels sensibles
- Gérer les risques naturels prévisibles
- Protéger les zones et activités agricoles
- Promouvoir le développement économique et touristique du territoire
- Mettre en valeur les richesses du terroir
- Assurer des services publics de proximité
- Qualifier et gérer les déplacements avec un développement des modes doux (liaisons piétonnes et cyclables)

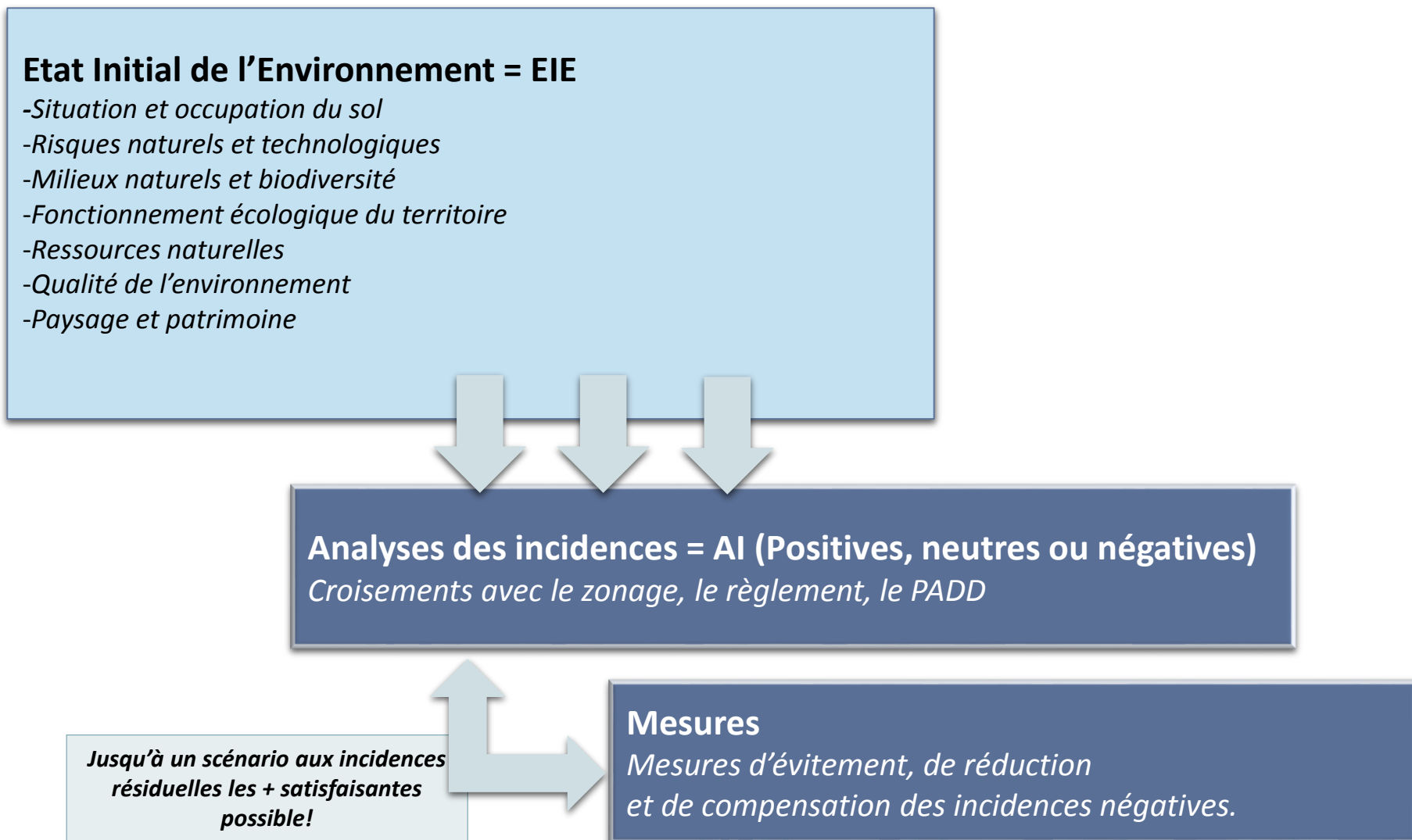
Ce document « **Diagnostic territorial et état initial de l'environnement** » est la première phase de l'élaboration du PLU.

Il a été construit sur la base d'une analyse fine du territoire et du travail participatif de la Commission Urbanisme de Valensole avec le BEGEAT afin d'établir les besoins et les enjeux communaux de façon précise.

1. Procédure d'élaboration d'un PLU



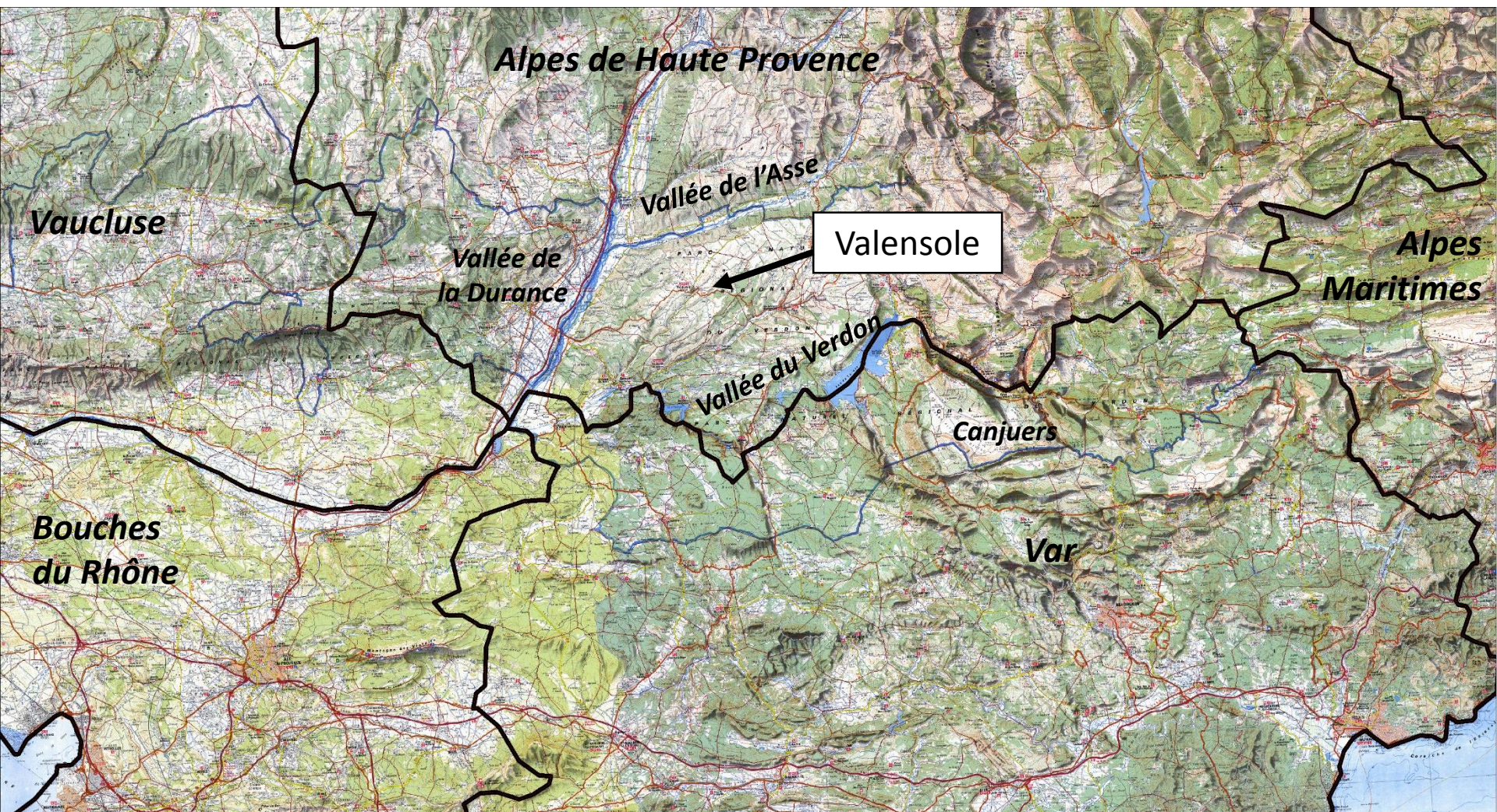
2. Les étapes de l'évaluation environnementale





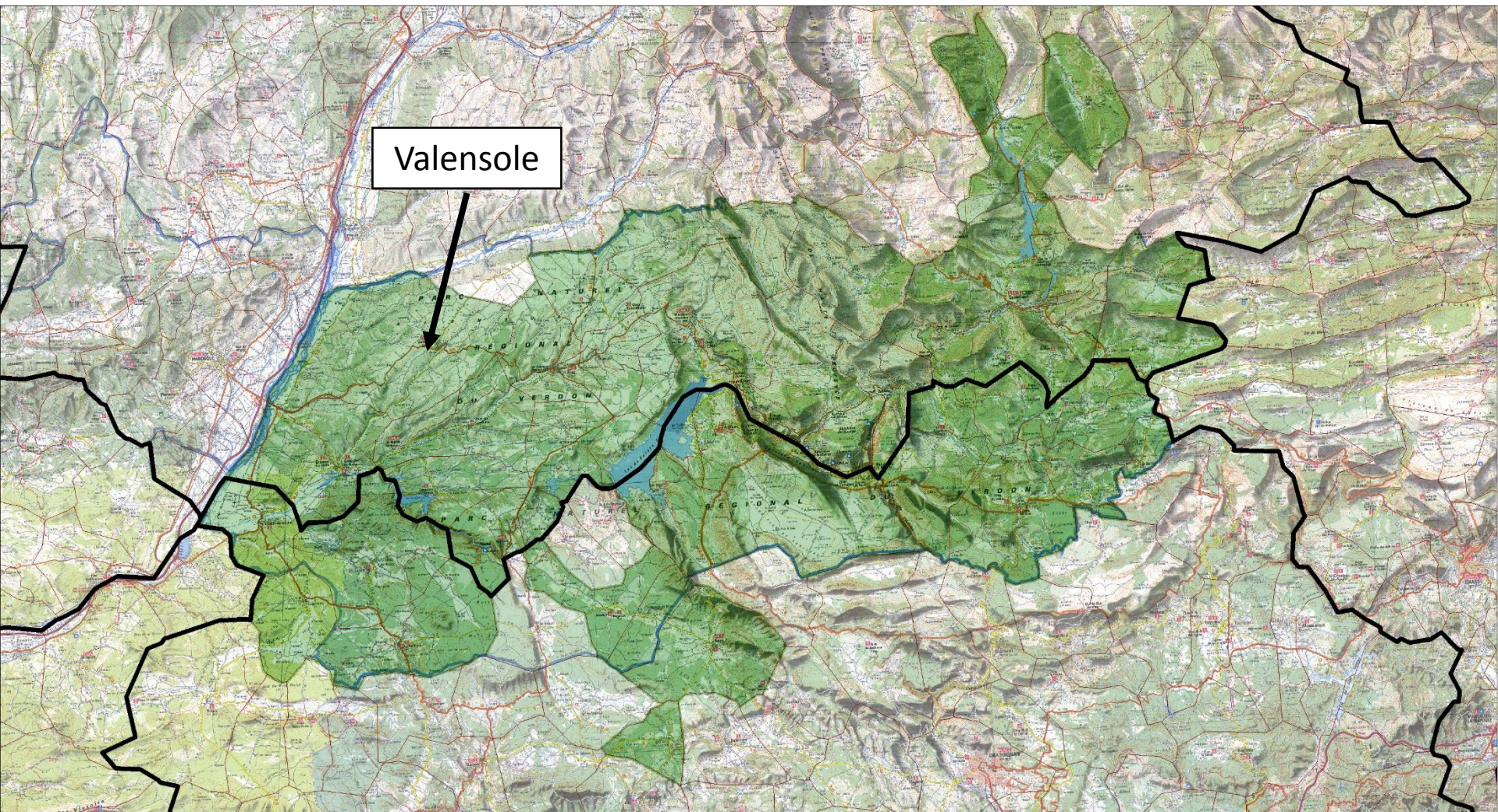
A- Situation de Valensole

1. Situation géographique de Valensole



La commune de Valensole se situe au Sud-Ouest du département des Alpes de Haute Provence. Elle occupe une place stratégique à 20 km de Manosque, 35 km de Saint Paul lès Durance et 70 km d'Aix en Provence.

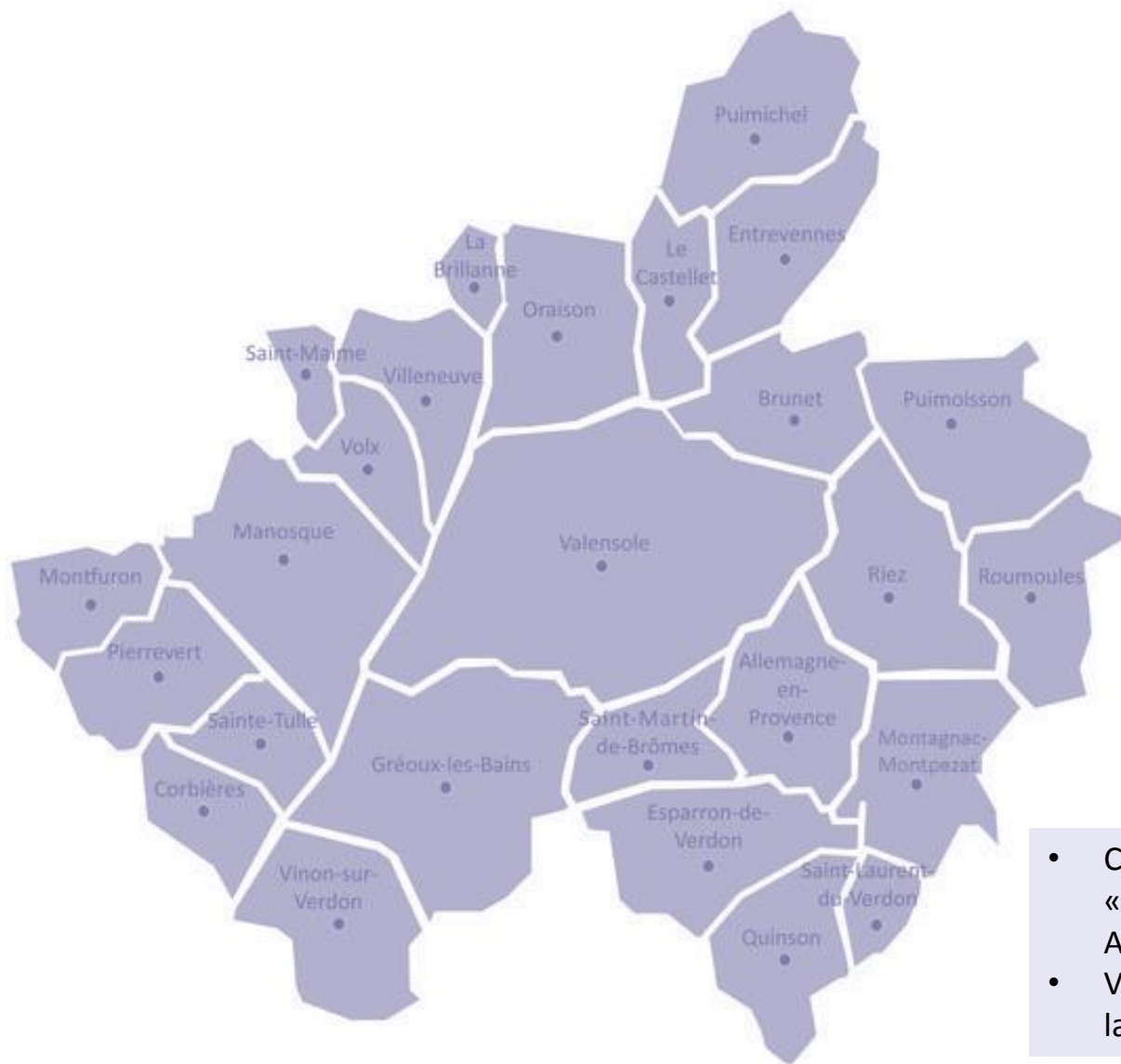
2. Situation administrative de Valensole



- Commune adhérente au Parc Naturel Régional du Verdon PNRV
- Valensole représente 6,7 % du territoire du PNRV



2. Situation administrative de Valensole

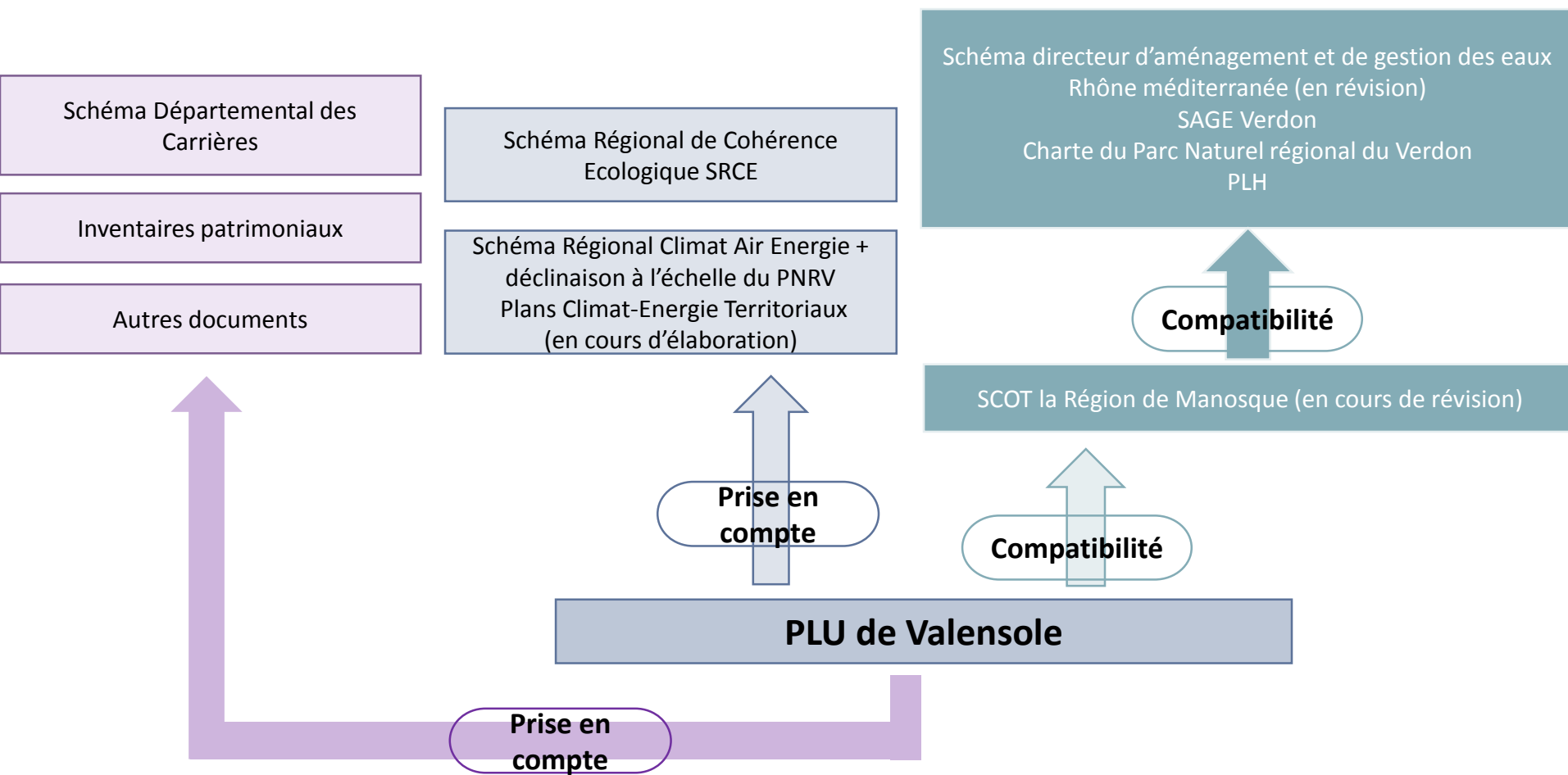


- Commune membre de l'intercommunalité « Durance Luberon Verdon Agglomération »
- Valensole représente 15 % du territoire de la DLVA



B- Documents supra-communaux

1. Compatibilité et prise en compte des documents supra-communaux



2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

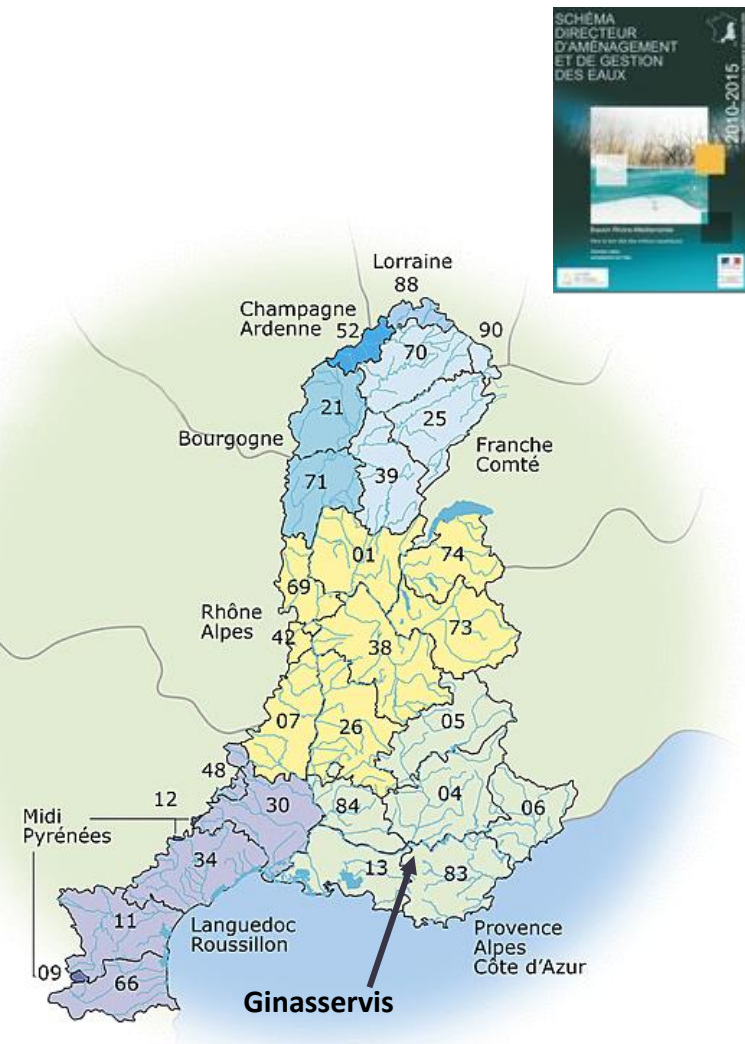
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE RM) est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Il est entré en vigueur le 17 décembre 2009 et fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau en intégrant les obligations définies par la Directive Européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015. **Le projet de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 est soumis à la consultation des assemblées et à consultation publique (Décembre 2014 à juin 2015).**

Le SCOT de Manosque approuvé est compatible avec le SDAGE Rhône méditerranée 2009-2015:

- ✓ Non dégradation des milieux aquatiques,
- ✓ Anticiper les besoins futurs en eau,
- ✓ Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé,
- ✓ Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- ✓ Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- ✓ Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Le SCOT de Manosque devra être compatible avec le SDAGE révisé.



Périmètre du SDAGE Rhône méditerranée.
Source: Agence de l'eau

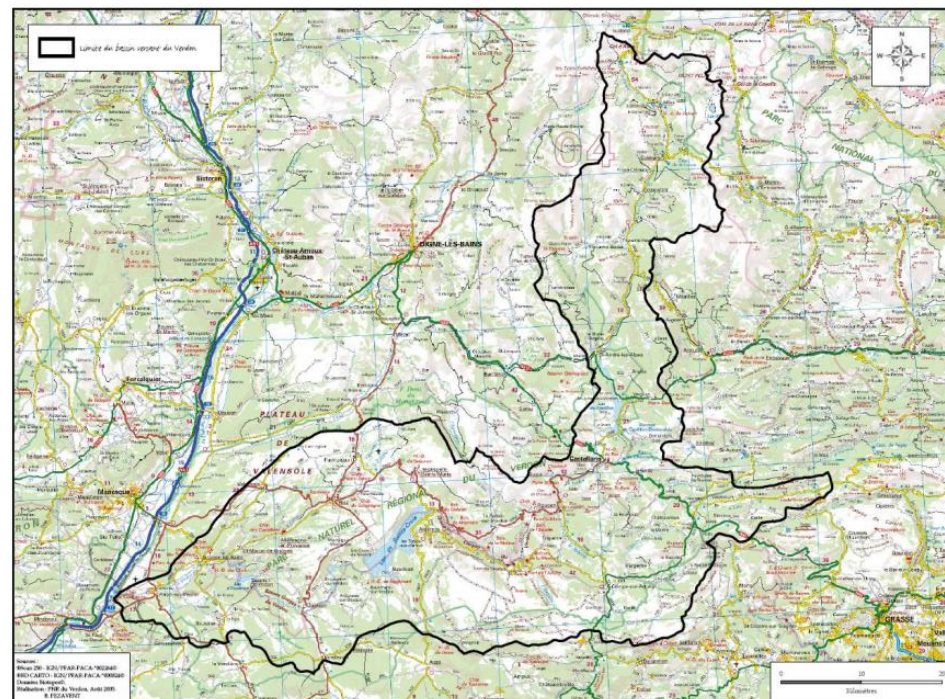
3. La Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon

Le SAGE Verdon est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant du Verdon

Il définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et problématiques locales.

Les 5 enjeux à traiter par le SAGE Verdon validés par la Commission Locale de l'Eau sont:

- Fonctionnement des cours d'eau : « rechercher un fonctionnement hydromorphologique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques »
- Patrimoine naturel : « préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes »
- Ressource : « aller vers une gestion solidaire de la ressource »
- Qualité : « assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques »
- Activités de loisir : « concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux ».



Périmètre du SAGE Verdon.

Source: Rapport de présentation-Projet validé

Le PLU doit être compatible avec le SAGE Verdon en permettant par une réglementation et un zonage adaptés la mise en place de mesures de gestion et la protection des milieux.

Le SAGE est compatible avec le SDAGE RM

4. La Charte du Parc Naturel Régional du Verdon

Promouvoir la gestion multi-fonctionnelle des espaces forestiers

- Amélioration de la connaissance du patrimoine forestier et développement d'une gestion forestière durable

Mettre en oeuvre une politique de développement touristique durable

- Programmes spécifiques de développement durable à réaliser

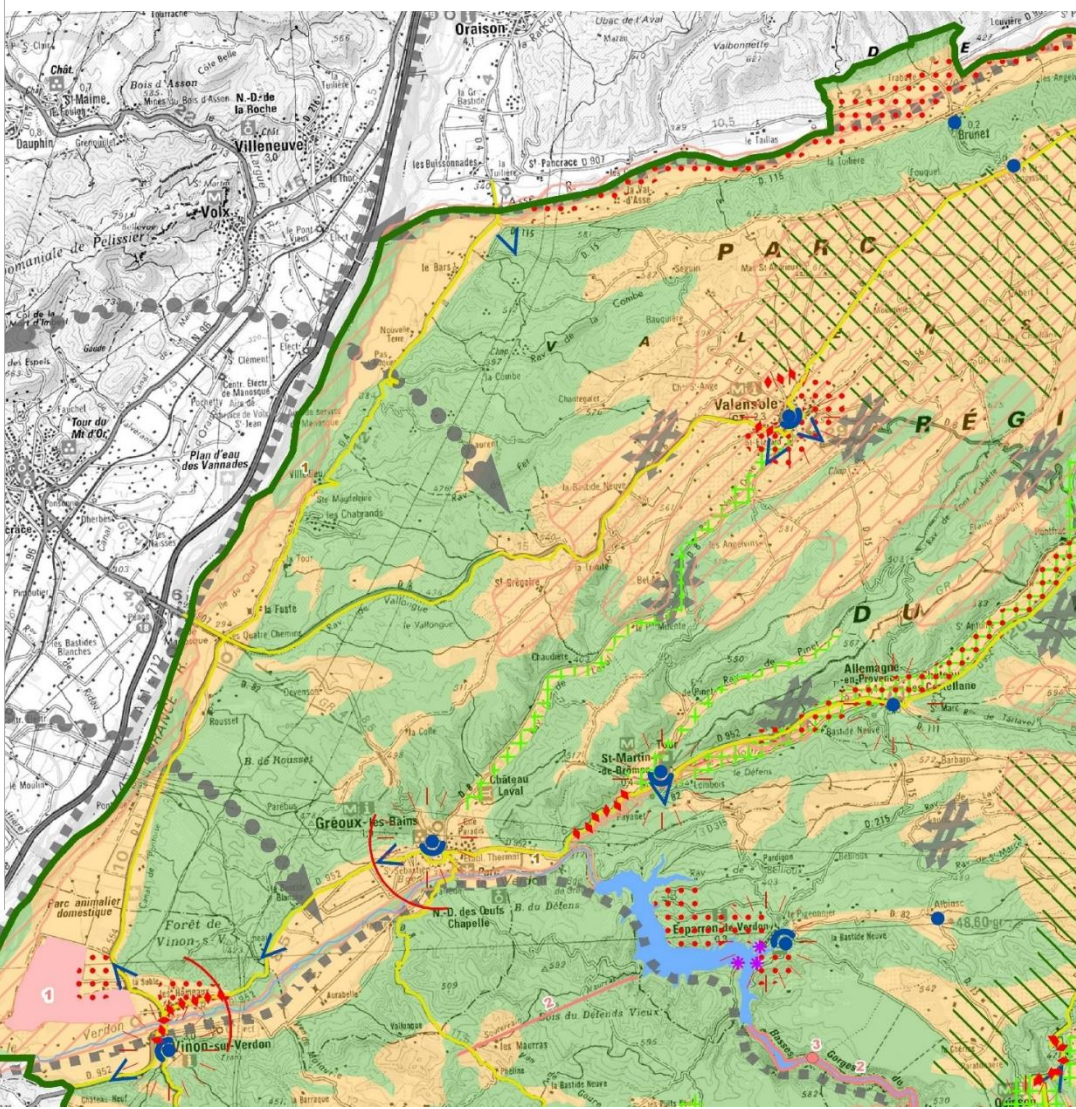
Les orientations suivantes font l'objet d'une déclinaison spécifique par entité territoriale

Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

- Site d'intérêt écologique majeur (cf. numéros figurant dans la notice du plan de parc (de 1 à 16))
- Corrélors écologiques majeurs construits par les cours d'eau
- Enjeux corridors bœués (maintien des haies)
- Préservation du continuum géographique entre les deux territoires de Parc
- Zone de sensibilité écologique à protéger/gérer en priorité (cf. numéros figurant dans la notice du plan de Parc (de 1 à 15))

Préserver l'identité des paysages

- Préserver les "Monuments" emblématiques du grand paysage
- Préserver les espaces de découverte du grand paysage
- Prendre en compte les points de découverte du paysage et des patrimoines
- Silhouette majeure de villages à préserver et à conforter
- Monument, repère isolé, ensemble bâti intéressant ou remarquable à valoriser
- Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires routiers majeurs à l'échelle du Parc (entrée, traversée, découverte) dans la gestion de l'espace
- Programmer la requalification paysagère d'installations touristiques dégradées
- Coupsures d'urbanisation à conforter
- Requalifier et reconquérir les abords routiers, les espaces publics, entrées et traversées dégradées
- Etudier la recomposition des espaces de bâtis diffus au travers de programmes d'aménagements
- Promouvoir la qualité architecturale, paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines



A . Pour une transmission des patrimoines :

- mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel
- assurer une gestion intégrée de la ressource en eau
- préserver l'identité des paysages

B . Pour que l'homme soit au cœur du projet :

- favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique culturelle
- impliquer les acteurs locaux dans le projet
- développer une conscience citoyenne par l'éducation

C . Pour une valorisation durable des ressources :

- contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable
- promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers
- mettre en œuvre une politique de développement touristique durable
- accompagner et promouvoir un développement économique respectueux du Verdon
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie

D . Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires :

- promouvoir une qualité d'aménagement
- renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet
- développer les fonctions d'expérimentation et de transfert d'expérience

5. Le SCOT de la Région de Manosque

Le Document D'orientations Générales du SCOT directement opposable au PLU est composé de 2 cartes thématiques. Pour le territoire de Valensole Les Trames Verte, Bleue et Jaune ont été identifiées. La Durance et la Vallée de l'Asse sont des grands bassins de covisibilité. 4 cônes de vues et des patrimoines architecturaux à préserver ont été identifiés.

Trame Jaune



Trames verte et bleue



Trame bleue



Trame verte niveau 1



Trame verte niveau 2



Trame verte niveau 3

Paysage



Coupure d'urbanisation



Grand bassin de covisibilité



Cônes de vue à préserver



Entrées de ville à requalifier



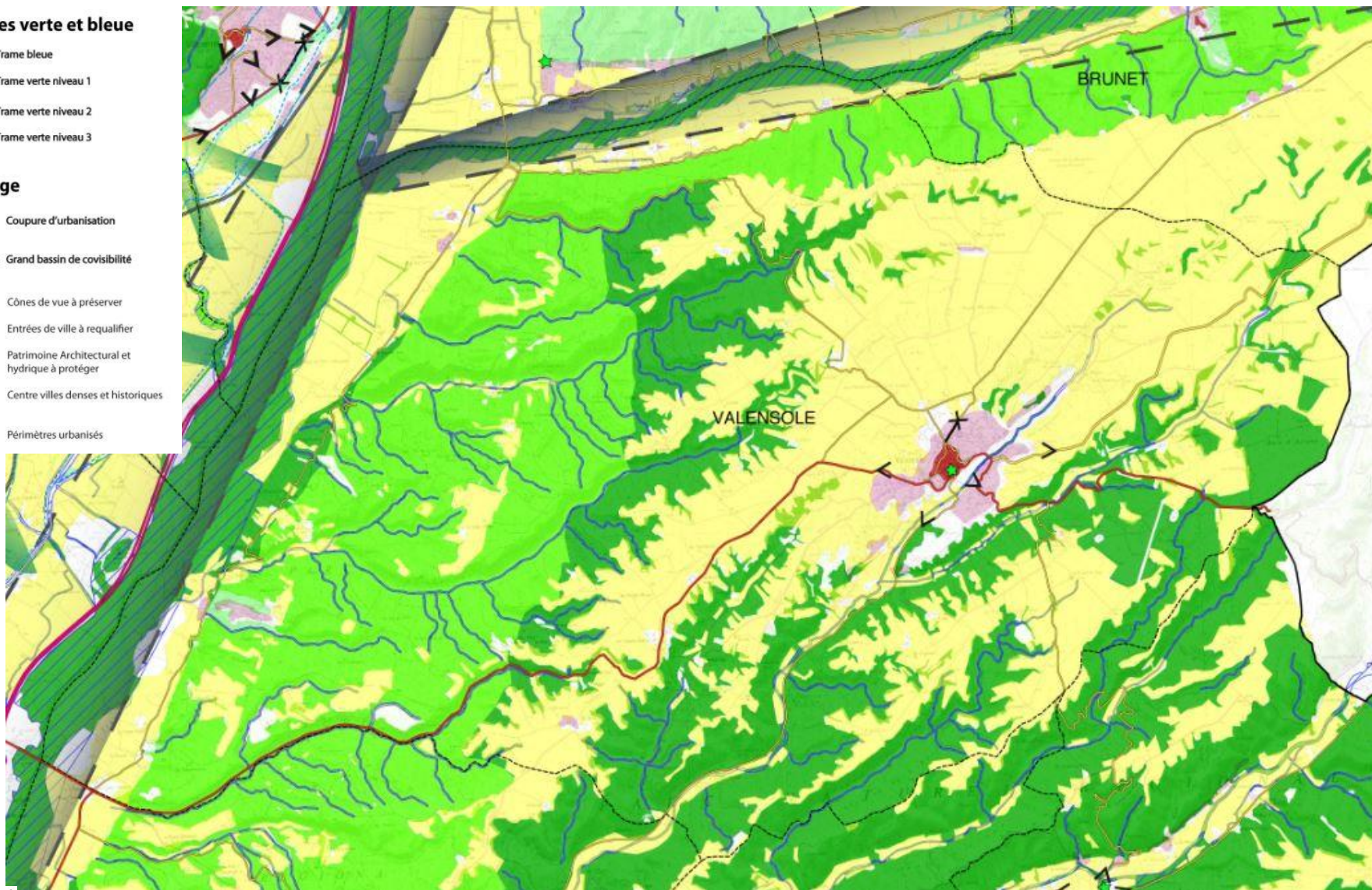
Patrimoine Architectural et hydrique à protéger



Centre villes denses et historiques



Périmètres urbanisés

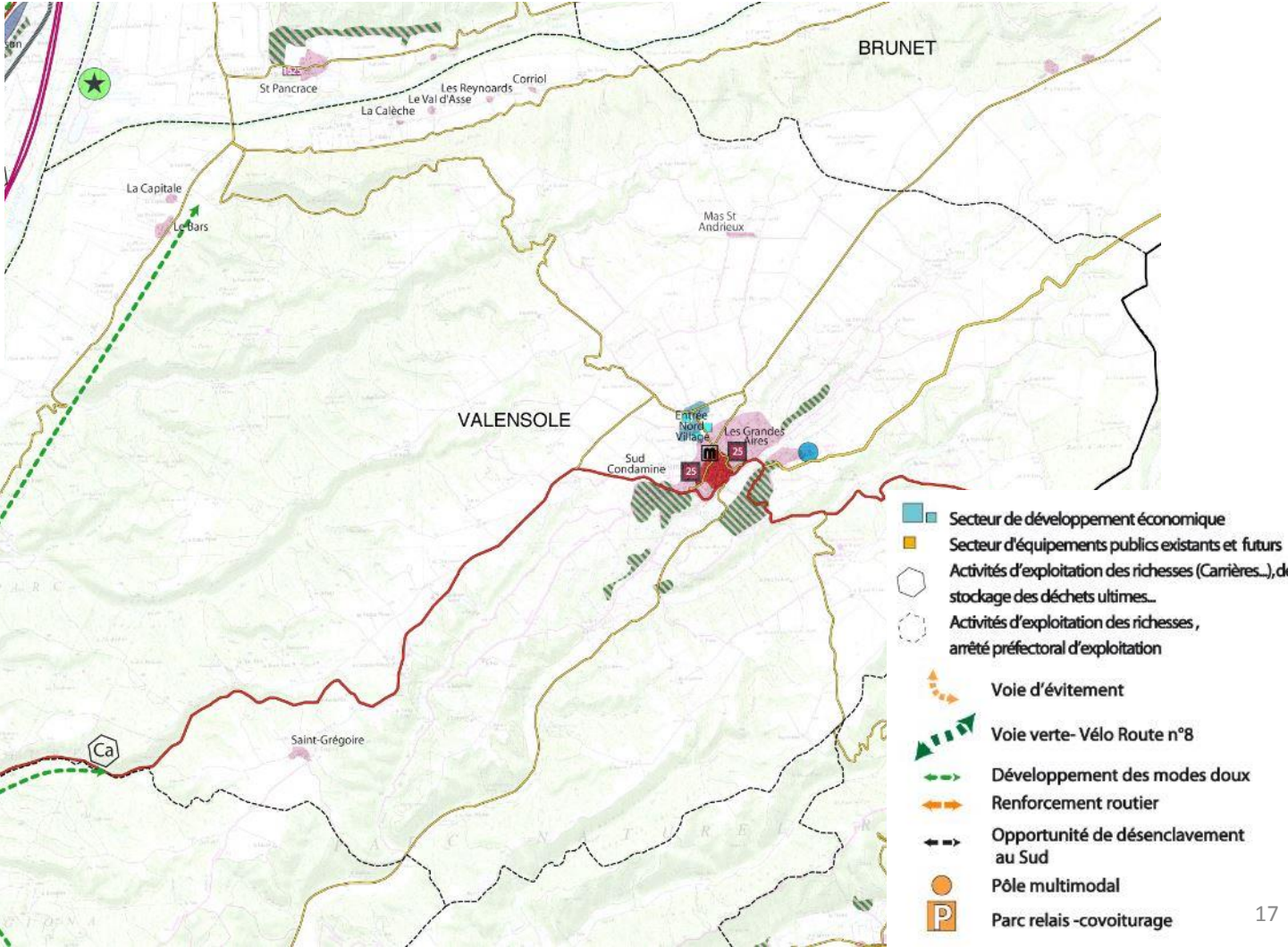


Le Développement

- Centres villes denses historiques
 - Périmètres urbanisés
 - Secteur d'urbanisation diffuse à forte contrainte paysagère, à contenir
 - Secteur à forte contrainte paysagère,
 - Zones d'activités existantes
 - Equipement de sport et loisirs de plein air existant
 - Equipement d'hébergement de plein air existant
 - Equipement culturel muséographique
 - PPV Parc Photovoltaïque
 - Activités agroalimentaire
- DEVELOPPEMENT URBAIN
- | | | |
|----|----|------------------|
| 15 | 19 | ±5ha - <3ha |
| | | Nombre de log/ha |
- Secteurs à densifier
 - Secteur en dent creuse
 - Secteur d'extension urbaine
 - Pôle de centralité à créer

Orientations générales du SCOT relatives aux développement et concernant Valensole :

1. Le centre-ville, le périmètre urbanisé et la ZA ont un potentiel de développement identifié par des pixels : 2 pixels à l'Est au Nord-Ouest de la ZA et 2 pixels correspondants à des secteur à densifier (Sud Condomine et Les Grands Aires) avec une densité d'au moins 25 logements à l'hectare.
2. Les zones des Adrech de Notre-Dame, Costebelle, St Elzéard, les Combes, la Tuilière et les Chabrandes présentent de forte contraintes paysagères et doivent contenues.
3. L'itinéraire de la voie verte Vélo-Route n°8 traverse la territoire au niveau de la Durance
4. Deux itinéraires de développement des modes doux ont été déterminés le long de la RD6 et de la RD 4

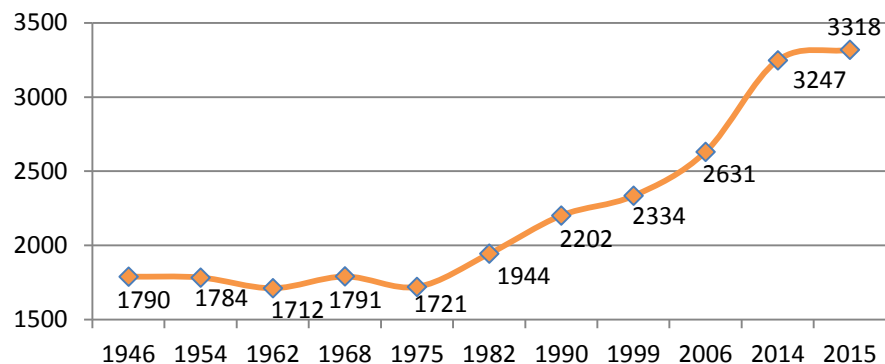




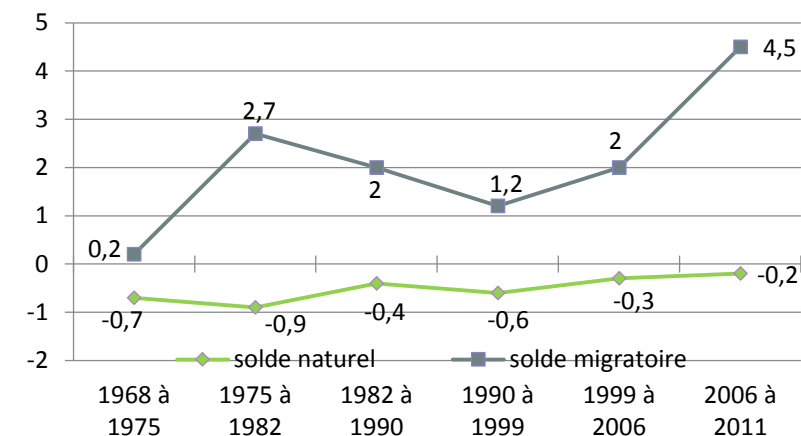
C- Diagnostic territorial

1. Analyses socio-économiques et besoins répertoriés en matière de développement économique, de transport, de commerce, d'équipement et de service

1.1 La démographie



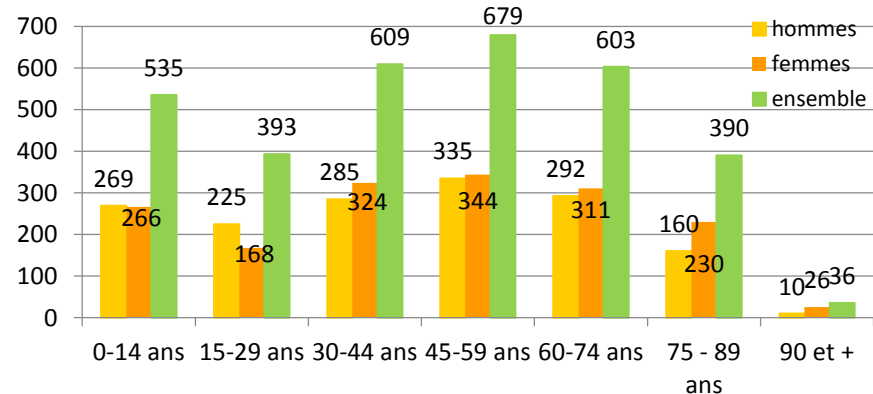
- **Après une période de stagnation, Valensole a connu une augmentation croissante de la population depuis 1975, avec un pic important entre 2006 et 2012 :**
 - + 11,47 % entre 1975 et 1982
 - + 11,71 % entre 1982 et 1990
 - + 5,65 % entre 1990 et 1999
 - + 11,28 % entre 1999 et 2006
 - + 20,7 % habitants entre 2006 et 2015, soit une augmentation de 2,3 % par an .**



Entre 1999 et 2011 la population de Valensole a augmenté de 37,8 %. Dans le même temps, celle de la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon de 19,35 %.

Les Valensolais représentent 5,27 % des habitants de la communauté d'agglomération.

- L'augmentation de la population est essentiellement dû au solde migratoire largement positif. Le **solde naturel** bien que négatif montre une courbe ascendante.



- L'analyse du profil de la population montre que **l'augmentation de la population profite à la tranche intermédiaire des 45-59 ans**

- **La taille des ménages est stable depuis 1999 : 2,2.** Ce qui est sensiblement identique à celle du département : 2,11 et de la région : 2,22

- Les foyers fiscaux sont au nombre de 1886 dont 51,3 % sont imposables.

Le revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux imposables est de 33 004 € ; Le revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux non imposables est de 10 025 €.

1.1 La démographie: Premières esquisses de scénarii d'évolution de la population

Lors de l'élaboration d'un PLU, il est nécessaire d'estimer le nombre prévisible d'habitants à moyen terme (horizon 20 ans). Cet exercice permet de confronter les chiffres obtenus au dimensionnement notamment des zones d'habitat et d'activités futures et de vérifier la capacité des équipements publics. Cependant, cette exercice reste théorique. Les paramètres pouvant influencer sur le développement d'une commune sont multiples et souvent de caractère endogène.

Les taux de variation annuelle oscillent entre 0,62 et 3,49 % selon la période de référence.

Le présent diagnostic établit une estimation de la capacité résiduelle du POS. C'est à partir de cette capacité résiduelle que le projet de PLU définira les zones d'urbanisation future présentant une densité optimale pour répondre aux objectifs communaux et permettre l'accueil d'une nouvelle population.

Variation annuelle moyenne de 1,46 % - soit le taux annuel moyen entre 1982 et 1990

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Pop	3329	3377	3425	3474	3524	3574	3625	3677	3729	3783	3837	3892	3947	4004	4061	4119	4178	4238	4298	4360	4422

Variation annuelle moyenne de 0,62 % - soit le taux annuel moyen entre 1990 et 1999

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Pop	3329	3350	3370	3391	3412	3433	3455	3476	3498	3519	3541	3563	3585	3608	3630	3652	3675	3698	3721	3744	3767

Variation annuelle moyenne de 1,61 % - soit le taux annuel moyen entre 1999 et 2006

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Pop	3329	3383	3437	3492	3549	3606	3664	3723	3783	3844	3906	3968	4032	4097	4163	4230	4298	4368	4438	4509	4582

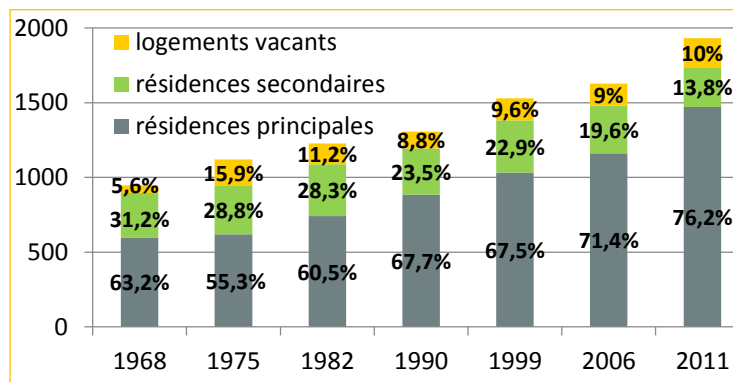
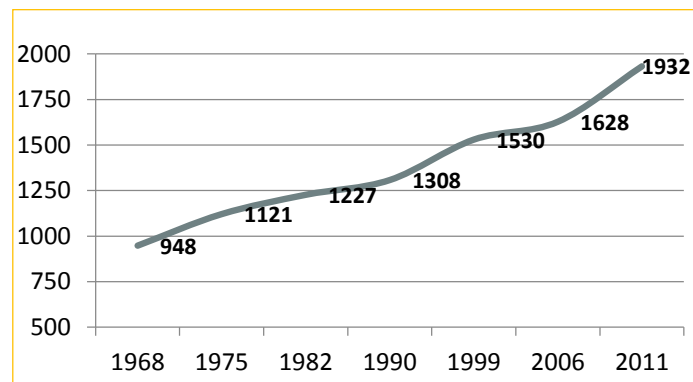
Variation annuelle moyenne de 3,49 % - soit le taux annuel moyen entre 2006 et 2012

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Pop	3329	3445	3518	3592	3668	3745	3824	3905	3987	4072	4157	4245	4335	4426	4520	4615	4712	4812	4913	5017	5123

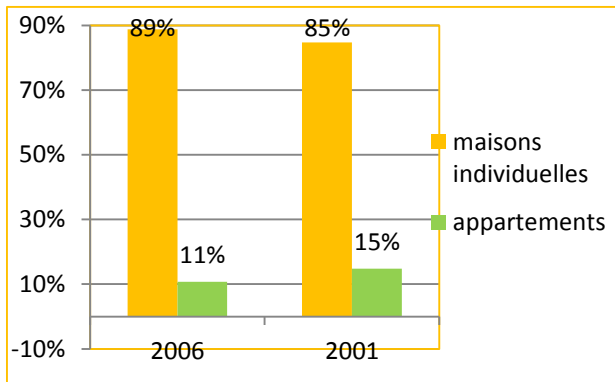
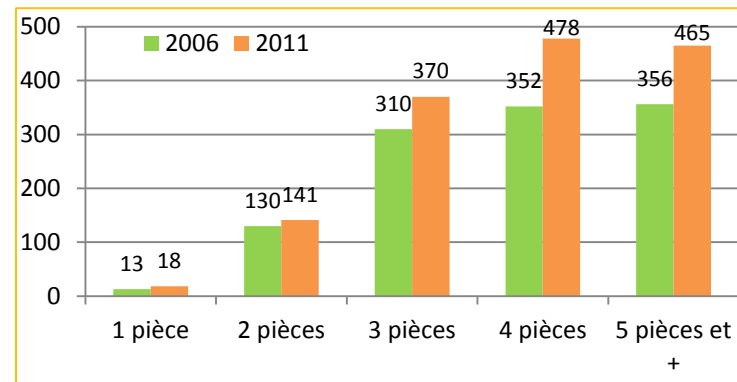
* l'année de base 2012 correspond au chiffre INSEE rendu public au 1er janvier 2015

La commune souhaite maîtriser le développement de son territoire et fixe comme plafond de population 3500 à 4000 habitants à l'horizon 2030, soit un taux de variation annuelle compris entre 0,3 et 0,9.

1.2 Les logements

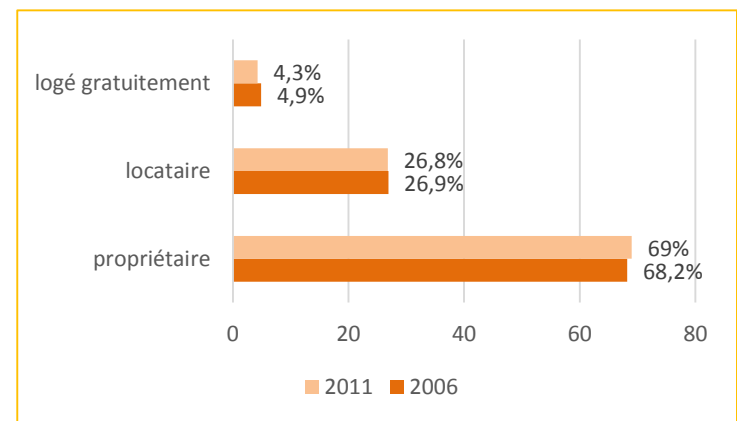


. Parallèlement à l'accroissement de la population **le nombre de logements a été multiplié par 2** depuis 1968, avec une prédominance des **résidences principales : 76,2 %**.



. On assiste à une **diminution progressive des résidences secondaires**. Elles ne représentent plus que 13,8 % des logements au lieu de 31,2% en 1968.

. La **maison individuelle est le type de logements le plus répandu**, les **appartements** représentent 15 % des logements.



. La majorité des **résidences principales** sont des **maisons individuelles de 4 et 5 pièces ou plus** occupées par des propriétaires.

. Les logements de petite taille 1 ou 2 pièces ne représentent que 10,8 % des résidences principales.

. La commune n'est pas soumise aux lois SRU et ALUR sur le logement social mais dispose de 32 logements dits « sociaux »: 24 logements sociaux, 2 logements privés conventionnés et 6 logements communaux.

Les besoins en logements estimés en conservant le taux de croissance actuel

Besoins en logements de la commune de Valensole Effets démographiques constatés entre 2006 et 2011

Démographie	
Population 2006*	2 631
Evolution démographique 2006-2011*	3,5%
Population 2011*	3 247
Taille des ménages*	2,2
Nb d'habitants supplémentaires par an (lissé)	92

Parc de logements	
Nb de logements en RP pour accueil de population nouvelle / an	42
Nb de RP liées au point mort	8
Besoin en RP/an	50
Nb de RP + RS construits/an si hypothèse de X% de RP/an	65
Nb de RS/an si hypothèse de X% de la production	16

Logements social : la commune ne dispose de 24 log/soc.	
Nb de LS manquants / obligations liées à l'article 55 (Commune non soumise)	0
Objectif annuel article 55	0
Possibilité de X% de production en LLS - Loi ENL (article L. 127-1 code de l'urbanisme, si secteur délimité au PLU : choix communal)	0

Structure du parc à venir	
Nb de LS à réaliser / an	0
Nb de lgts hors sociaux	65
Nb de RS	16
Nb de RP non social	50

* source: INSEE

* part des RP (en 2011)	76,2%
* part des RS (en 2011)	14%

Les besoins en logements s'appréhendent souvent uniquement à travers **l'effet démographique**, qui, par le jeu des soldes migratoires et naturels, permet l'accueil de populations nouvelles à l'échelle de la commune.

Il est également fonction du « **Point mort** » (nombre de logements à produire pour que la commune soit en capacité de loger ses habitants et d'accueillir de nouveaux arrivants), qui permet d'estimer les besoins endogènes en nouveaux logements de la commune.

A population communale égale, il conviendra de construire de nouveaux logements afin de palier **3 facteurs** : le renouvellement du parc, la variation du nombre de logements vacants et de résidences secondaires, le phénomène de desserrement des ménages (diminution de la taille des ménages).

L'estimation des besoins en logements de Valensole est d'environ **65 logements par an** dont 50 résidences principales.

Les besoins en logements estimés du PLH et du SCOT de la Région de Manosque

Le PLH de la DLVA approuvé par le conseil communautaire le 21 mars 2014 (durée 6 ans)

Fixe plusieurs axes d'orientations:

- . Agir sur l'ensemble de la chaîne de logement
- . Intervenir sur l'habitat existant
- . Promouvoir un développement urbain durable
- . Mobiliser les acteurs de l'habitat

L'objectifs de production sur la durée du PLH pour Valensole est de :

60 nouveaux logements, soit 10 par an en moyenne

Les principaux projets identifiés sont :

- 2 logements communaux conventionnés en PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale)
- 2 logements communaux réhabilités avec l'appui de la Région PACA
- Mise en place d'une stratégie foncière avec l'appui de l'EPF PACA (Etablissement Public Foncier)

Le SCOT de la Région de Manosque

Identification des capacités potentielles et des contraintes d'aménagement des sites à enjeux :

. Les Grandes Aires : 25 logements en 2020
35 logements en 2030

. La Condamine sud : 60 logements en 2020
40 logements en 2030

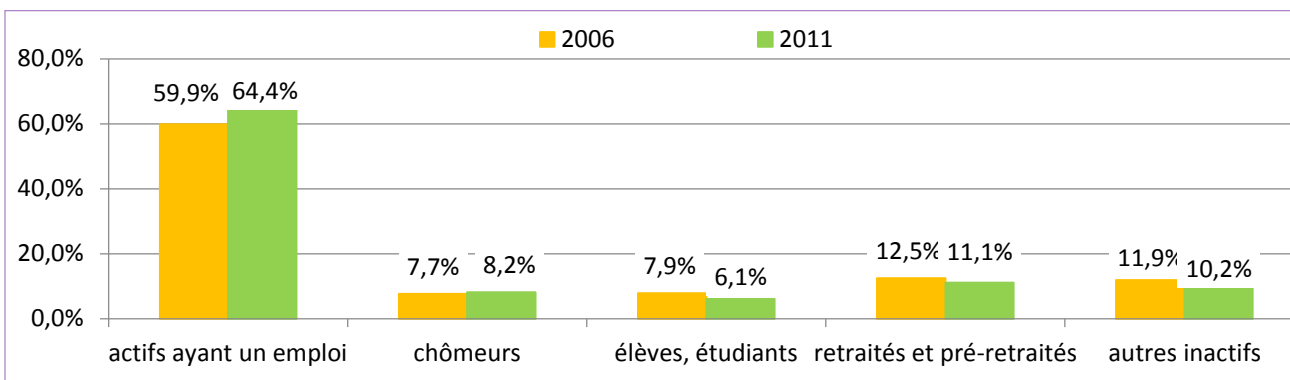
Soit un total de 160 logements

Enjeux :

- . **Réhabiliter des maisons dans le village**
- . **Soutenir les propriétaires pour la réhabilitation des logements vacants en logements conventionnés**
- . **Utiliser les dents creuses**
- . **Imposer des logements sociaux dans les nouveaux programmes**

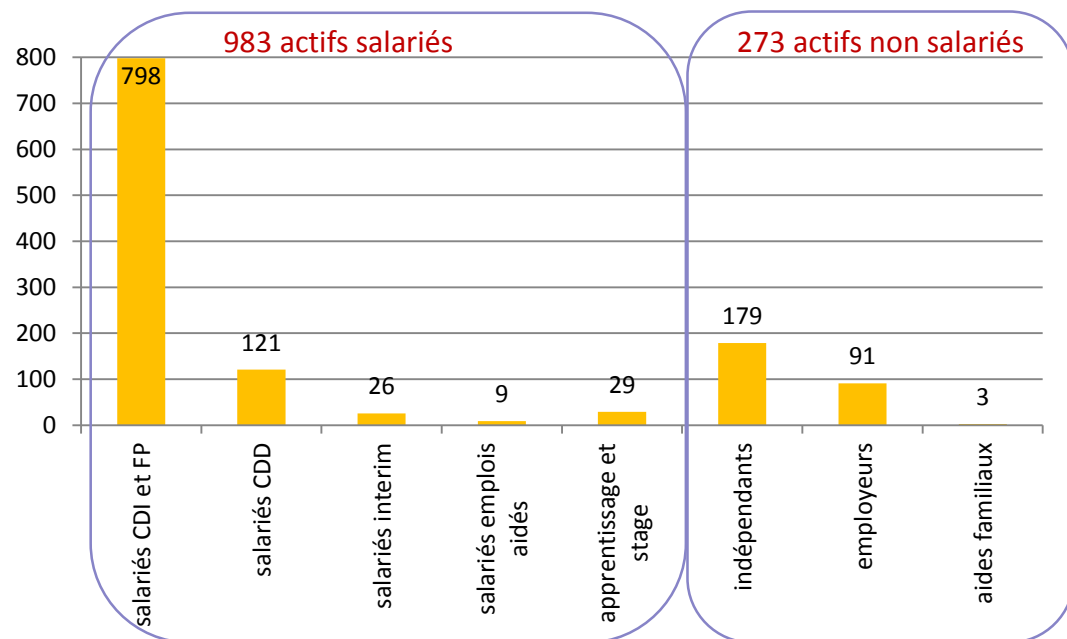
1.3 L'économie et le tourisme

1.3.1 La population active

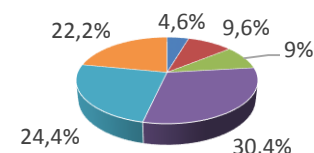


Conditions d'emploi :

- **64,4 %** des Valensolais de plus de 15 ans **sont des actifs avec emploi**
- **78 %** des actifs ayant un emploi sont des **salariés**
- **81,2 %** des salariés sont **fonctionnaires ou** sont en **CDI**
- **Les professions intermédiaires, employés et ouvriers** sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées



Catégories socioprofessionnelles des actifs en 2011



- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers

1.3.2 La mobilité des actifs

Les déplacements domicile-travail des actifs Valensolais :

44 % des actifs en 2011 vivent et travaillent à Valensole,
43,1% travaillent dans une autre commune du
département.

11,5% travaillent dans un autre département de la Région PACA

1,4% travaillent dans une autre région

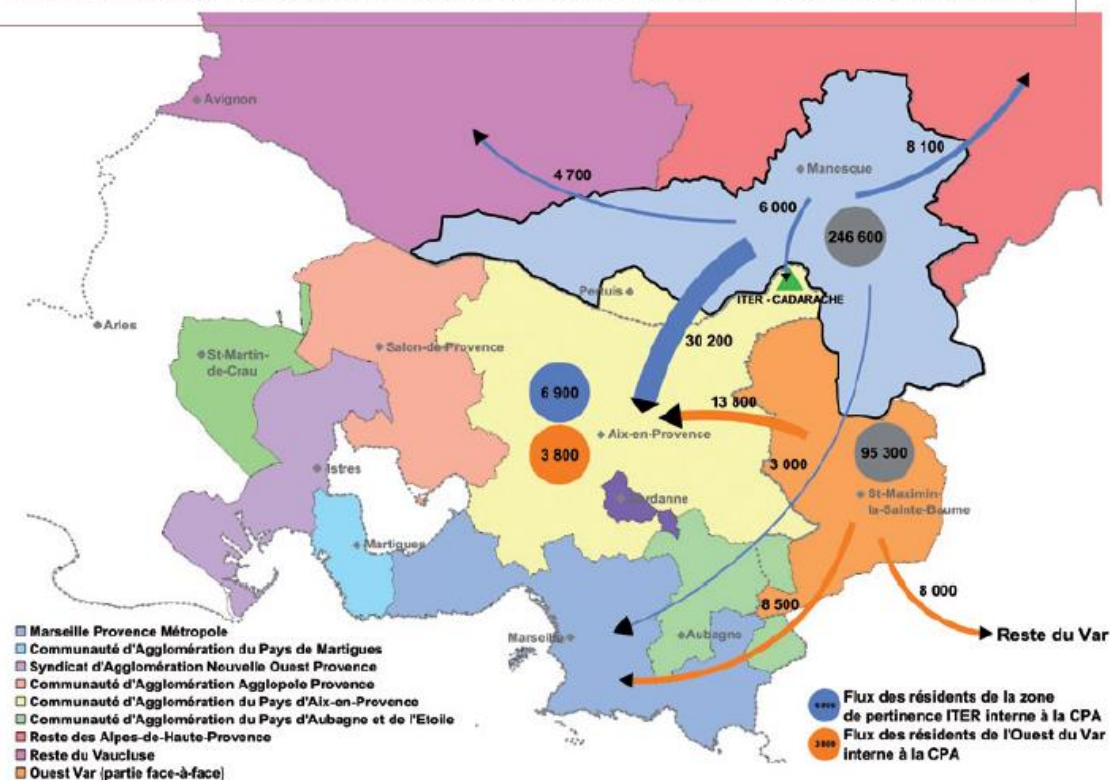
La commune est incluse dans la «zone de pertinence ITER» et dans la sous zone « Plateau de Valensole-Haut Var ». Cette zone est constituée de l'ensemble des communes qui sont situées à moins de 20 minutes du site d'ITER.

A ce titre, elle a fait l'objet d'une enquête ménages/déplacements spécifique. Les conclusions de cette étude indique que les habitants de la zone de pertinence ITER réalisent chaque jour 317 800 déplacements dont 77,6 % à l'intérieur de la zone de résidence.

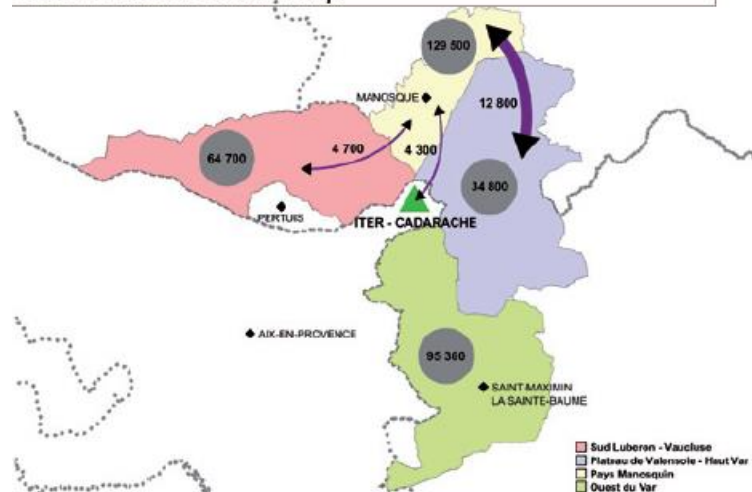
Plus précisément, les habitants de la sous zone « Plateau de Valensole-Haut Var » effectuent 34 800 déplacements/jour interne à la zone de pertinence ITER.

La durée moyenne des déplacements est de 16 minutes.

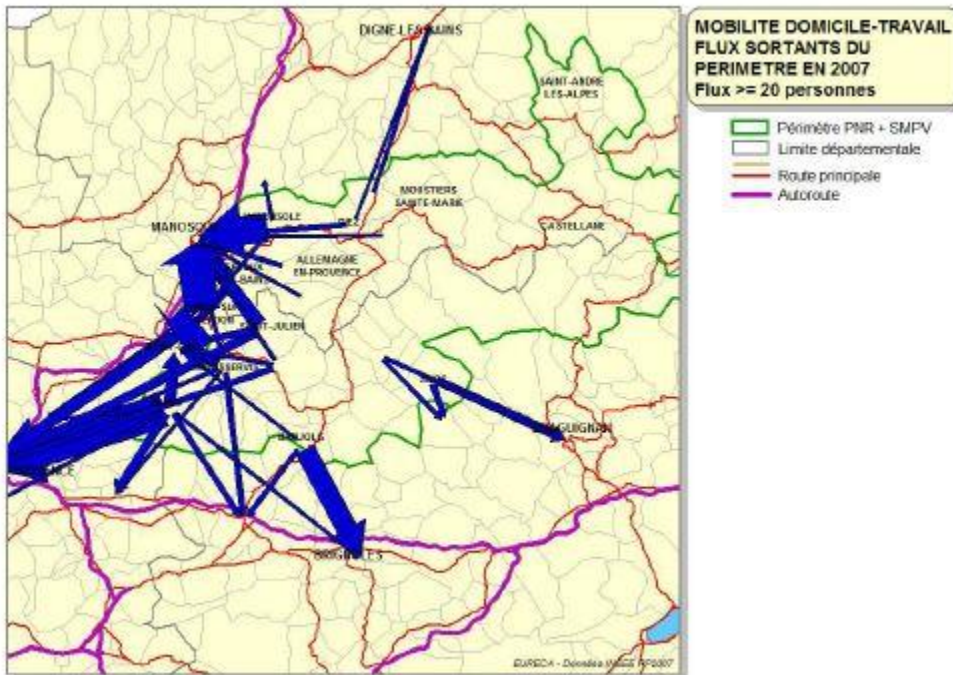
Principaux flux de déplacements générés par les résidents de la Zone de pertinence ITER et de l'Ouest du Var (>3000 dep)



Principaux flux de déplacements internes des résidents de la Zone de pertinence ITER et de l'Ouest du Var (>3000 dep)

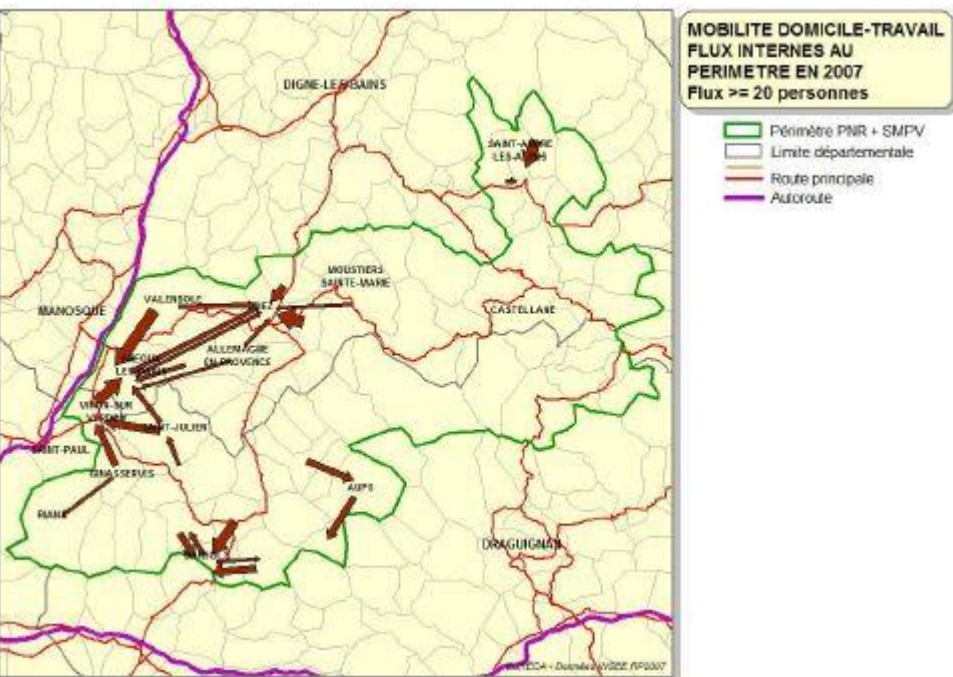


Bassins de vie	taux de déplacements internes
Pays Manosquin	84 %
Plateau de Valensole - Haut Var	59 %
Sud Luberon - Vaucluse	59 %
Ensemble Zone de pertinence ITER	78 %
Ouest du Var	66 %



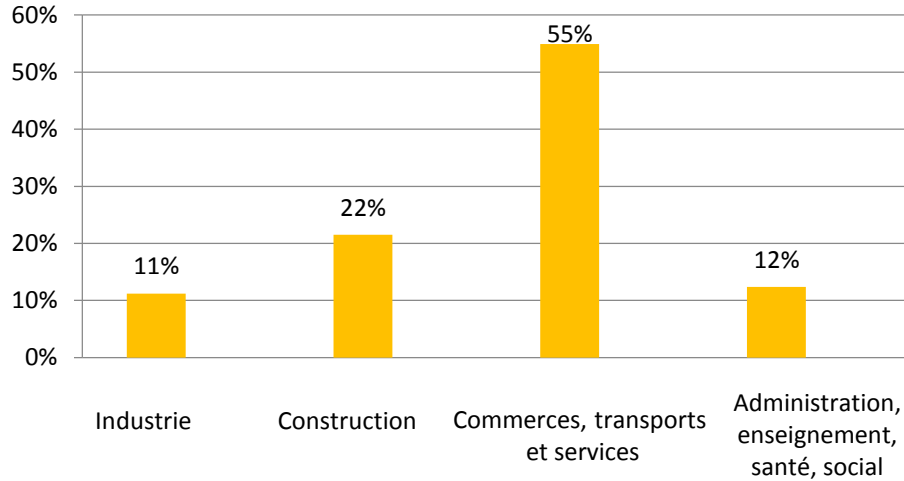
Etude mobilité du Verdon

- 1 personne effectue en moyenne 3,8 déplacements journaliers
- 57 % des déplacements sont internes au territoire
- Structure des motifs de déplacements : 16 % pour le travail, 5 % pour les études, 58 % déplacements autres, 20 % déplacements secondaires
- La grande majorité des flux professionnels externes au territoire du parc sont en direction de Manosque, Saint-Paul-lès-Durance, Aix, Marseille, Brignoles et Draguignan.
- La grande majorité des flux professionnels internes au territoire du parc sont en direction de Riez, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon et Barjols.

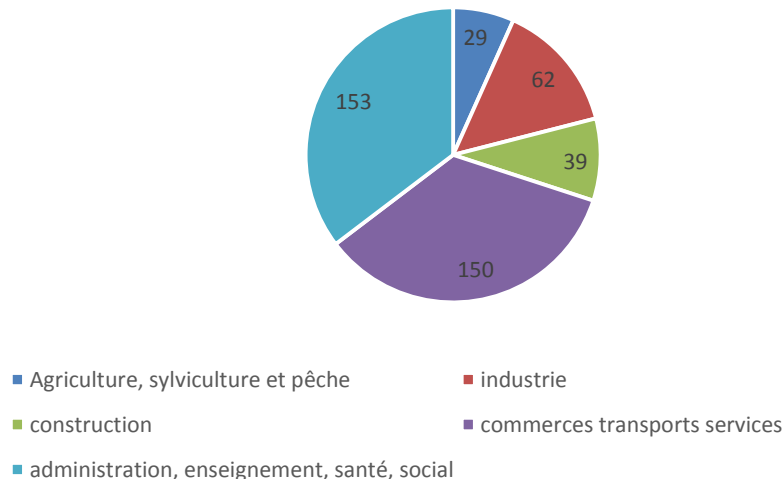


1.3.3 Les activités économiques et les commerces

Entreprises par secteurs d'activité au premier janvier 2013 – source Insee :



Nombre de postes salariés par secteur d'activité en 2012



- La commune comptait au 1^{er} janvier 2013, **262 entreprises** (données INSEE). Dont plus de la moitié se trouvent dans le secteur d'activité des commerces, transports et services.
- La commune totalise **433 postes salariés**, les secteurs du commerces, transports et services et de l'administration, enseignement, santé et social sont de grands pourvoyeurs d'emplois.
- La **zone d'activités Sainte Anne / La Condamine** accueille 13 entreprises pour 98 emplois (électricité, commerce de gros, artisan, conserverie, garage, industrie cosmétique, BTP, vente réparation, matériel agricole...), les services techniques communaux et les services du département. A ce jour, 1 lot est disponible d'environ 3 hectares.
- Le **pôle économique d'entrée de ville route de Manosque** : confiserie, jardinerie, garage auto, supérette...
- Le **pôle économique des 4 chemins** : « Couleur Paysanne », regroupe 60 producteurs et une entreprise du BTP

On peut recenser sur le territoire communal :

- 11 commerces de proximité hors alimentaire (coiffeurs, tabac, presse...)
- 5 commerces alimentaires de proximité (boulangerie, boucherie, primeur, épicerie...)
- 2 bars/restaurants, 2 restaurants, 1 bar, 1 snack,...

1.3.4 Le tourisme

Valensole présente des atouts touristiques indéniables : Plateau agricole, patrimoine architectural, religieux.....

Elle est aussi proche de sites touristiques de niveau international : les gorges du Verdon, le Luberon, Les thermes de Gréoux-les-Bains...

Quelques chiffres :

- Plus de 14 millions de nuitées touristiques dans le département dont 40 % dans l'unité touristique « Haute Provence »
- L'unité touristique « Haute Provence » (comprenant Valensole) concentre 42,6 % du chiffre d'affaire touristique du département.
- Valensole concentre 7,4 % de la capacité d'accueil totale de l'aire du SCOT de la région de Manosque.

Les atouts du territoire :

- Le tourisme de Nature et le tourisme Vert
- Le tourisme durable
- Le tourisme culturel : musée vivant de l'Abeille, l'église Saint Blaise, chapelle St Mayeul

Enjeux identifiés dans le SCOT :

- Capitaliser les atouts et diversifier l'activité touristique
- ⇒ Protéger et valoriser le patrimoine architectural, urbain et naturel
- ⇒ Valoriser les richesses naturelles et développement des activités de loisirs
- Améliorer la capacité d'accueil et diversifier l'offre
 - Développer le tourisme durable

LA CAPACITÉ DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE :

- **1 hôtel « Hostellerie de la Fuste »** de 14 chambres
- **3 campings**
 - Domaine naturiste du **Petit Arlane** - 3 étoiles
100 emplacements *
11 appartements d'une capacité de 6 personnes chacun.
Capacité totale = environ 366 personnes
 - Camping municipal « **Les Lavandes** » :
60 emplacements *
mobiles-home d'une capacité de 6 personnes chacun
Capacité totale = environ 180 personnes
 - Camping « **Oxygène** » : 3 étoiles, 100 emplacements ***Capacité totale = environ 300 personnes**
- **32 structures de chambres d'hôtes, pour une capacité totale d'environ 100 lits**
- **36 gîtes ou meublés d'une capacité totale d'environ 165 lits**

** ratio 3 personnes par emplacement*

👉 Capacité d'accueil touristique **d'environ 1141 personnes**. Le pic touristique a lieu du 15 juin au 1^{er} août.

D'autres activités commerciales comme les 4 restaurants, le bar, le snack ou les commerces spécialisés dans les produits du terroirs et l'artisanat local, concourent à l'attractivité touristique du village.

Enjeux transversaux :

Economie

- . Pérenniser la ZA avec un accès direct à la déviation (route d'Oraison/Manosque)
- . Proposer des services aux personnes âgées
- . Maintenir l'activité commerciale

Tourisme

- . Agir pour la création d'un nouvel hôtel, soutenir l'accueil à la ferme, créer une aire pour les camping-cars
- . Développer l'offre de restauration
- . Développer l'attractivité hors saison : circuit balisé du patrimoine du village, agritourisme avec les producteurs locaux au-delà du lavandin, améliorer l'esthétique des entrées de ville
- . Potentiel de développement d'hébergement et de restauration en lien avec les thermes de Gréoux-les-Bains
- . Réflexion à conduire sur le camping municipal
- . Potentiel de création d'un musée sur la lavande et le lavandin

Enjeux économiques et touristiques du Parc Naturel Régional du Verdon :

- . Veiller à l'insertion paysagère et architecturale de la zone économique agricole en entrée du Parc Naturel
- . Conforter et développer la zone d'activités de St Anne qui fonctionne bien actuellement.
- . Mener des réflexions sur la possibilité de développer la production énergétique par méthanisation agricole
- . Le Plateau de Valensole est l'un des axes touristiques majeurs de la région. Il faut prévoir des espaces de stationnement dédiés aux touristes (cars).

1.4 Les équipements et les services

La commune de Valensole dispose d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant :

- Mairie
- Bureau de poste
- Gendarmerie
- Centre de secours
- 2 banques avec distributeurs automatiques

En équipements et services de santé :

- 2 médecins généralistes, 3 dentistes, 1 pharmacie, 9 infirmières, 2 ostéopathes, 3 kinésithérapeutes

En équipements scolaires et d'accueil de jeunes enfants :

- 1 école maternelle (4 classes pour 100 élèves) et 1 élémentaire (8 classes pour 200 élèves)
- 1 garderie périscolaire
- 1 crèche : 25 places
- 8 assistantes maternelles agréées

Les collégiens étudient à Riez ou Manosque et les lycéens étudient à Manosque

Transports scolaires en direction de Manosque et Riez organisés par la communauté d'agglomération DLVA

En équipements d'accueil pour les personnes âgées :

- 1 foyer du 3^{ème} âge
- 1 maison de retraite (EPHAD)

En équipement d'accueil pour les personnes en difficulté :

- Pôle social

En matière d'équipements culturels et sportifs:

- 1 bibliothèque
- 1 cinéma
- 2 salles polyvalentes
- 1 maison des jeunes
- 5 terrains de sports
- 2 salles de sport privées
- 1 piscine
- 1 boulodrome
- 1 centre équestre
- De nombreux chemins de randonnée, VTT et équestres

En matière d'équipements numériques la commune est couverte par :

- ADSL, reADSL, ADSL2+, VDSL2
- Pas de dégroupage

81,1% des habitations et des entreprises bénéficient d'un débit de 8 à 30 mégabit/s, 2,5 % d'un débit de 3 à 8 mégabit/s et 12,5 % d'un débit de moins de 3 mégabit/s, 3,9% sont inéligibles

Enjeux :

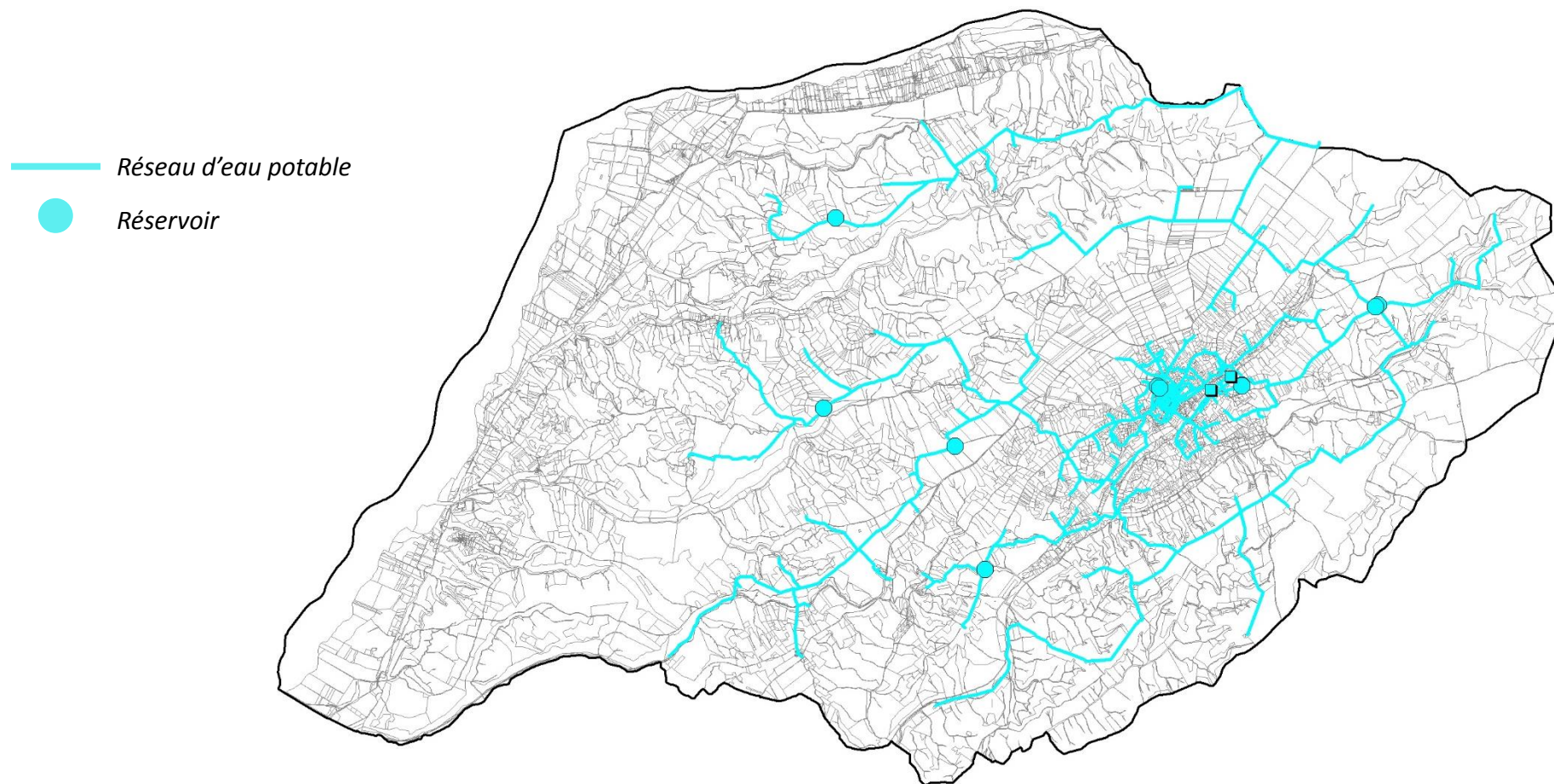
- . Création d'un pôle sportif (plateau d'évolution ou gymnase) à proximité du groupe scolaire
- . Développement d'un parcours santé
- . Développer les infrastructures pour les plus jeunes (aire de jeux)
- . Toilettes publiques à rénover et à créer

1.5 Les réseaux

1.5.1 L'eau potable

Ressource en eau: Lac de Sainte croix (acheminée par la SCP)

Capacité de stockage totale : 1100 m3 répartie sur 6 réservoirs



Les réseaux desservent les zones habitées du territoire, à l'exception des hameaux du Val d'Asse, le Bars, les Chabrandts et Villedieu.

1.5.2 L'assainissement

3 STEP communales:

- Village: 2500 Equivalents habitants (EH)
- Hameau des Chabrandes : 550 EH
- Hameau Val d'Asse : 50 EH

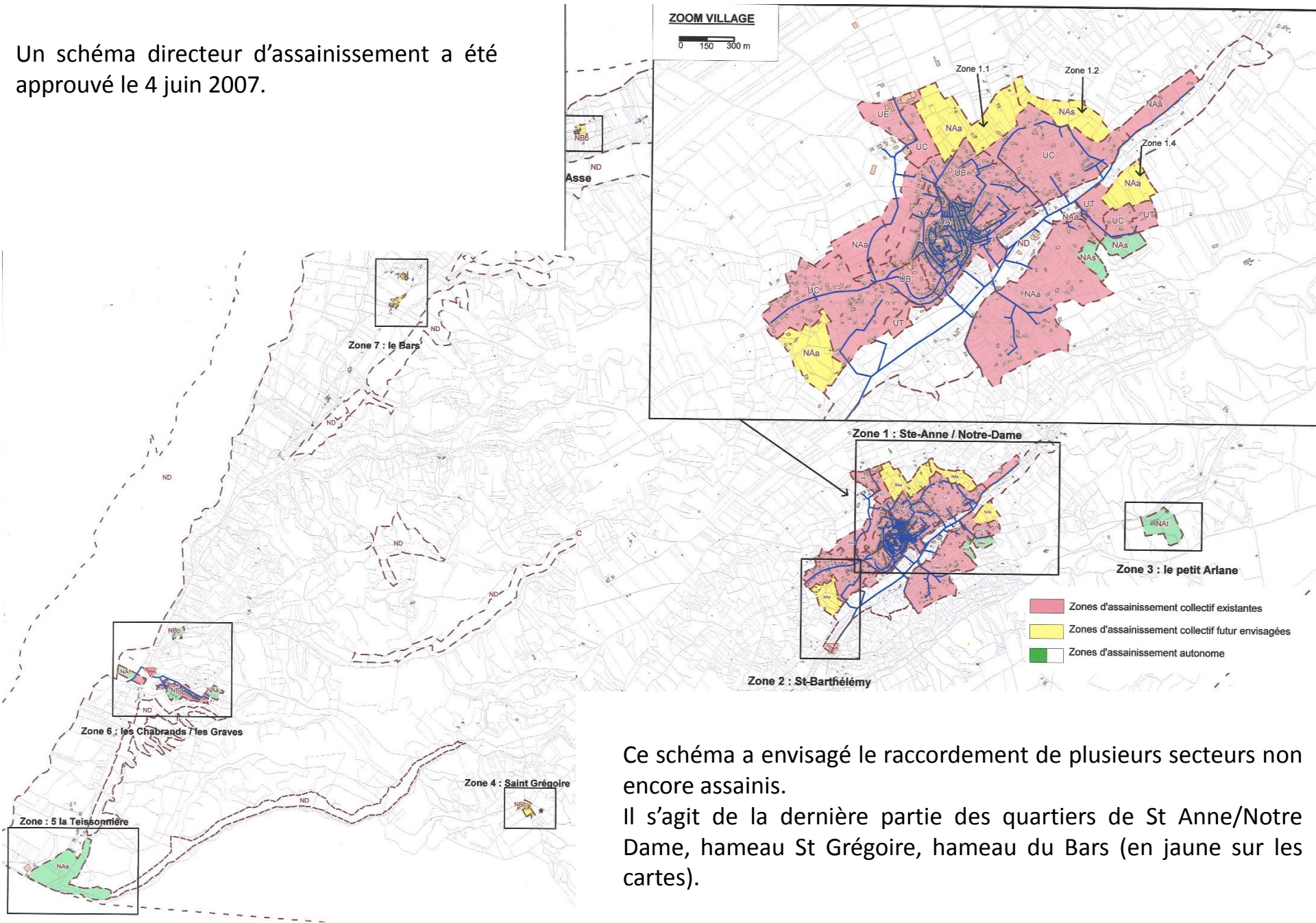
Au 31 décembre 2014: 3 STEP conformes en équipement et en performance.

La totalité des zones urbaines sont raccordées au réseau d'assainissement.



- Réseau d'assainissement
- Station d'épuration : STEP

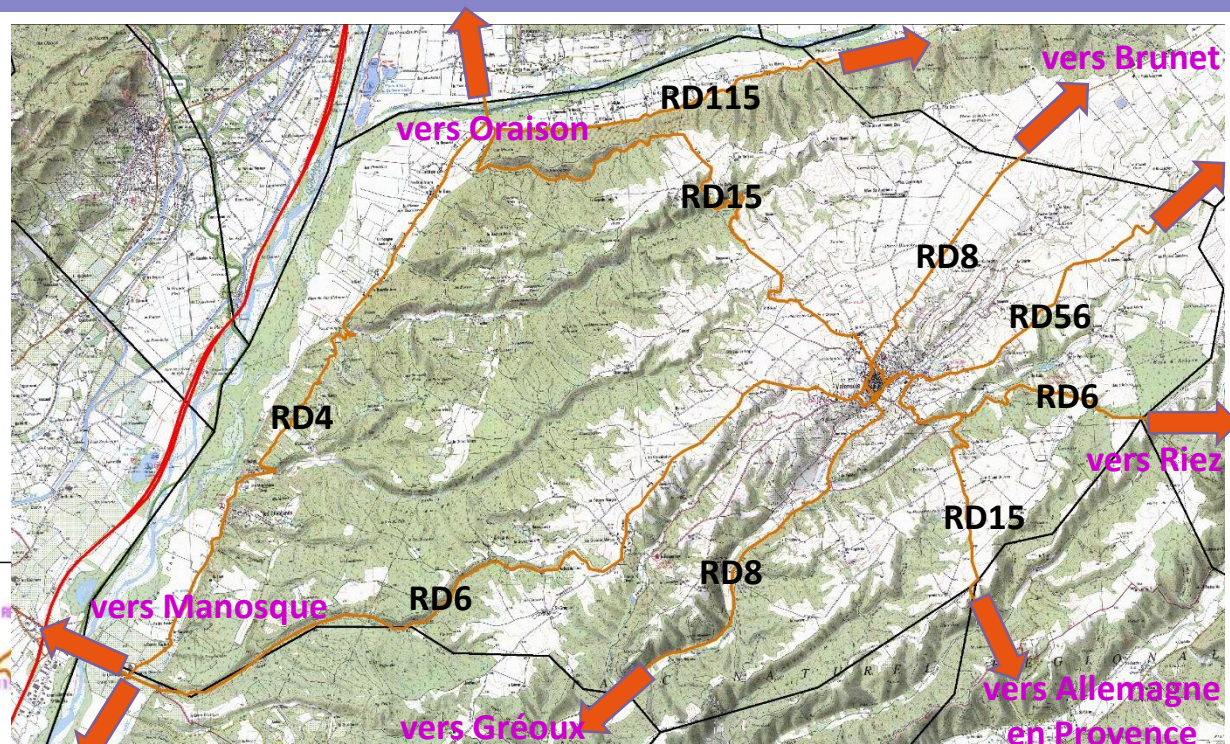
Un schéma directeur d'assainissement a été approuvé le 4 juin 2007.



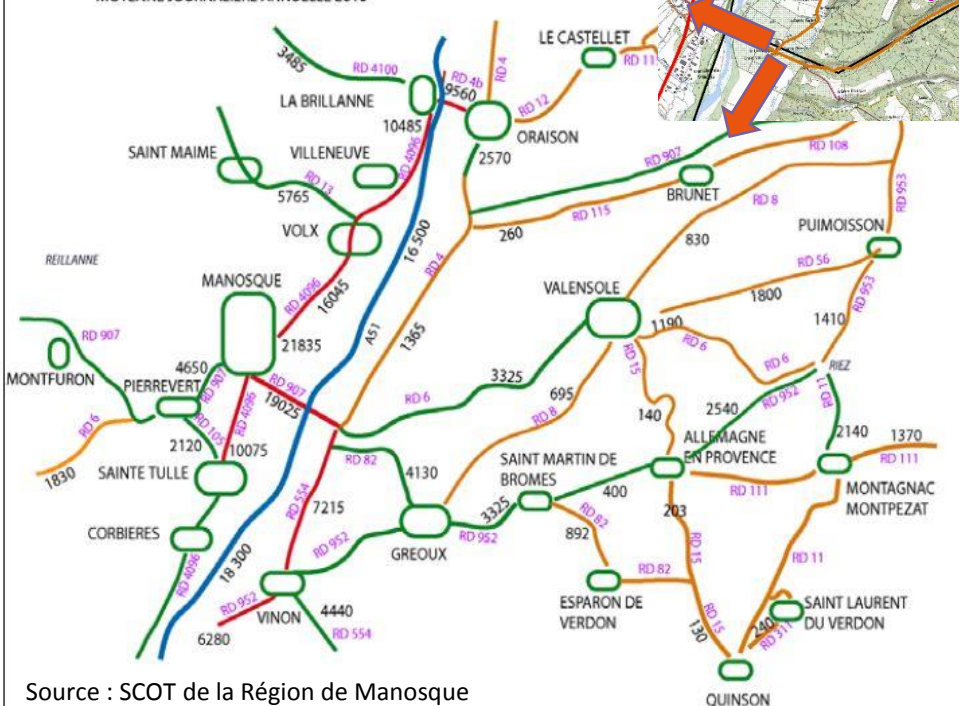
Ce schéma a envisagé le raccordement de plusieurs secteurs non encore assainis.
Il s'agit de la dernière partie des quartiers de St Anne/Notre Dame, hameau St Grégoire, hameau du Bars (en jaune sur les cartes).

1.6 Déplacements et stationnements

Valensole se trouve au croisement de plusieurs routes départementales qui relient la commune aux villes voisines, aux pôles économiques structurants et à l'A51 : à 20 minutes de Manosque, Gréoux-les-Bains et d'Oraison, à 40 minutes de Cadarache et 1 heure d'Aix-en-Provence.



TRAFFICS ROUTIERS SUR LE RESEAU DEPARTEMENTAL
MOYENNE JOURNALIERE ANNUELLE 2010



La **RD6** est l'axe départemental le plus fréquenté sur le territoire de Valensole. Elle supporte un trafic routier de **3325 véhicules par jour**.

Les transports en commun :

- ⇒ Scolaire : en direction de Riez et de Manosque
- ⇒ Ligne 133 : Brunet/Valensole/Saint Grégoire/Manosque

Le réseau viaire

Il maille le territoire mais comprend plusieurs points noirs (▲) dans ou aux abords du village :

- Rue Albert Richaud
- Avenue de Provence, la caserne des pompiers
- La traversée du village : croisements des véhicules, conflits voitures/piétons
- Sorties des propriétés sur les RD manque de visibilité



352 places de stationnement peuvent être recensées dans le village :

1. Parking Porte Valette : 23 places
2. Parking de l'ancien Hôpital : 44 places
3. Promenade, avenue Segond : 61 places
4. Boulevard Frédéric Mistral : 22 places
5. Salle Polyvalente : 119 places
6. Parking Cours Reynaud : 38 places
7. Parking Cours Saint Louis : 45 places

Et 48 futures places :

8. Parking Saint Barthélémy :

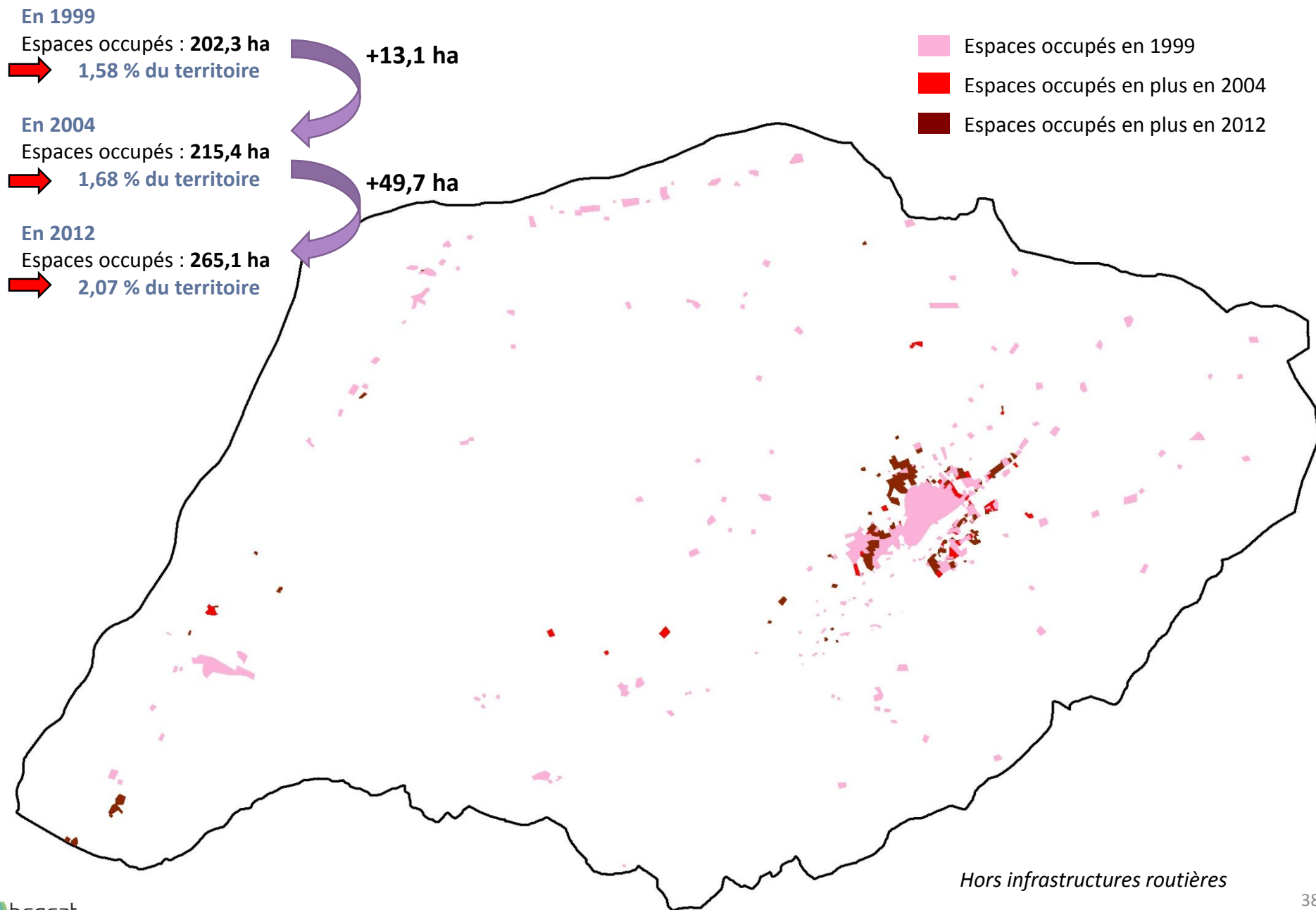
Enjeux :

- Etudier un nouveau plan de circulation dans le village
- Réfléchir, en partenariat avec le Département, à l'organisation du stationnement « anarchique » le long des RD en bordure des parcelles de lavandins.



2. Analyse urbaine

2.1 Evolution des espaces « occupés »



2.2 Organisation du territoire

Forme et typologie urbaine

Le village de forme concentrique s'enroule autour d'un point haut chapeauté par l'église Saint Blaise. Il présente un bâti construit en continu autour de placettes et de rues étroites.

En empruntant la route de Gréoux (RD8) ou la route de Riez (RD6), on découvre le village perché avec des vues très ouvertes accentuée par le socle vert du ruisseau Notre Dame.



Carte de Cassini (source Géoportail)



Carte d'Etat Major (source Géoportail)

Les hameaux

Le territoire de Valensole est ponctué de hameaux. Ils sont de petite taille à l'exception de celui des Chabrand's et sont localisés dans des espaces agricoles. C'est une forme d'habitat rural groupé ancestral, qui doit être préservée tant dans ses caractéristiques (construction en continue autour d'espaces publics) que dans sa taille.

Le mas St Andrieu est plus récent mais constitue une forme d'habitat agricole pour lequel des objectifs de préservation, de réhabilitation voir de changement de destination pourraient être envisagés.



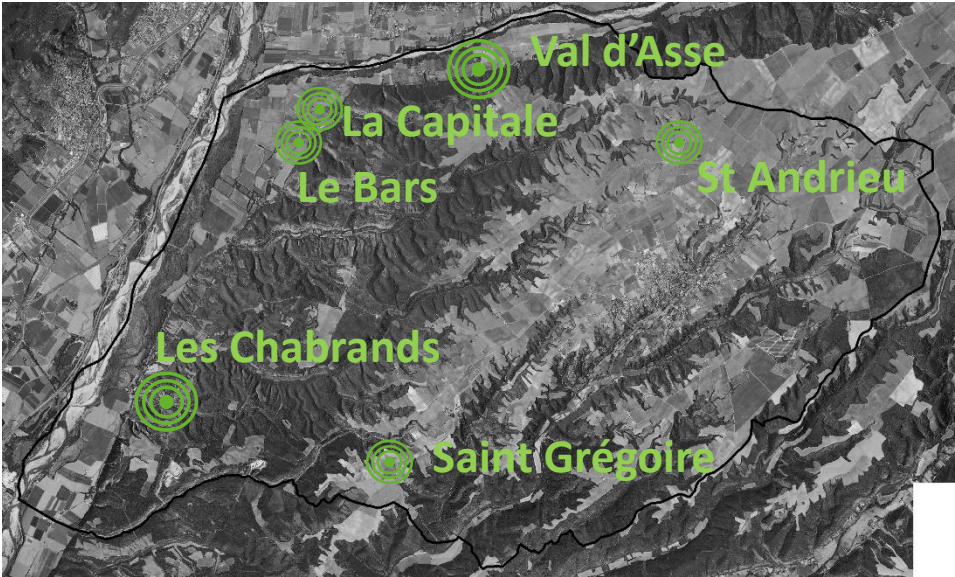
Carte Etat Major 19^e s



Le Bars



Val d'Asse



Les Chabrand's



Le Bars



La Capitale



Saint Grégoire



Val d'Asse



Saint Andrieu

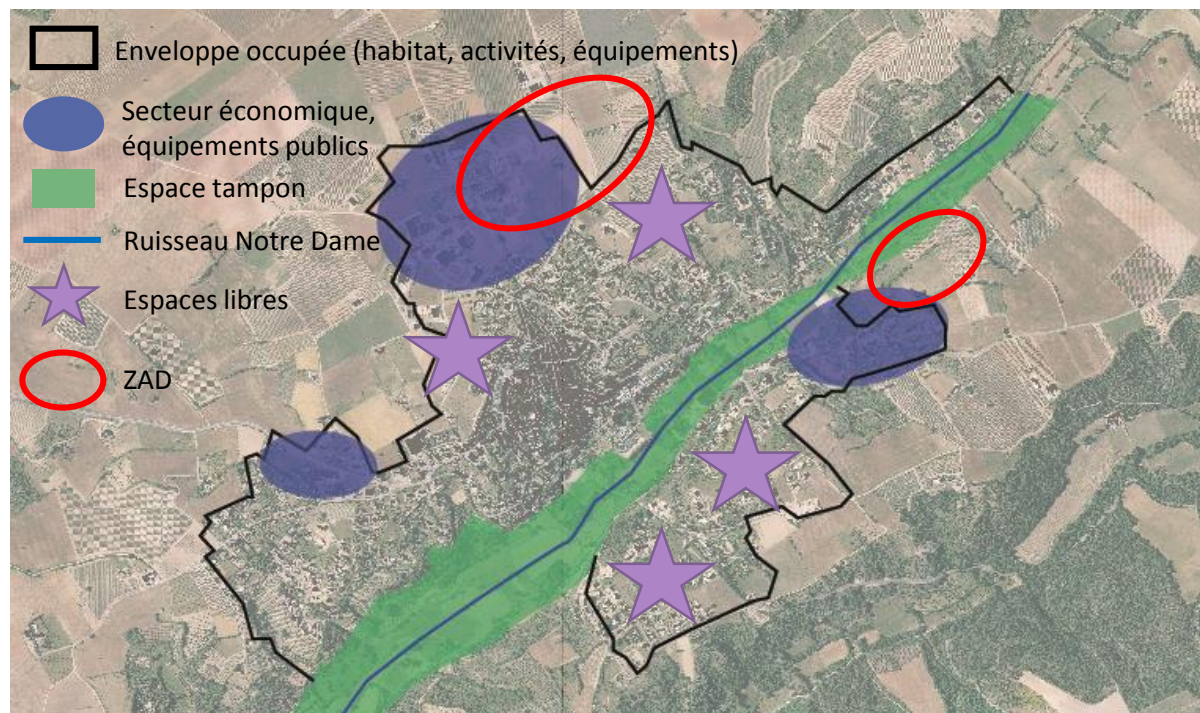
Les extensions du village

Depuis le centre ancien, les extensions ont pris place sur les plateaux, dans les quartiers des Grandes Aires, de Sainte Anne, du Clos de Levins, de Saint Barthélémy, de Saint Pierre et de Notre Dame.

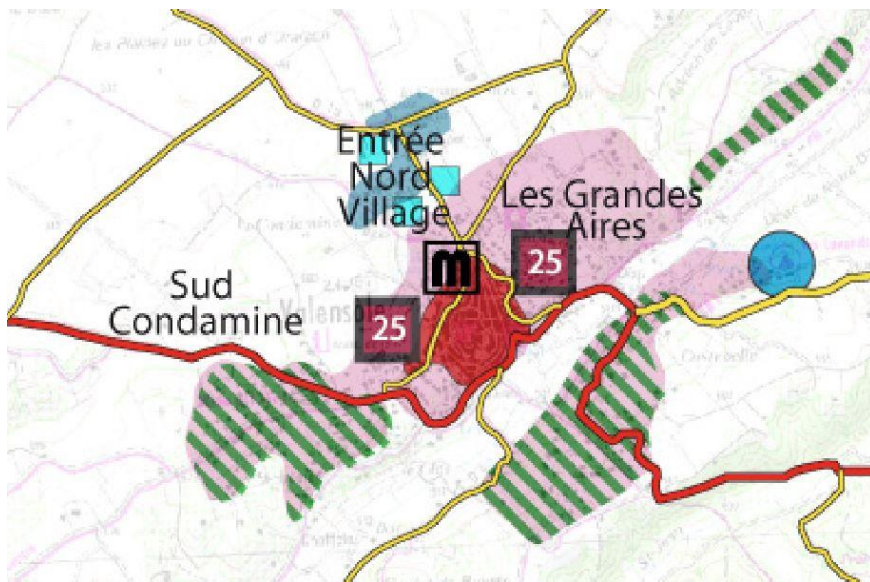
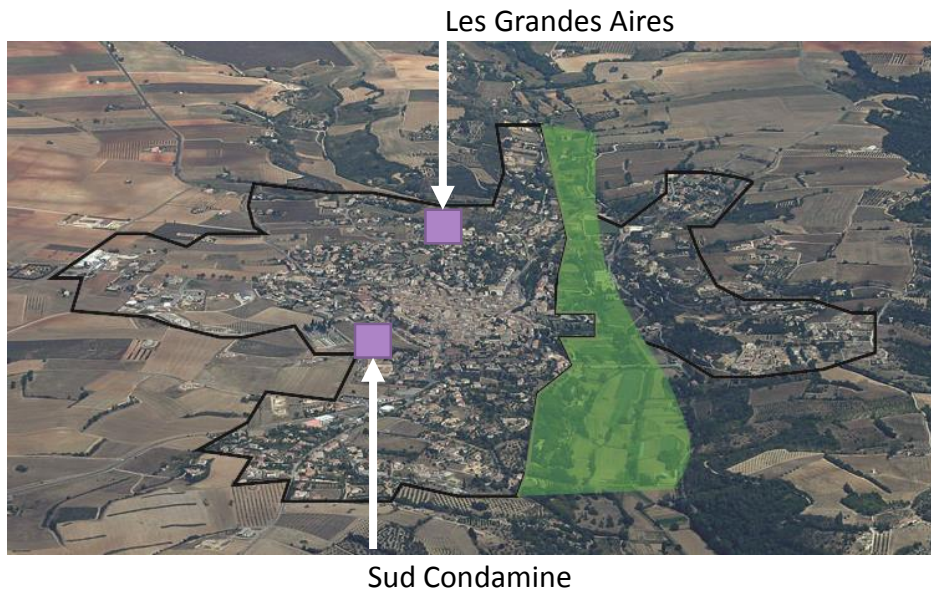
Elles accueillent principalement des équipements publics, des activités économiques et de l'habitat.

Elles sont au POS actuel en zone urbaine (U) ou d'urbanisation future (NA).

Un espace tampon entre le village et le plateau de Saint Pierre a été maintenu, il est occupé par le ruisseau Notre Dame, des jardins potagers et des parcelles cultivées. Il concourt à la mise en valeur du village et est un véritable corridor de respiration à préserver. L'enveloppe occupée par l'habitat, les activités et les équipements dispose encore d'espaces libres.



Les sites de développement



Extrait du schéma de développement du SCOT de la Région de Manosque

Les Grandes Aires

Ce secteur représente 2,6 hectares et se trouve en zone UC du POS. Il a été identifié comme étant un site d'extension prioritaire dans le SCOT de la Région de Manosque. Une étude pré-opérationnelle conduite par la communauté d'agglomération DLVA est en cours sur ce secteur.



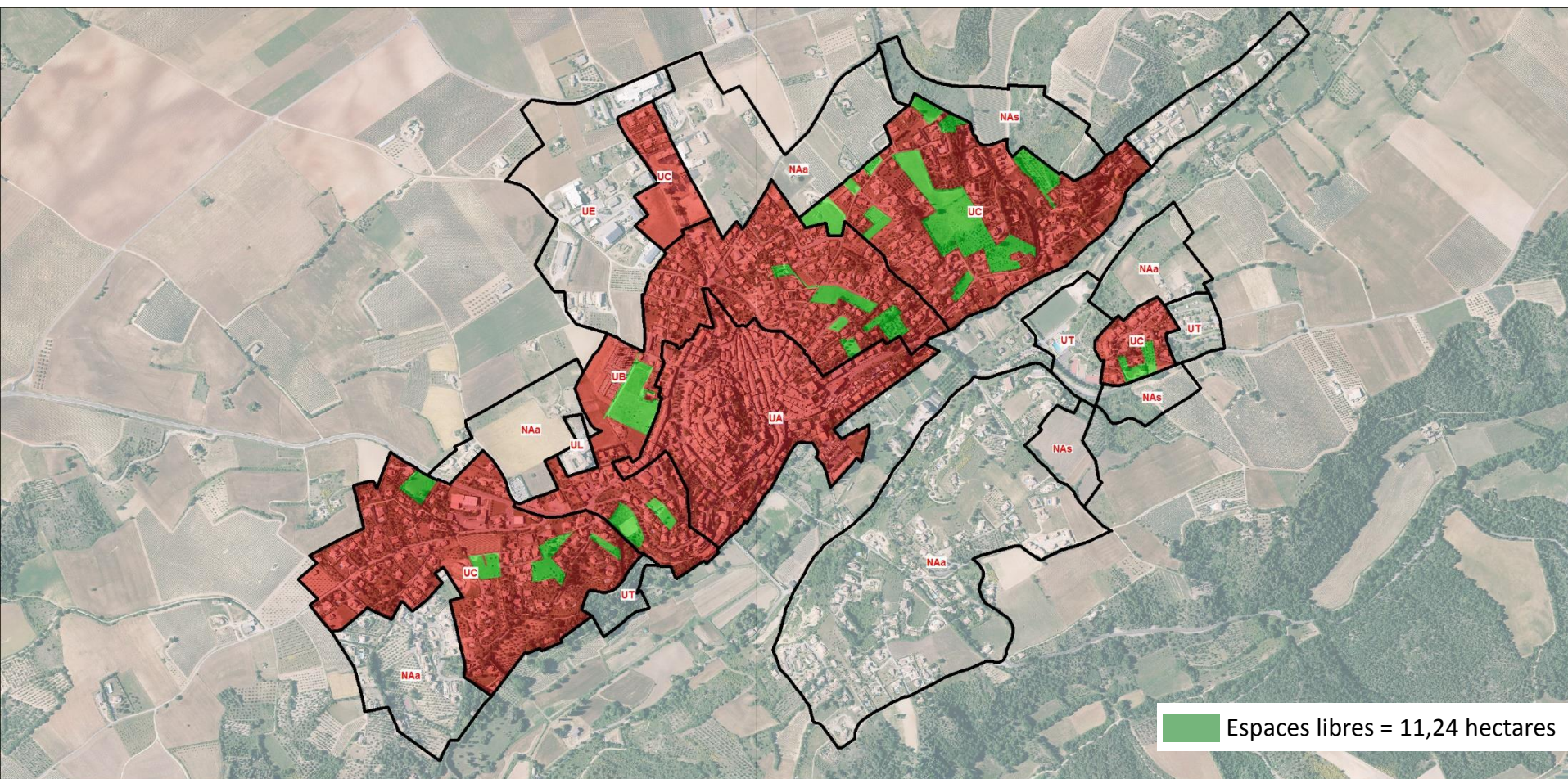
Sud Condamine

Ce secteur représente 6,3 hectares et se trouve en zone NAa du POS. Il a été identifié comme étant un site d'extension prioritaire dans le SCOT de la Région de Manosque.



Cependant ce ne sont pas les seuls espaces disponibles.

Les espaces libres en zone urbaine

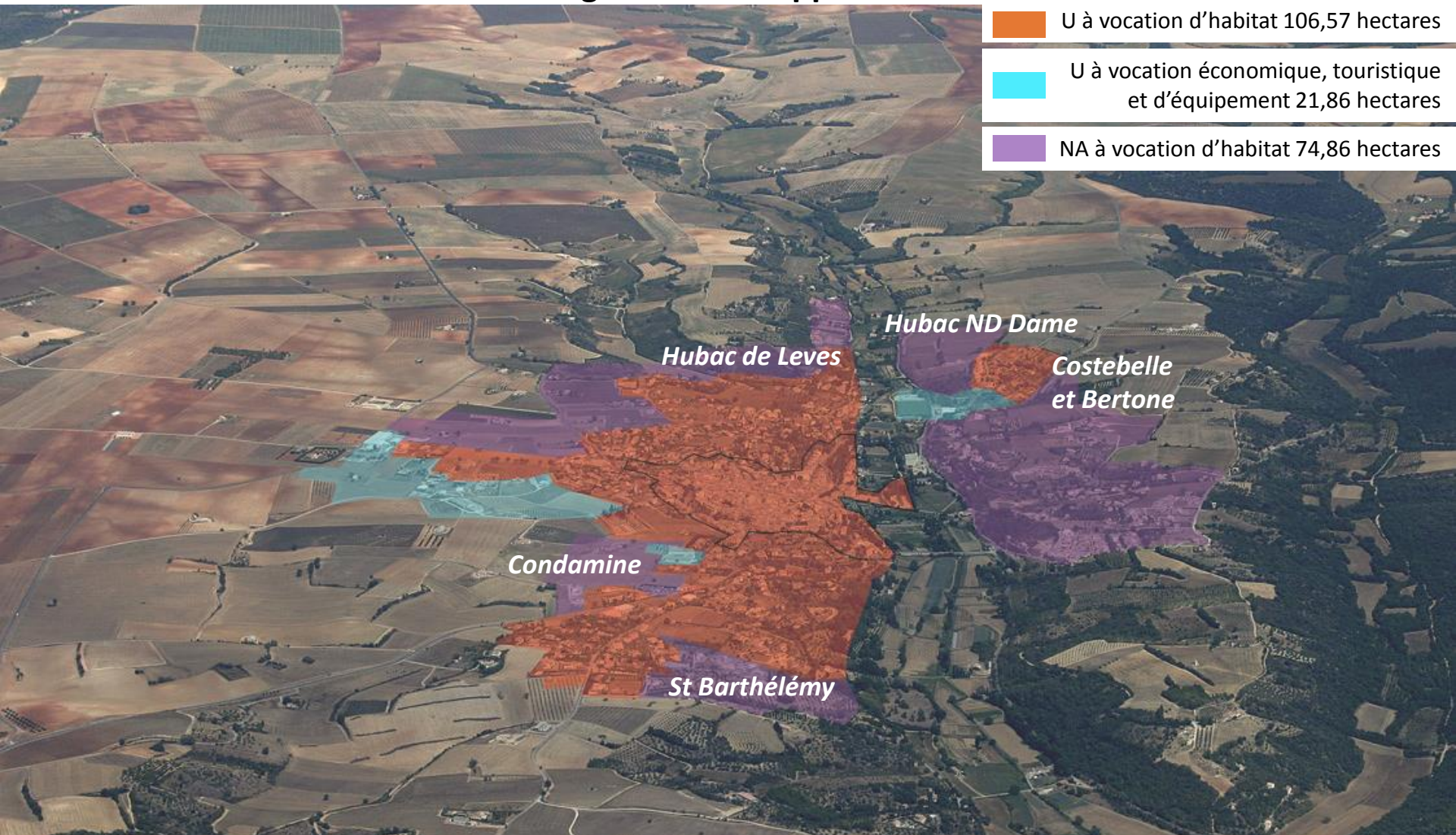


Au sein des zones urbaines à vocation d'habitat existent des espaces libres plus ou moins vastes, dont le site des Grandes Aires.

Ils sont raccordés ou facilement raccordables, présentent peu de contraintes, mais font parfois l'objet d'une rétention foncière de part leur propriétaire.

Ils sont les sites prioritaires de développement. Cependant, la non maîtrise foncière de ces secteurs ne permet pas à la municipalité d'avoir une réelle vision sur le long terme.

Les zones d'urbanisation future au regard du POS opposable



Ces zones représentent près de 75 hectares, certaines sont en partie bâties c'est le cas des zones NA de La Condamine (site d'extension prioritaire au SCOT), de l'Hubac de Notre Dame ou de Saint Barthélémy. Les autres zones : les Chabrand, Saint Barthélémy (une partie en restanques cultivées), Costebelle, Bertone et l'Hubac de Leves sont des espaces agricoles.

Objectifs communaux:

- Promouvoir une **nouvelle gestion du territoire**
- **Contenir l'étalement urbain**
- **Diversifier l'habitat** et assurer la mixité sociale et fonctionnelle du village
- Accompagner la **création d'un pôle de vie et d'attractivité** au cœur du village
- Renforcer la **centralité des hameaux**
- Défendre un **urbanisme et une architecture de qualité**
- Maintenir les **équilibres entre zones urbanisées et espaces naturels**



Diagnostic :

- Un village présentant une grande valeur patrimoniale
- Des extensions en première couronne présentant encore de vastes espaces libres
- De nombreuses zones d'urbanisation future (75 hectares) : peu, partiellement ou pour partie bâties
- Des obligations de production de logements issues du PLH : 60 logements d'ici 2020.
- Des capacités prévues au SCOT d'environ 160 logements sur 2 sites : les Grandes Aires et la Condamine Sud
- Un seuil de population de 4 000 habitants d'ici 2030

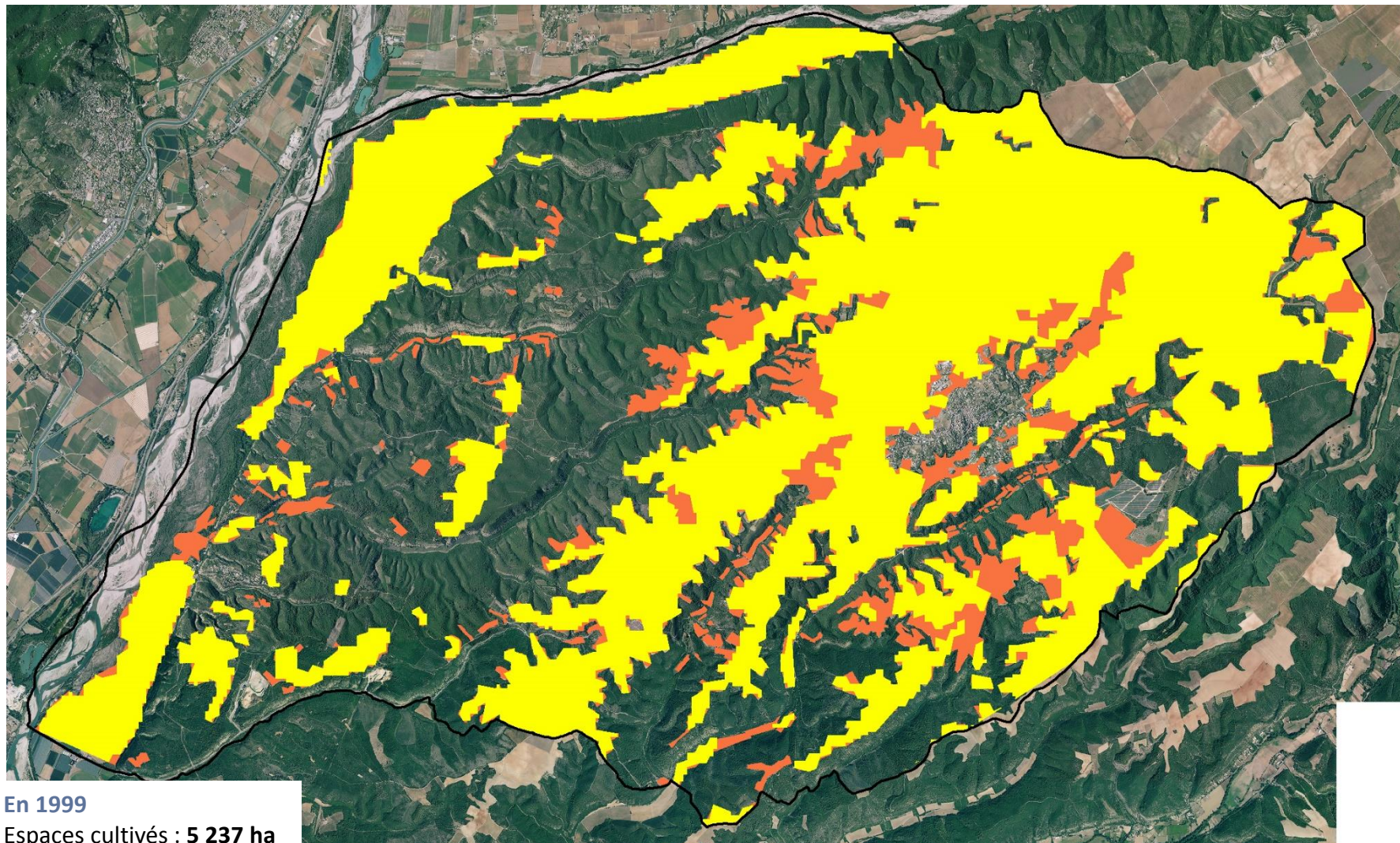


Les enjeux :

- Réfléchir à une réorganisation de l'enveloppe urbaine
- Donner la priorité aux espaces libres en espace urbain
- Conduire une étude de densification en tant qu'aide à la décision tout en gardant un objectif de préservation du cadre de vie
- Etudier la possibilité de réduire les zones d'urbanisation future en fonction des besoins réels actuels et futurs de la commune

3. Analyse agricole

3.1 Evolution des espaces agricoles



En 1999

Espaces cultivés : 5 237 ha

➡ 40,98 % du territoire

En 2012

Espaces cultivés : 5 768 ha

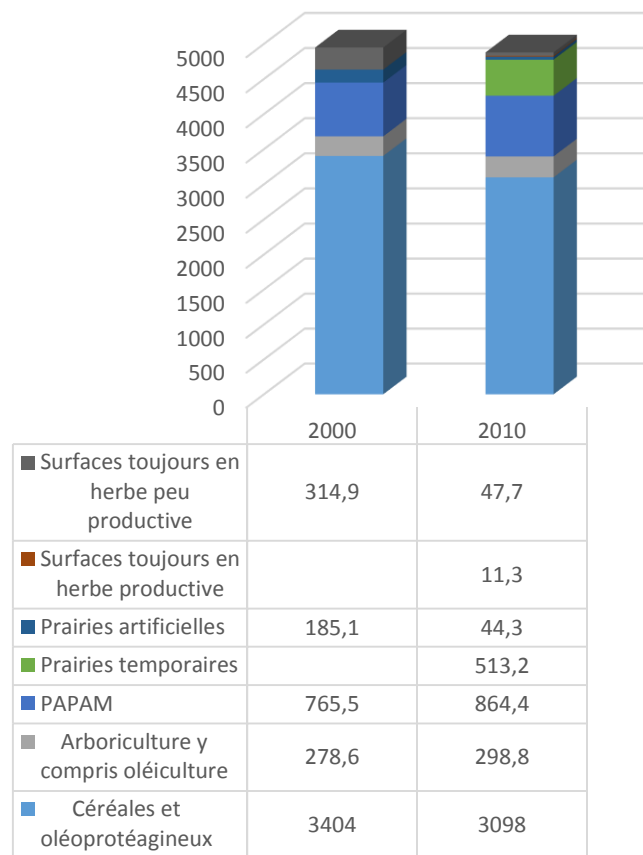
➡ 45,14 % du territoire

+ 531 ha

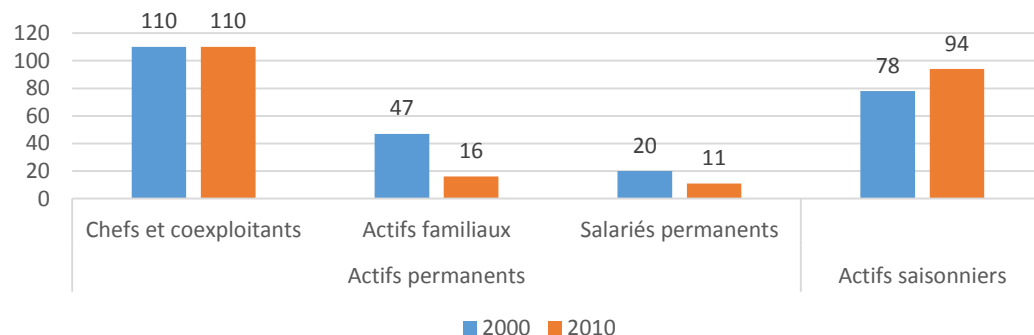
3.2 L'économie agricole

25 % des agriculteurs du PNRV sont à Valensole

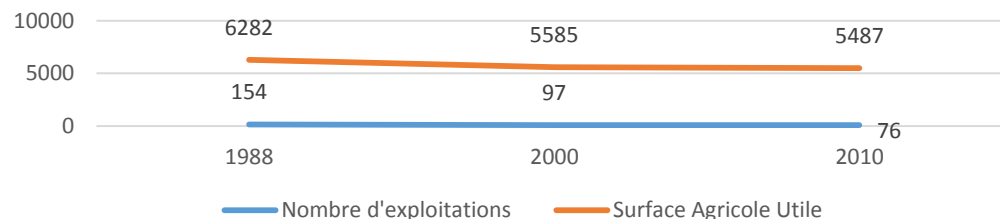
Evolution de la répartition de la SAU
par grand type de culture



Les actifs agricoles



Evolution des exploitations et de la surface agricole
utile depuis 1988



Les chiffres clés :

- Baisse du nombre d'exploitations : => - **78 exploitations depuis 1988**
- Diminution de la SAU par exploitation : => - **795 ha depuis 2000**
- SAU en 2010 :
 - ⇒ **5 487 ha dont principalement : 3 098 de céréales, 513,2 ha de prairies temporaires, 864,4 de PAPAM**
 - ⇒ **Le nombre de chefs d'exploitations reste stable : 85 agriculteurs**
 - ⇒ **Moins d'actifs familiaux et de salariés permanents**
 - ⇒ **Un recours aux actifs saisonniers plus important**

* La Surface Agricole Utile correspond à la somme des parcelles vouées à la production agricole (terres arables, surfaces toujours en herbe ...) des exploitations ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de Valensole mais qui peuvent exploiter des parcelles sur d'autres communes.

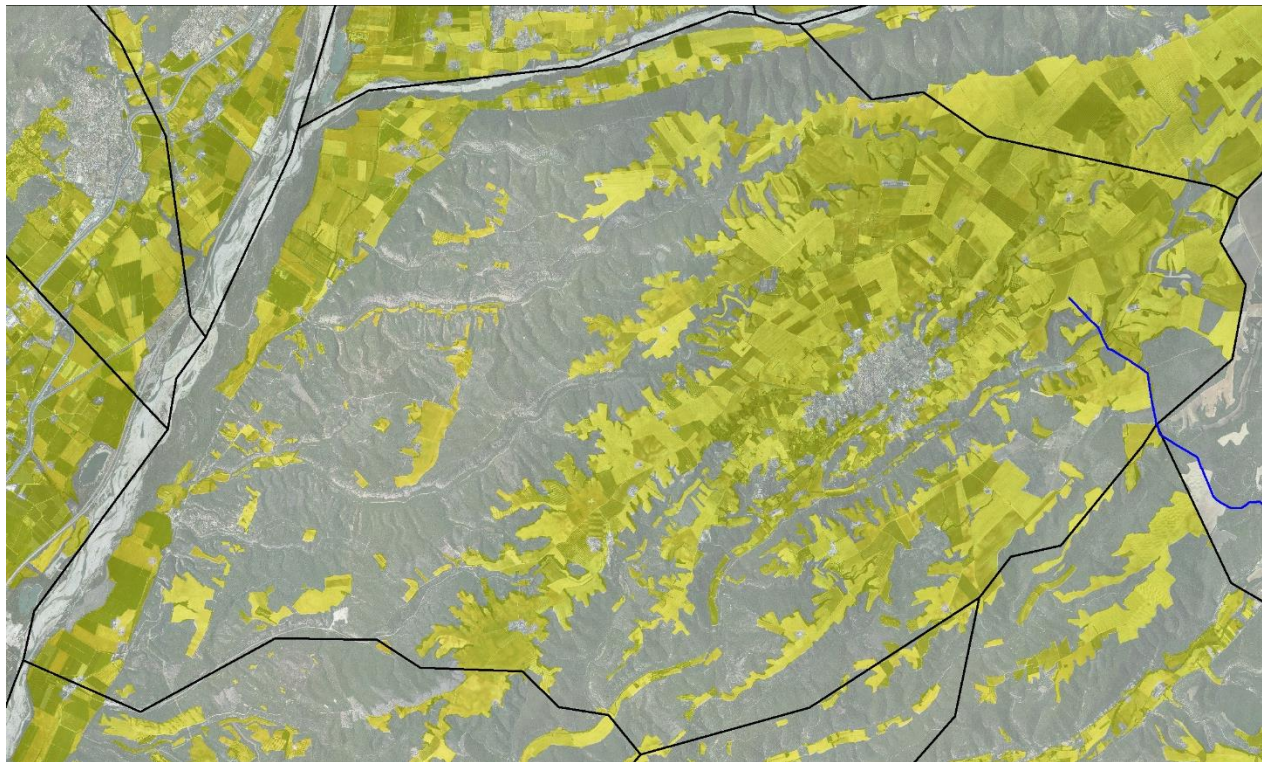
Les données des déclarations des exploitants agricoles à la PAC (2010) en hectares

Céréales	Oléo-protéagineux	PAPAM	Protéagineux et légumes à graines	Surfaces toujours en herbe	Fourrages et prairies temporaires	Légumes frais et fleurs	Gel	Oliviers	Vergers	Autres	Divers	Total
2 315,84	267,47	746,89	320,74	646,27	539,07	11,92	249,85	100,68	127,78	12,02	125,26	5 463,79

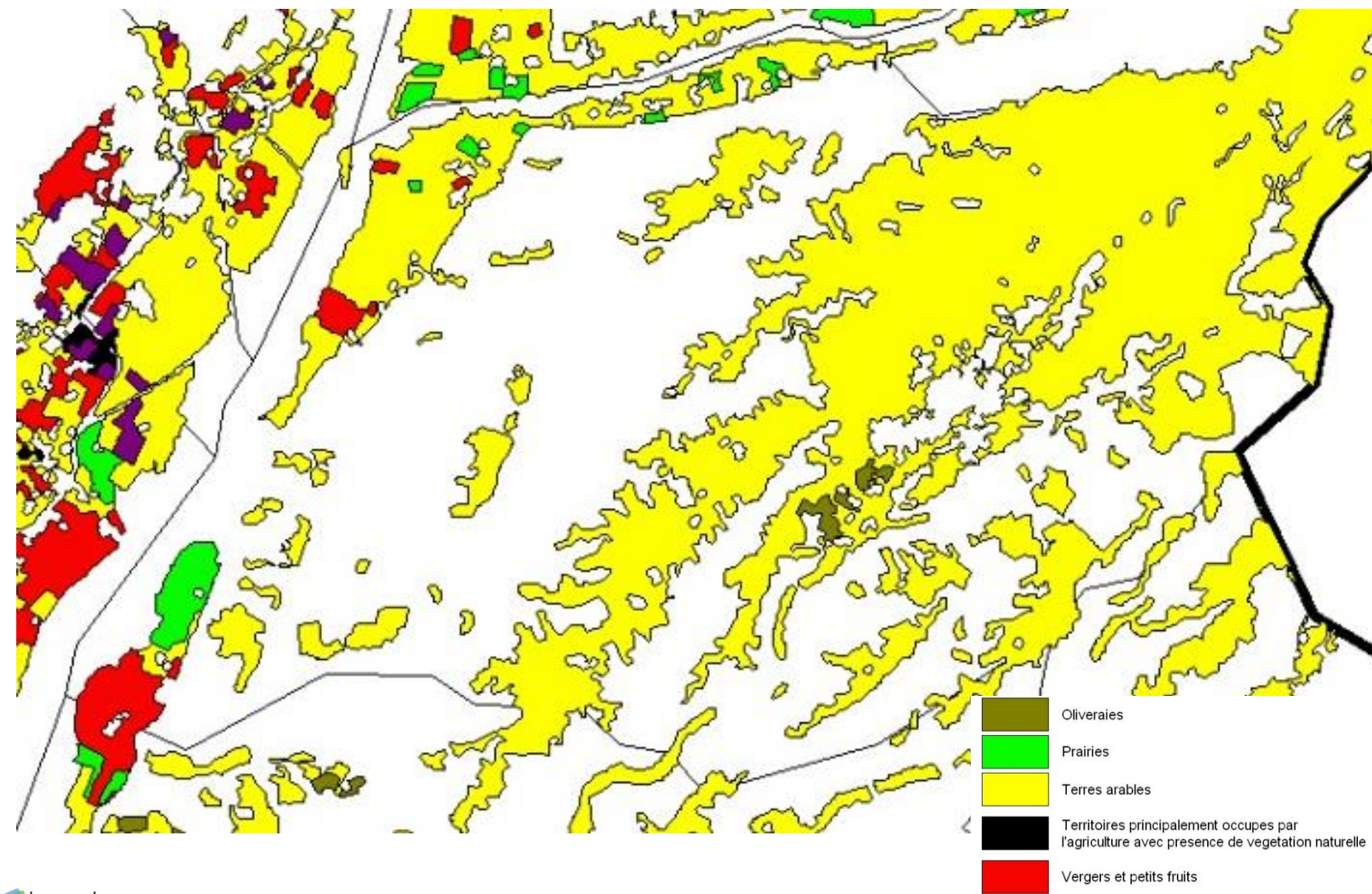
Le plateau de Valensole est un territoire largement ouvert où coexistent les céréales (blé dur) et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (lavandin).

Des cultures fourragères sont également présentes.

Des parcelles de vergers sur la partie basse du plateau ont pu se développer grâce à la mise en place d'un réseau d'irrigation sous pression.

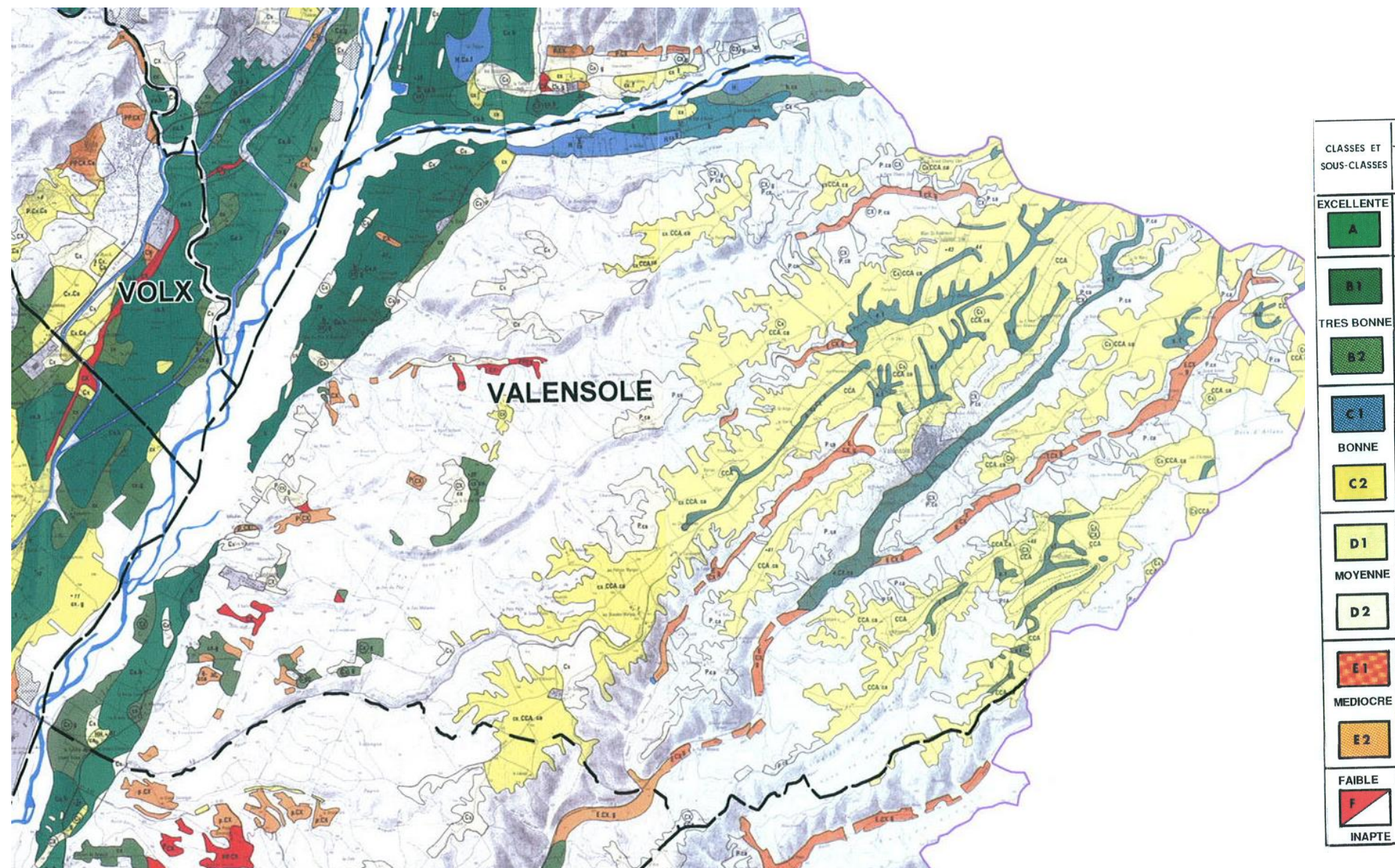


3.3 Typologie des cultures



3.4 Potentiel agricole

4.4.1 Aptitude des sols à l'agriculture



3.3 Potentiel agricole

4.4.2 AOC-AOP et IGP

Les Appellations d'Origines et les Indications Géographiques Protégées sont nombreuses sur le territoire de Valensole. Elles sont le présage d'un potentiel important :

- AOC-AOP Huile d'Olive de Haute Provence
- AOC-AOP Fromage de Banon
- AOC Huile d'Olive de Provence
- IGP Agneau de Sisteron
- IGP Miel de Provence
- IGP Alpes de Haute Provence blanc, rosé, rouge
- IGP Alpes de Haute Provence primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée mousseux de qualité blanc, rosé, rouge
- IGP Méditerranée primeur ou nouveau blanc, rosé, rouge

Le territoire est traversé par le Canal de Provence.
1200 hectares répartis sur 5 communes du Plateau de Valensole sont aujourd'hui irrigués.

4.4.3 Autres types d'agriculture

Élevage, sylvo-pastoralisme présents sur le territoire

Enjeux agricoles du PNRV :

. 25 % des agriculteurs du PNRV sont à Valensole

. Il conviendra de réfléchir à un zonage agricole par vocation : paysagère, à forte biodiversité, humide et inondable, à jardins familiaux, hameaux économiques d'habitat

Les premiers enjeux identifiés par la commune:

- . Accompagner le développement de l'activité agricole
- . Limiter l'implantation de bâtiments d'habitation dans la zone agricole
- . Favoriser la vente directe
- . En plus des distilleries proposer d'autres lieux de transformation de la matière : moulin à huile, minoterie
- . Favoriser le développement des surfaces cultivables pour le maraîchage, des cultures vivrières
- . Soutenir le pastoralisme existant
- . Soutenir les besoins d'irrigation sur le Plateau

La commune de Valensole n'est pas irriguée.

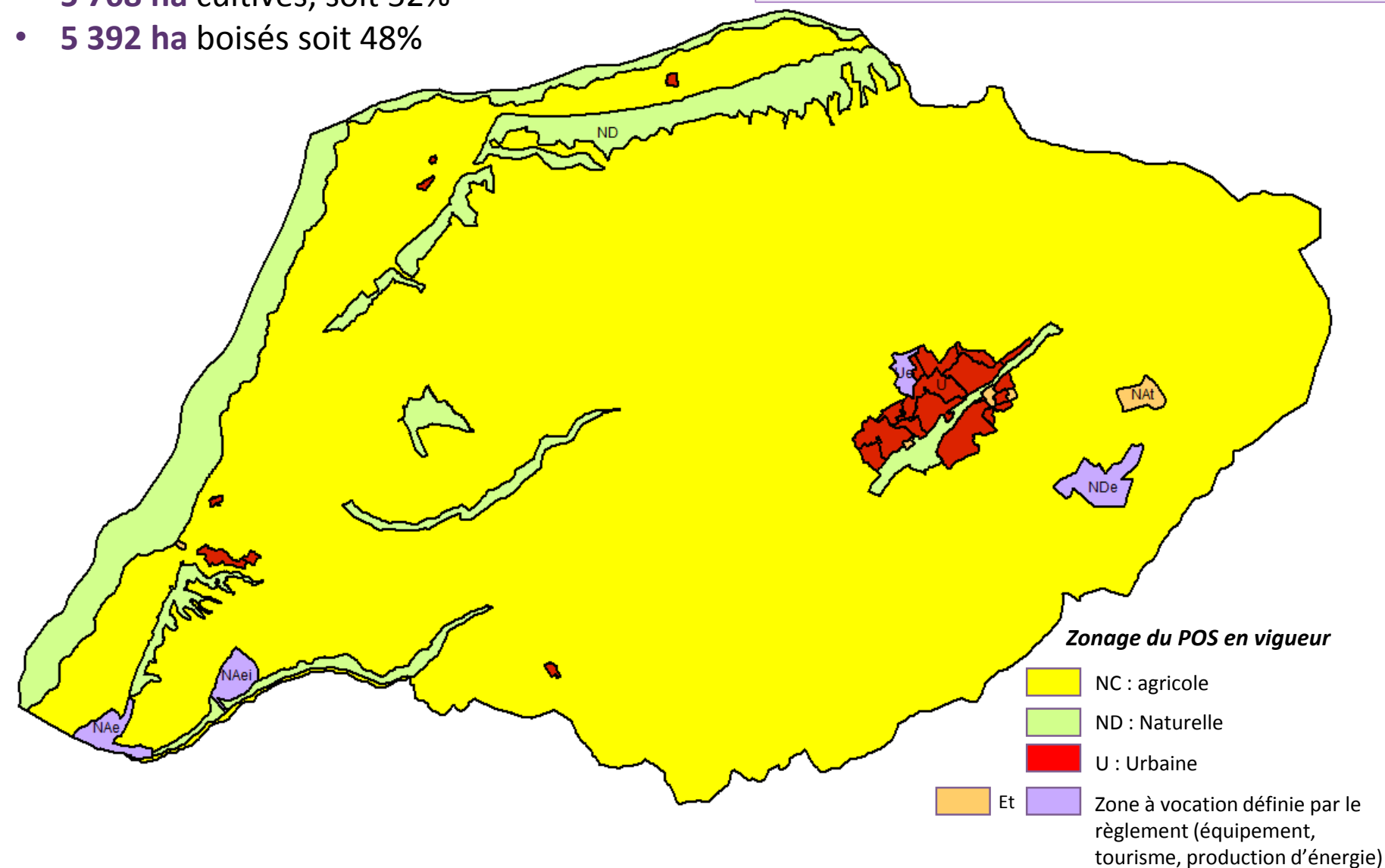
3.4 Zonage Agricole au POS : NC

Au POS: 11 160 hectares de zones NC

Occupation du sol réelle : (2012)

- **5 768 ha** cultivés, soit 52%
- **5 392 ha** boisés soit 48%

Enjeux du PLU: Redéfinition des zones NC du POS en zones A (agricoles) ou N (Naturelles)





D- Etat initial de l'environnement

1. Le contexte physique

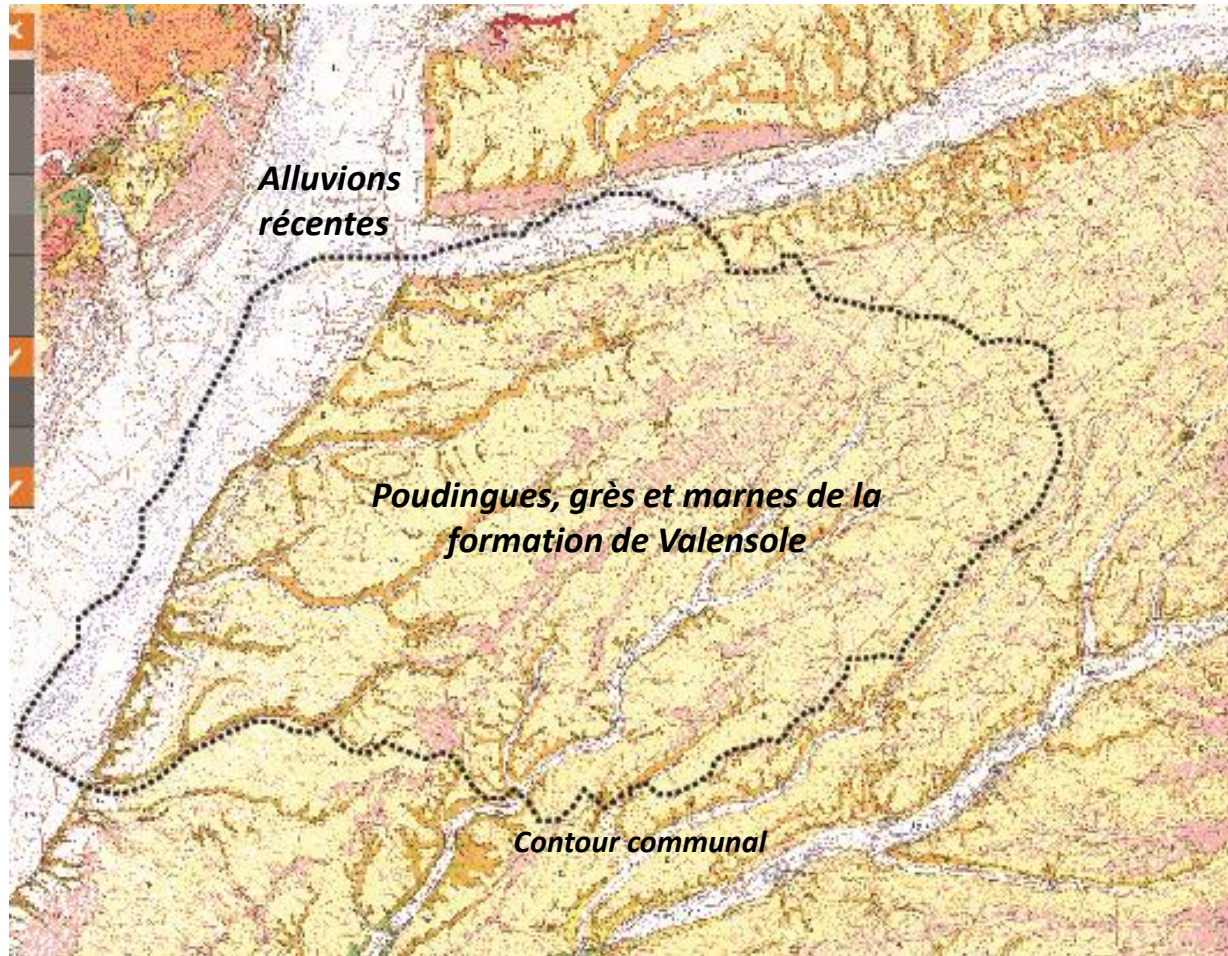
1.1 Climat méditerranéen avec influence alpine

<i>Caractéristiques</i>	<i>Conséquences</i>
Eté chaud et sec	- Risque incendie - Risque sécheresse - Risque mouvement de terrain (Aléa retrait-gonflement des argiles)
Hiver froid, avec des gelées possible jusqu'en avril	- Contrainte pour l'agriculture (Verger)
Précipitations irrégulières: épisode orageux en été et pics de précipitations en automne et au printemps	- Risque inondation par crue torrentielle et ruissellement - Risque pollution des eaux et des sols par le ruissellement
Plus de 300 jours d'ensoleillement par an	+ Valorisation du potentiel solaire + Attrait touristique
Vents secs et forts: Mistral et vents du Nord	- Risque incendie - Risque sécheresse

Perspectives d'évolution: Le changement climatique risque d'accentuer les risques d'inondations, de sécheresse et de mouvements de terrain.

PLU: Prendre en compte les caractéristiques climatiques du territoire afin de prévenir les risques et valoriser les potentiels. Etre cohérent avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie, ainsi qu'avec sa déclinaison à l'échelle du Parc Naturel Régional du Verdon et avec le futur Plan Climat Energie Territorial des Alpes de Haute-Provence.

1.2 Une géologie peu contrastée



Extrait de la carte géologique de Manosque (Source: BRGM)

Perspectives d'évolution: Le changement climatique risque d'accentuer les risques de mouvements de terrain liés à la nature du sous-sol.

PLU: Prendre en compte les caractéristiques géologique du territoire afin de prévenir les risques et valoriser les potentialité des sols.

2. Le patrimoine et le paysage

2.1 Le patrimoine

La commune compte 2 monuments historiques sur son territoire :

- La Grande Fontaine, place Thiers classée par arrêté du 25 octobre 1962
- L'église paroissiale et vestiges de l'ancien prieuré Saint-Mayeul
Elle domine le village et s'impose dans le paysage
- Les coopératives agricoles « des producteurs du Plateau de Valensole » (céréalière) et « le Riou » (coopérative de distillation de plantes à parfum) sont recensées à l'inventaire général du patrimoine culturel.

Au-delà de ces protections et inventaires la commune recèle un patrimoine riche et varié:

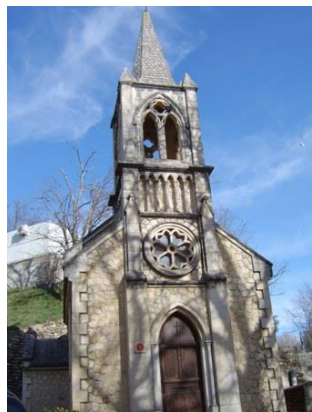
Hameaux, mas, châteaux, mines à eau, canaux, fontaines, pigeonniers, portes, lavoirs...

Synthèse des fiches besoins, préservation du patrimoine :

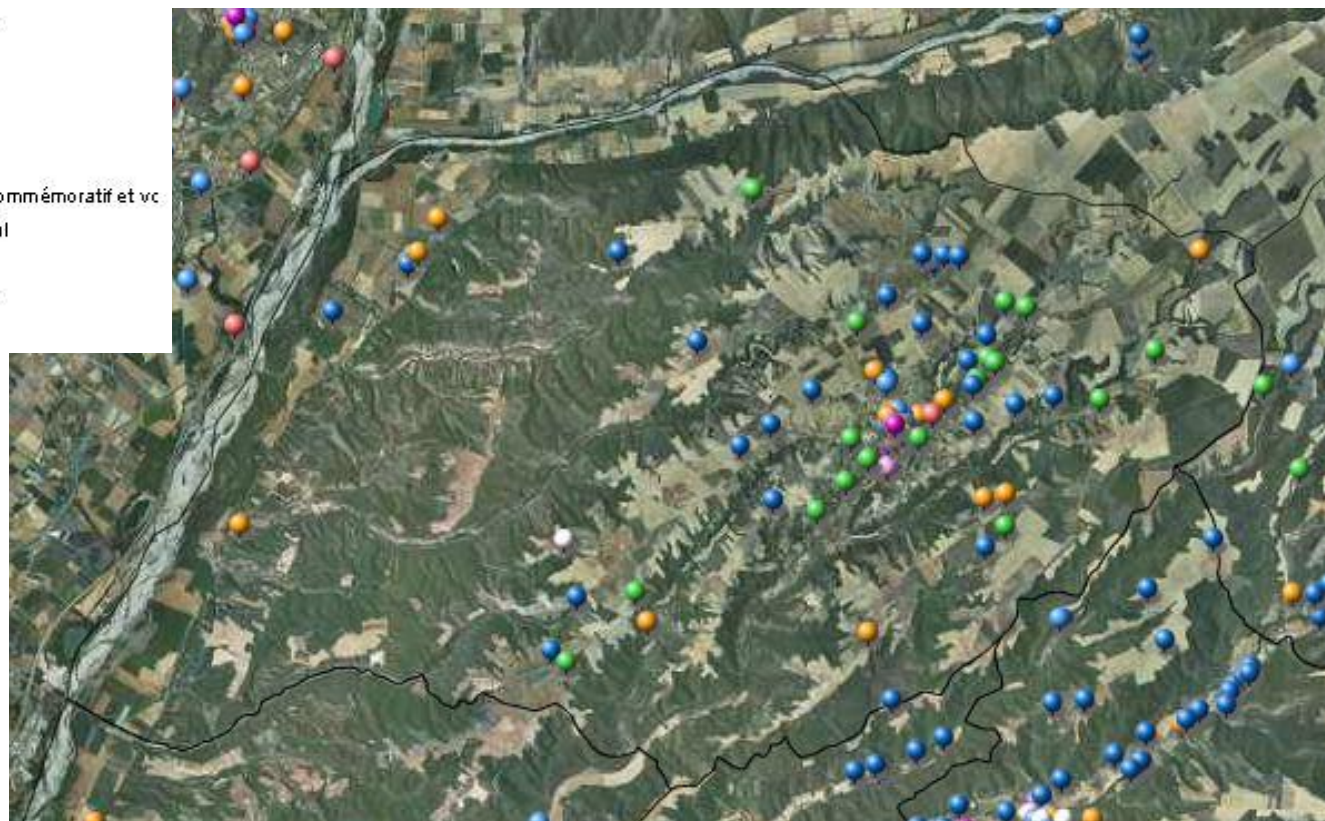
Ancienne école, chapelles, cabanons, remparts, portes, moulures, carreaux vernissés, pigeonniers...



2.1 Le patrimoine : Recensement du petit patrimoine PNRV



- Hydraulique
- Civil
- Agricole
- Religieux
- Industriel
- Funéraire, commémoratif et vc
- Agro-pastoral
- Artisanal
- Domestique
- Non défini



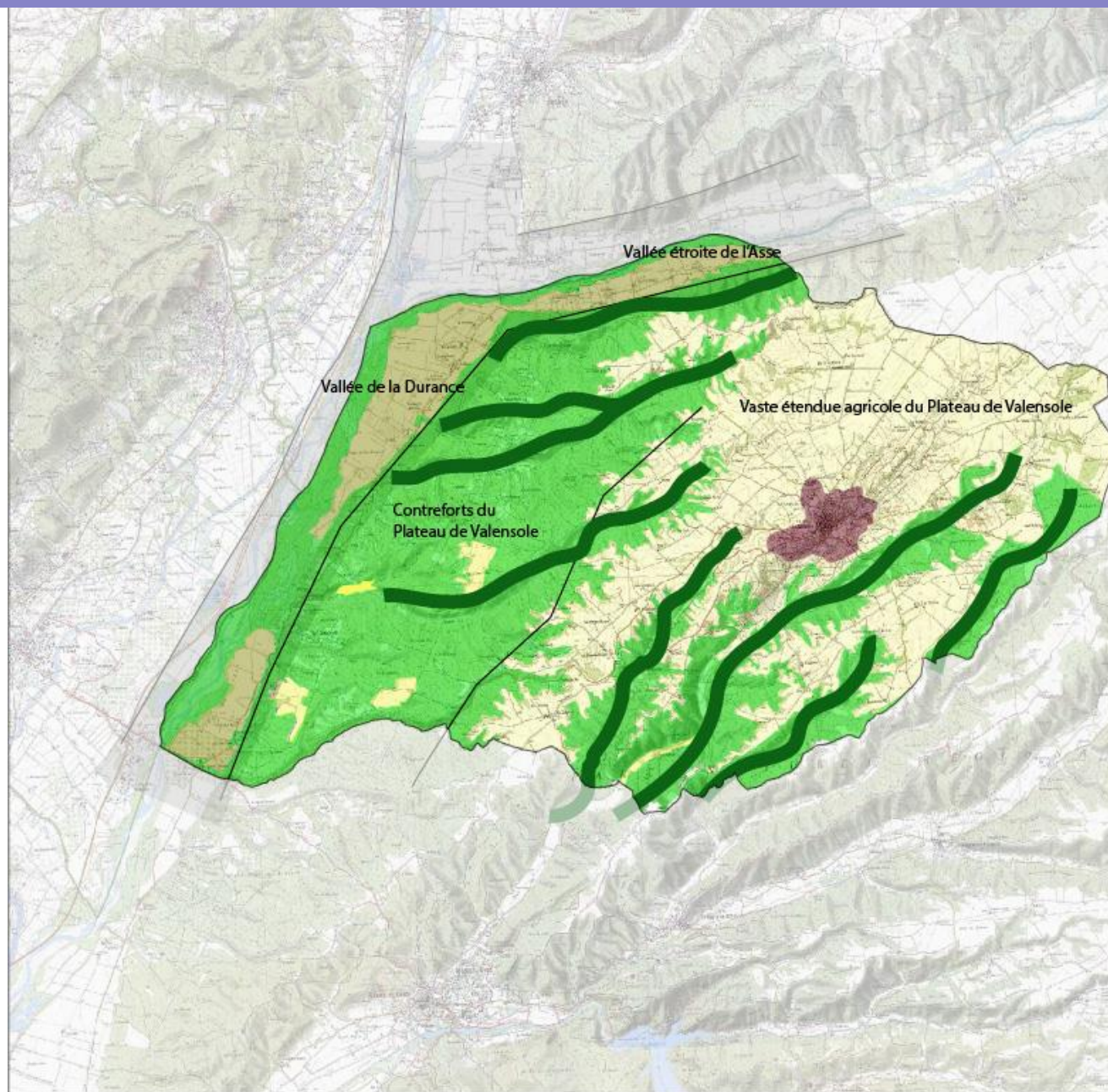
Sur la base des recensements réalisés (recensement du petit patrimoine par le PNRV et projet de ZPPAUP) une identification spécifique de ce patrimoine sera intégrée dans le PLU, au titre de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

Le règlement comportera des dispositions particulières qui permettront de le préserver.



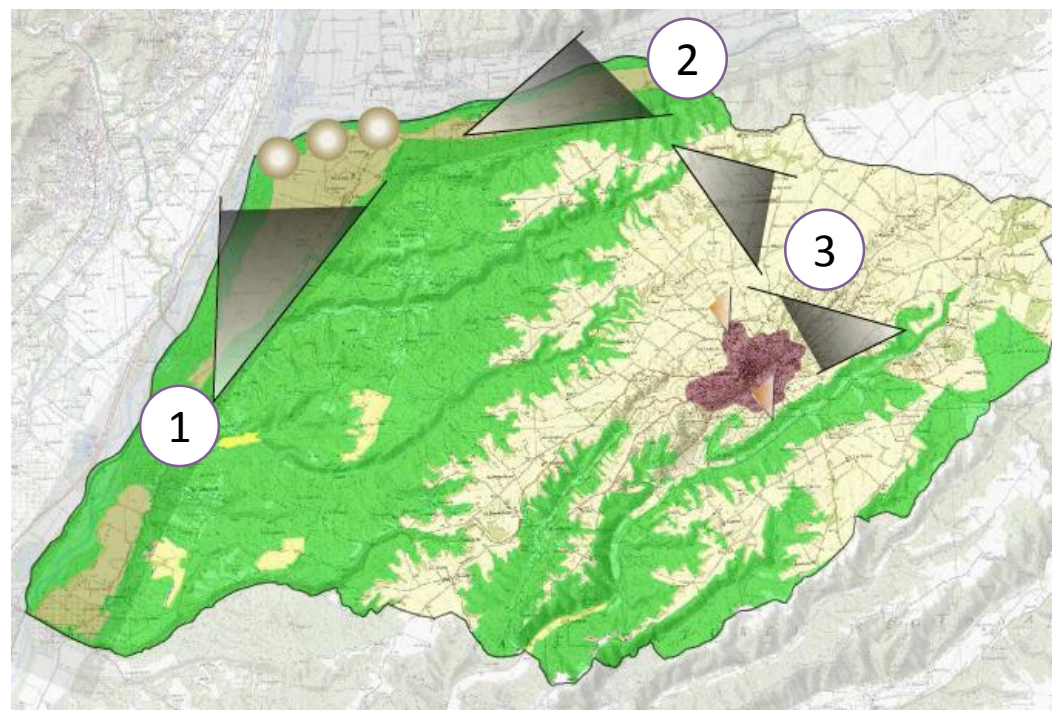
2.2 Le Paysage : Les unités paysagères

1. A l'ouest la vallée de la Durance, à dominance agricole.
2. Au nord la vallée de l'Asse plus étroite, moins perceptible. On retrouve dans cette vallée une série de hameaux.
3. Les contreforts du plateau, véritable frontière entre les vallées et le vaste plateau présente un couvert végétal dense, des vallons accidentés qui contrastent avec l'étendue plane du plateau.
4. Le plateau de Valensole est une vaste étendue agricole. C'est l'unité paysagère principale du territoire, celle qui est la plus représentative.



2.2 Le Paysage : Les cônes de vue

1. Depuis la RD 4, qui relie Gréoux-les-Bains à Oraison en traversant Valensole perpendiculairement à la Durance, les vues lointaines se prolongent jusqu'aux collines du Luberon. La Durance est perceptible ponctuellement à travers du rideau boisé composant sa ripisylve.
2. Depuis la RD 115, les vues sur la vallée de l'Asse sont canalisées par la ripisylve de l'Asse et les contreforts très marqués au nord du plateau de Valensole
3. Le plateau de Valensole concentre les plus beaux panoramas assurés par la platitude du site. Seuls quelques hangars agricoles et l'omniprésence des lignes électriques brouillent les vues.



1. Vallée de la Durance



2. Vallée de l'Asse



3. Plateau de Valensole

2.2 Le Paysage : Les orientations paysagères du SCOT de la Région de Manosque

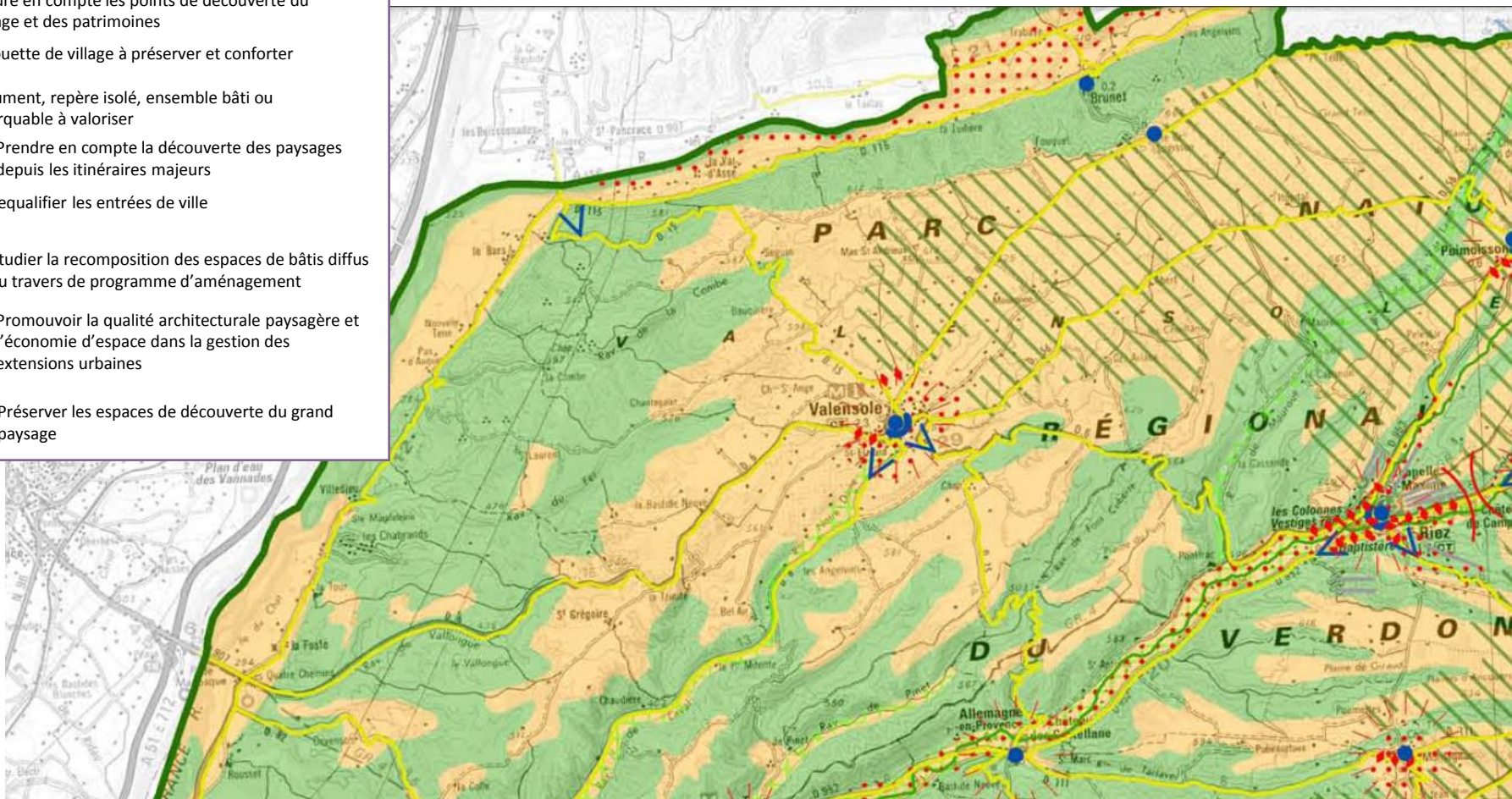


Le SCOT de la Région de Manosque approuvé en décembre 2012, définit pour la commune 3 principales orientations :

- **PROTEGER**: le patrimoine architectural du village
- **PRESERVER**: les cônes de vue sur le village depuis les RD 6, 8 et 15
- **REQUALIFIER**: l'entrée de ville en venant de Brunet sur la RD 8 (enjeu de maîtrise qualitative : conduire une réflexion spécifique dans l'élaboration du PLU - *extrait du Document d'Orientations Générales*).

2.2 Le Paysage : Les orientations paysagères de la charte du PNRV

-  Prendre en compte les points de découverte du paysage et des patrimoines
-  Silhouette de village à préserver et conforter
-  Monument, repère isolé, ensemble bâti ou remarquable à valoriser
-  Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires majeurs
-  Requalifier les entrées de ville
-  Étudier la recomposition des espaces de bâtis diffus au travers de programme d'aménagement
-  Promouvoir la qualité architecturale paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines
-  Préserver les espaces de découverte du grand paysage



La Charte du Parc entend préserver l'identité des paysages, pour cela le PLU devra pour être compatible avec elle:

- Préserver le plateau de Valensole
- Prendre en compte les points de découverte sur le village
- Valoriser le village en tant qu'ensemble bâti remarquable
- Étudier la recomposition des espaces bâtis diffus au travers de programmes d'aménagements

3. Les risques naturels et technologiques

3.1 Les risques naturels et technologiques

La commune de Valensole est soumise à:

■ 4 risques naturels

- ✓ Risque sismique (Aléa moyen « 4 »)
- ✓ Risque mouvement de terrain : retrait gonflement des argiles (Aléa moyen sur la quasi-totalité du territoire)
- ✓ Risque inondation (Aléa fort à modéré selon les secteurs)
- ✓ Risque incendie, feu de forêt (Aléa fort)

■ 2 risques technologiques

- ✓ Risque rupture du Barrage de Serre-Ponçon (zone d'inondation spécifique)
- ✓ Risque nucléaire (hors PPRT CEA)
- ✓ Risque transports de matières dangereuses
 - Voie routière
 - Canalisation

La commune est concernée par:

- ☐ L'Atlas des zones inondable (Durance et Asse), réalisée en 2006.
- ☐ Le Plan des Surfaces Submersibles de la Durance (PSS Durance) approuvé en 1961.
- ☐ Ce PSS doit être remplacé sur la commune par un plan de prévention des risques multirisques en cours d'élaboration, prescrit en 2014.
- ☐ Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDFCI) réalisé en 2005 qui préconise la réalisation d'un PPRIF (Plan de prévention des risques incendie de forêt) sur le territoire de Valensole.
- ☐ Le Plan de massif de protection des forêts contre les incendies (PMPFCI) réalisé en 2011.
- ☐ Le Plan particulier d'intervention (PPI) du Barrage de Serre-Ponçon.

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde (PCS) datant de 2015 et d'un document d'Information Acquéreurs-Locataires (IAL).

PLU: Prendre en compte l'ensemble des risques pour la protection des biens et des personnes

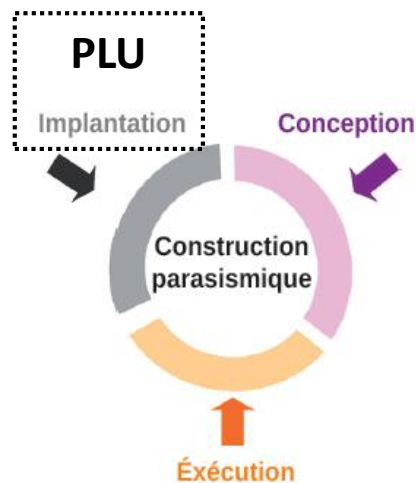
***La révision du Plan de Prévention des Risques Naturels prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2014.
Première présentation du PPR multirisques prévues par les services de l'état fin novembre 2015***

3.2 Risque naturel: Sismicité

Le **séisme** constitue un risque naturel majeur potentiellement très meurtrier et pouvant causer des dégâts importants sur les bâtiments et les équipements.

La commune de Valensole est classée en zone de **sismicité 4 (aléa moyen)** selon l'article D. 563-8-1 du Code de l'Environnement.

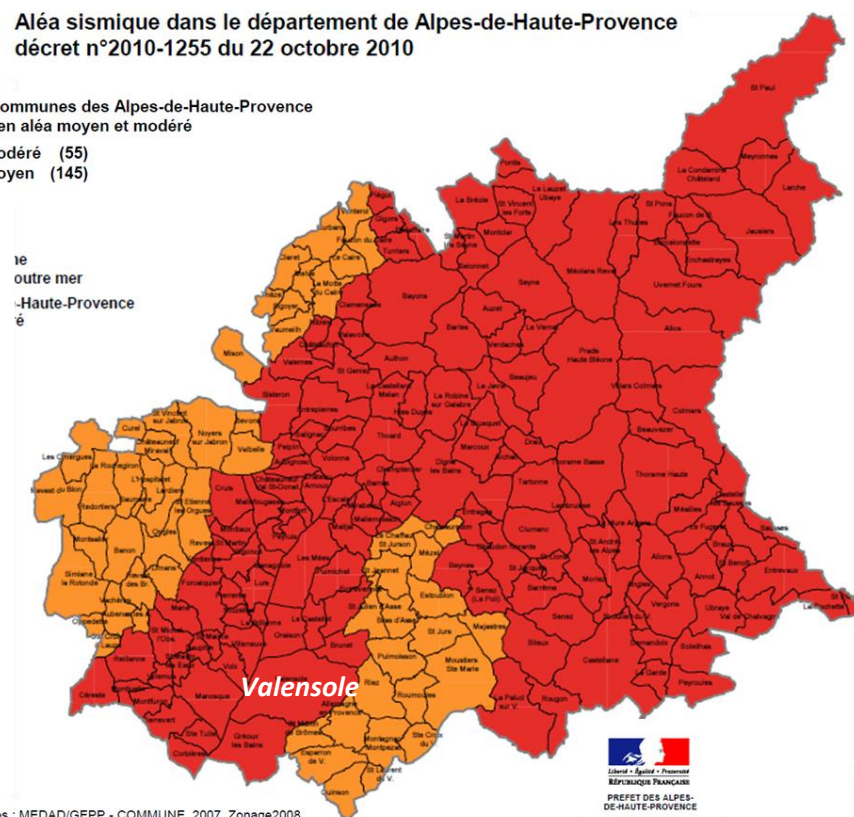
L'arrêté du 22 octobre 2010 définit des dispositions parasismiques à appliquer en fonction des catégories de bâtiments pour les nouvelles constructions et pour les rénovations.



Aléa sismique dans le département de Alpes-de-Haute-Provence décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010

Les communes des Alpes-de-Haute-Provence
sont en aléa moyen et modéré

Modéré (55)
Moyen (145)



Sources : MEDAD/GEPP - COMMUNE_2007_Zonage2008
Réalisation DDT/SDT/CDT/BB - 11/2010 - alea sismique.wor

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				Eurocode 8 ³ $a_g=0,7 \text{ m/s}^2$
Zone 3		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5		CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

PLU: Rappeler les prescriptions de construction parasismique (règlement et rapport de présentation)

Informations complémentaires: www.planseisme.fr (Site du BRGM) et DDRM des Alpes de Haute-Provence

3.3 Risque naturel: mouvements de terrain

Aléa retrait gonflement des argiles

Le contexte géologique du territoire communal marqué par la **présence de marnes** entraîne un aléa retrait-gonflement des argiles modéré sur une grande partie du territoire. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

Autres mouvements de terrain

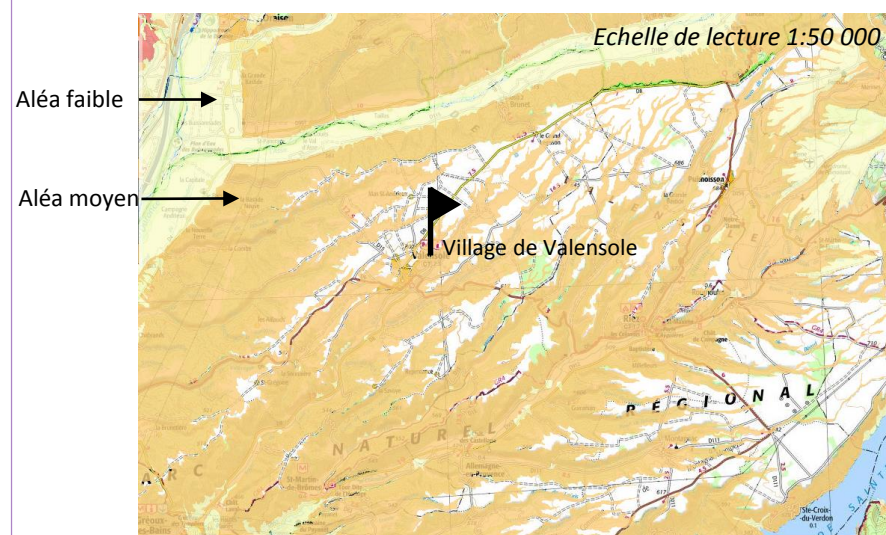
Le BRGM ne localise aucun mouvement de terrain sur le territoire communal, ni de cavité souterraine.

Les coulées de boue sont caractérisées par un transport de matériaux sous une forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par liquéfaction des terrains. Des coulées de boues peuvent également se produire lors de fortes précipitations sur des terrains nus ou dont les arbres ont été brûlés lors d'un incendie.

La commune a connu 8 événements ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de type « **Inondations, coulées de boue** »



Extrait de la carte géologique de Manosque (Source: BRGM)



Aléa retrait gonflement des argiles sur fond IGN (Source: BRGM)

PLU: Rappeler les prescriptions du BRGM (règlement et rapport de présentation)

Informations complémentaires: www.georisques.gouv.fr, site du BRGM et DDRM des Alpes de Haute-Provence

3.4 Risque naturel: inondation - Plan des surfaces submersibles Durance

Historiquement, les plans des surfaces submersibles (PSS) sont les premiers documents cartographiques réglementant l'occupation du sol en zone inondable pour les cours d'eau domaniaux.

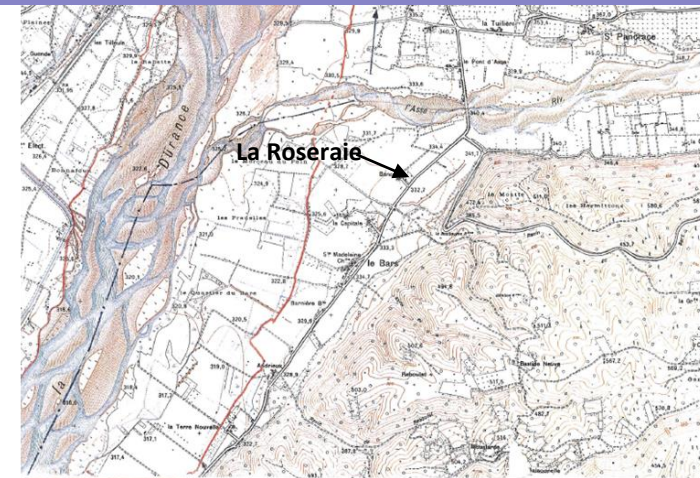
Ils sont créés par la loi du 30 octobre 1935 et élaborés en considérant deux types de zones, à l'intérieur de l'enveloppe d'une crue moyenne :

- les zones A, dites de grand débit (Bleu sur la carte);
- les zones B, dites complémentaires (orange sur la carte).

La loi Barnier (02/02/95), dans son article 40-6, confère aux PSS un statut de plan de prévention des risques, les rendant par conséquent opposables au tiers et faisant entrer le territoire des communes concernées dans le champ d'application de l'obligation d'information des acquéreurs locataires.

Le Plan des Surfaces Submersibles de la Durance (PSS Durance) approuvé en 1961, doit être remplacé sur la commune par un **plan de prévention des risques multirisques en cours d'élaboration, prescrit en 2014.**

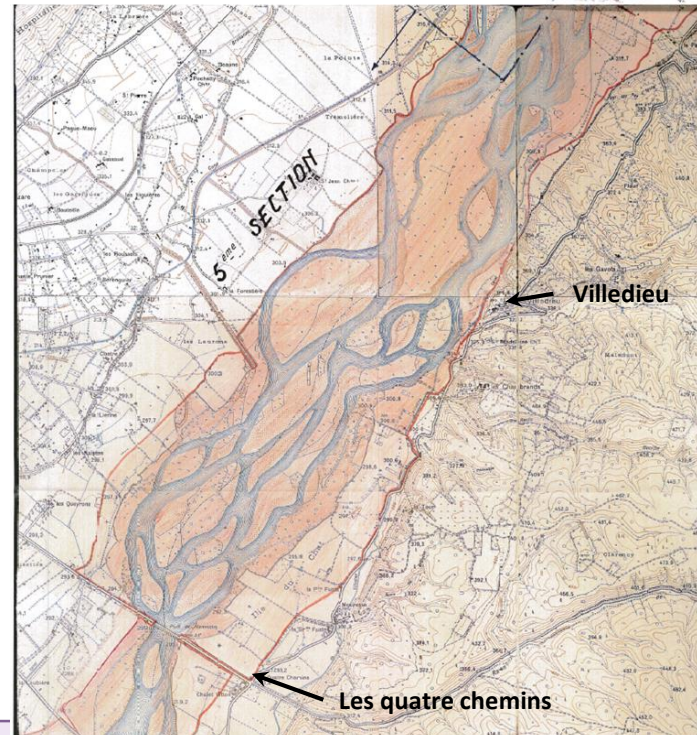
PLU: Prendre en compte le risque inondation, limiter l'exposition des populations au risque. (Prescription et réglementation).



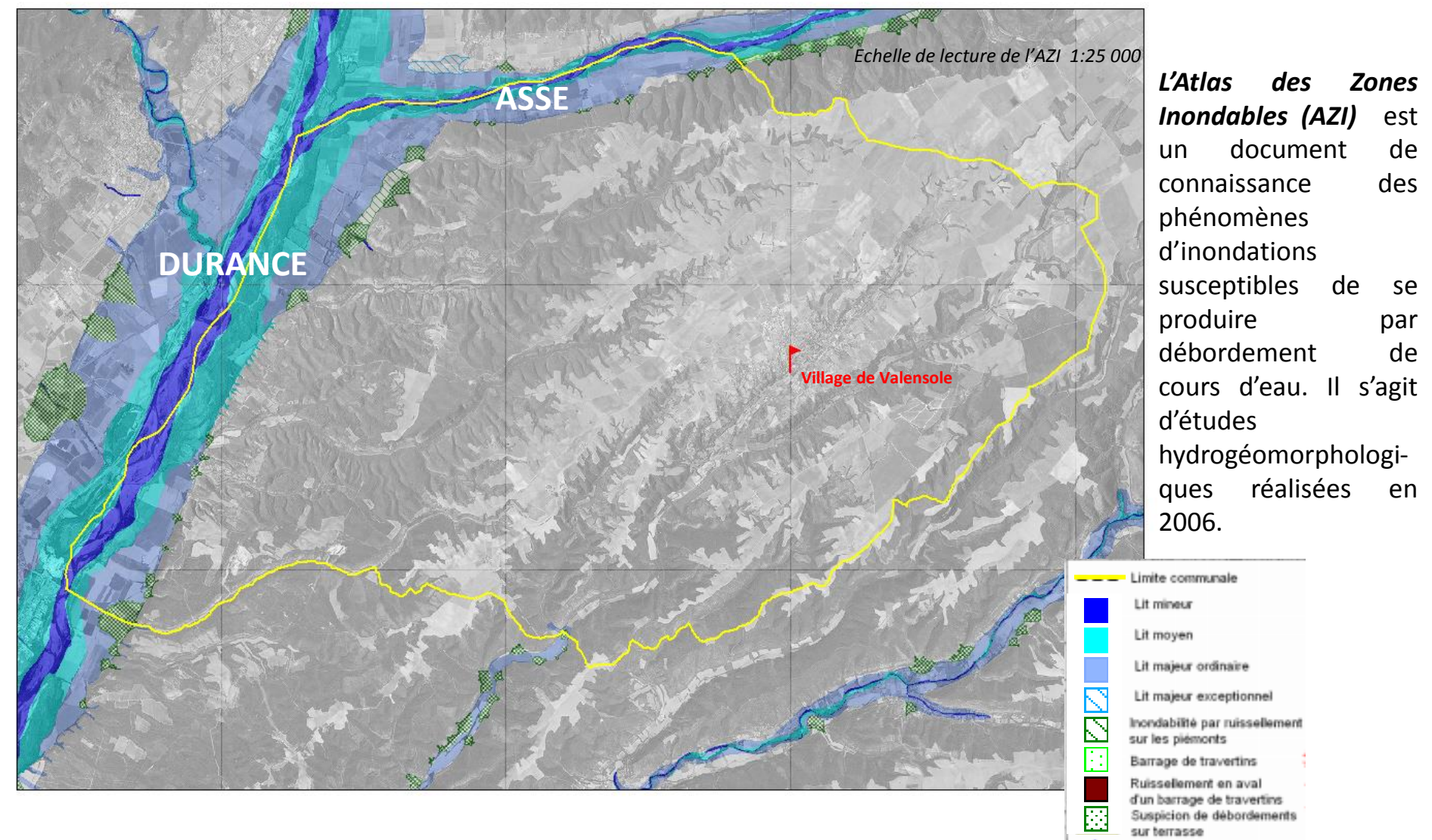
Source: PSS, IAL Valensole



Zones submersibles

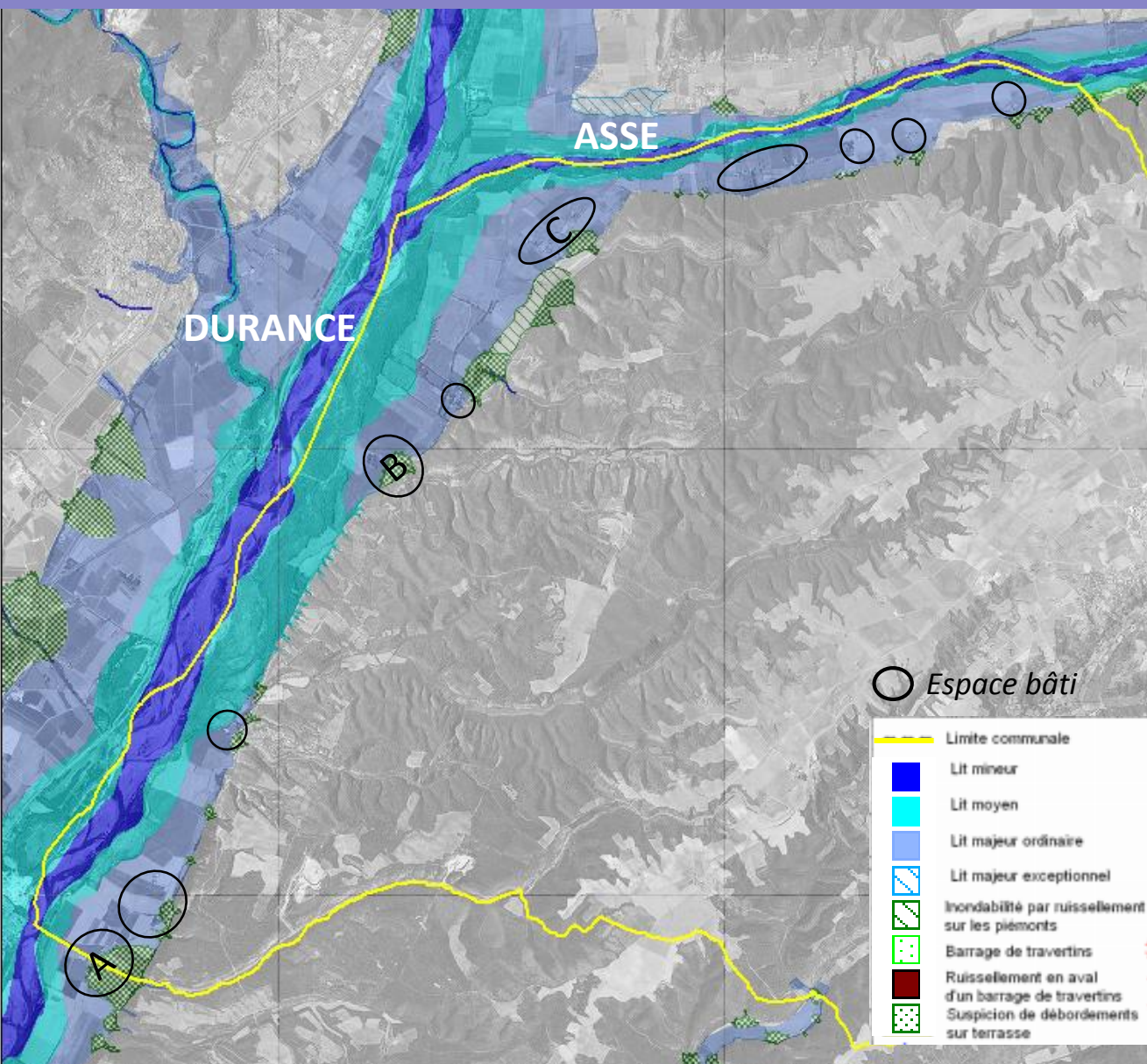


3.4 Risque naturel: inondation - Atlas des zones inondables



PLU: Prendre en compte le risque inondation, limiter l'exposition des populations au risque. (Prescription et réglementation).

3.4 Risque naturel: inondation - Atlas des zones inondables

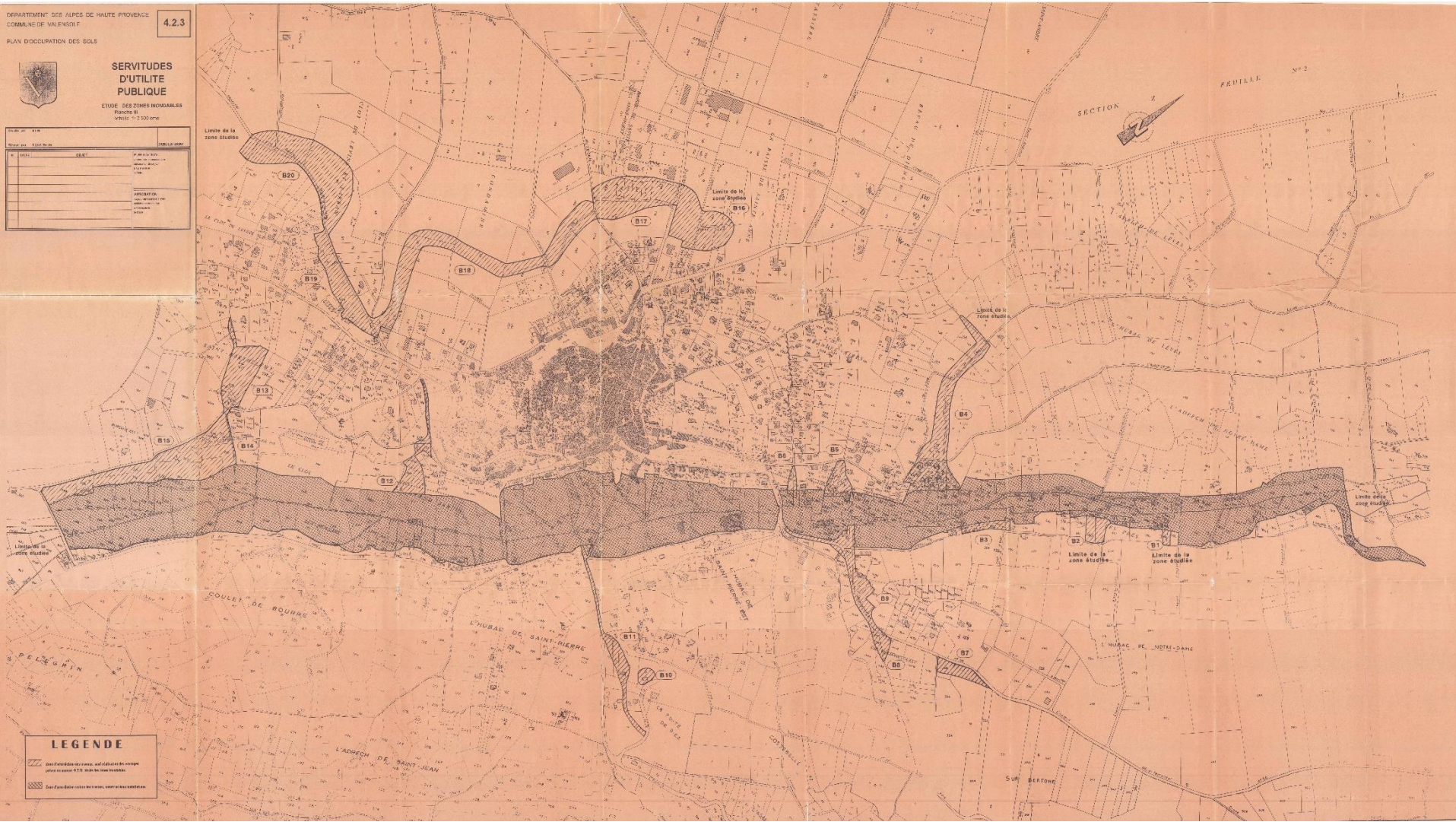


Quelques secteurs d'occupation humaine sont concernés par l'AZI, tel que entre autres les Quatre Chemins (A), une partie du camping oxygène (B), le lieu dit la Capitale (C)...

Le PPRI à son approbation délimitera précisément les zones de risque et indiquera les règlements et les prescriptions associés à chaque zone.

L'AZI n'est pas une servitude du document d'urbanisme contrairement aux PPR.

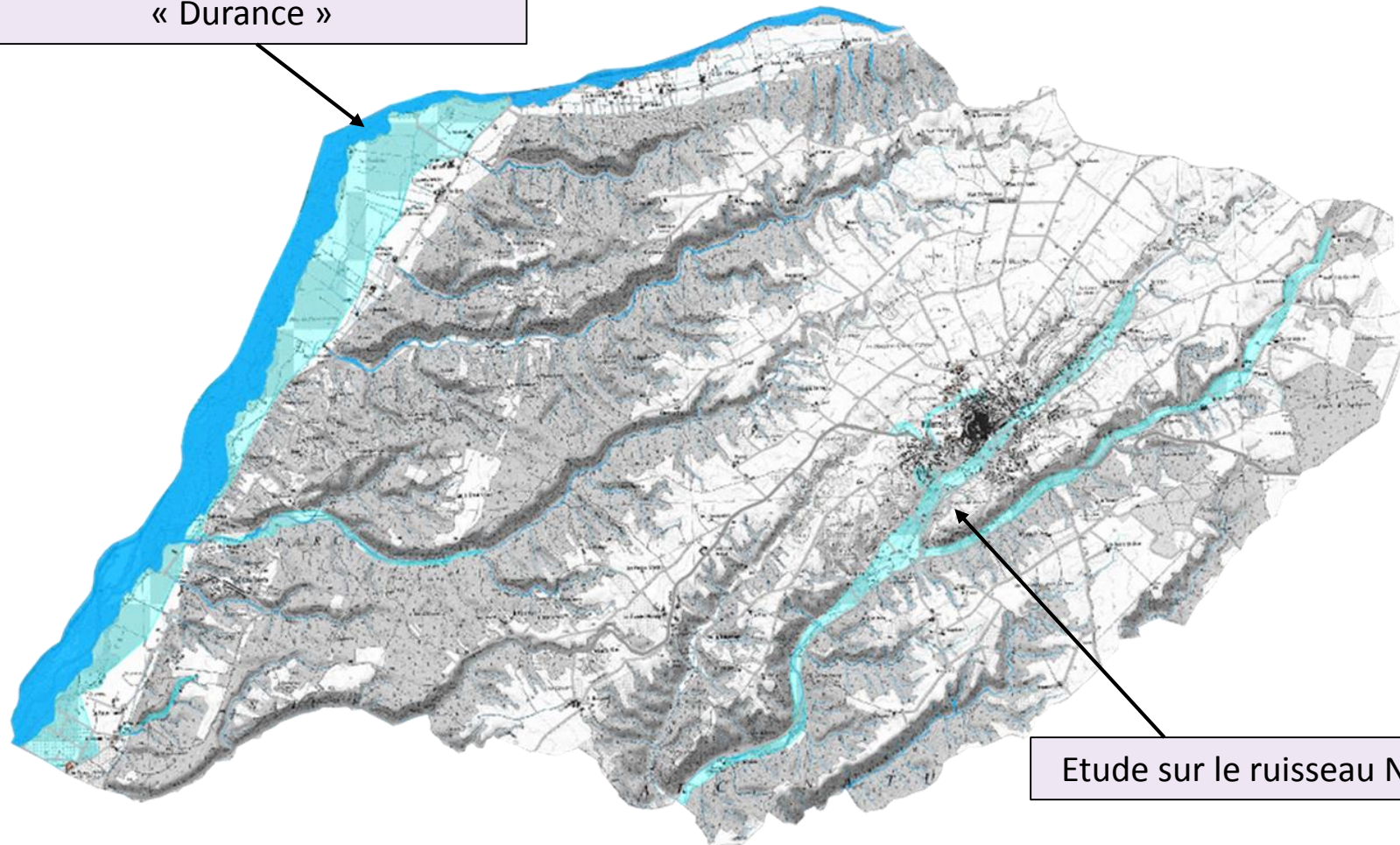
3.4 Risque naturel: inondation - étude du ruisseau Notre Dame



3.4 Risque naturel: inondation – Synthèse

Source DICRIM

Atlas des zones inondable
« Durance »



Etude sur le ruisseau Notre Dame

 Cours d'eau

 Zone soumise à l'aléa inondation

Forêts et aléa feux de forêt : Valensole

Données IFN 1999

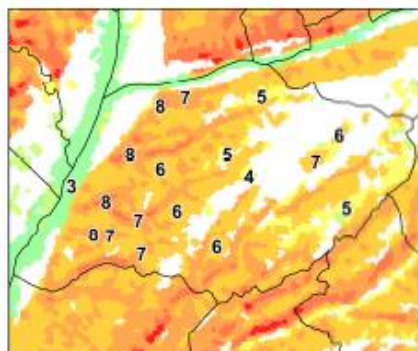
Forêts privées

NOM COMMUNE	SUPERFICIE CNE	Forêt Privée ha	Pourcentage
VALENSOLE	12 777	5 931,15	0,464205

Forêts gérées par l'ONF
Statut des forêts

- Domaniales
- Communales
- Autres forêts soumises

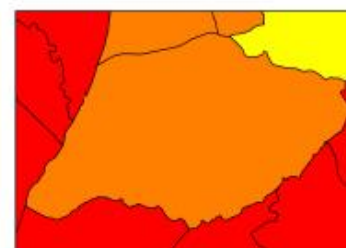
NOM COMMUNE	TYPE	Surf. Territoire ha
VALENSOLE	Forêt communale	651,203



ALEA SUBI

De 1 à 9
Niveaux des aléas

- Modéré
- Moyen
- Très élevé


Exposition des habitations
à l'aléa feu de forêt

- Faible
- Moyenne
- Forte
- Très forte

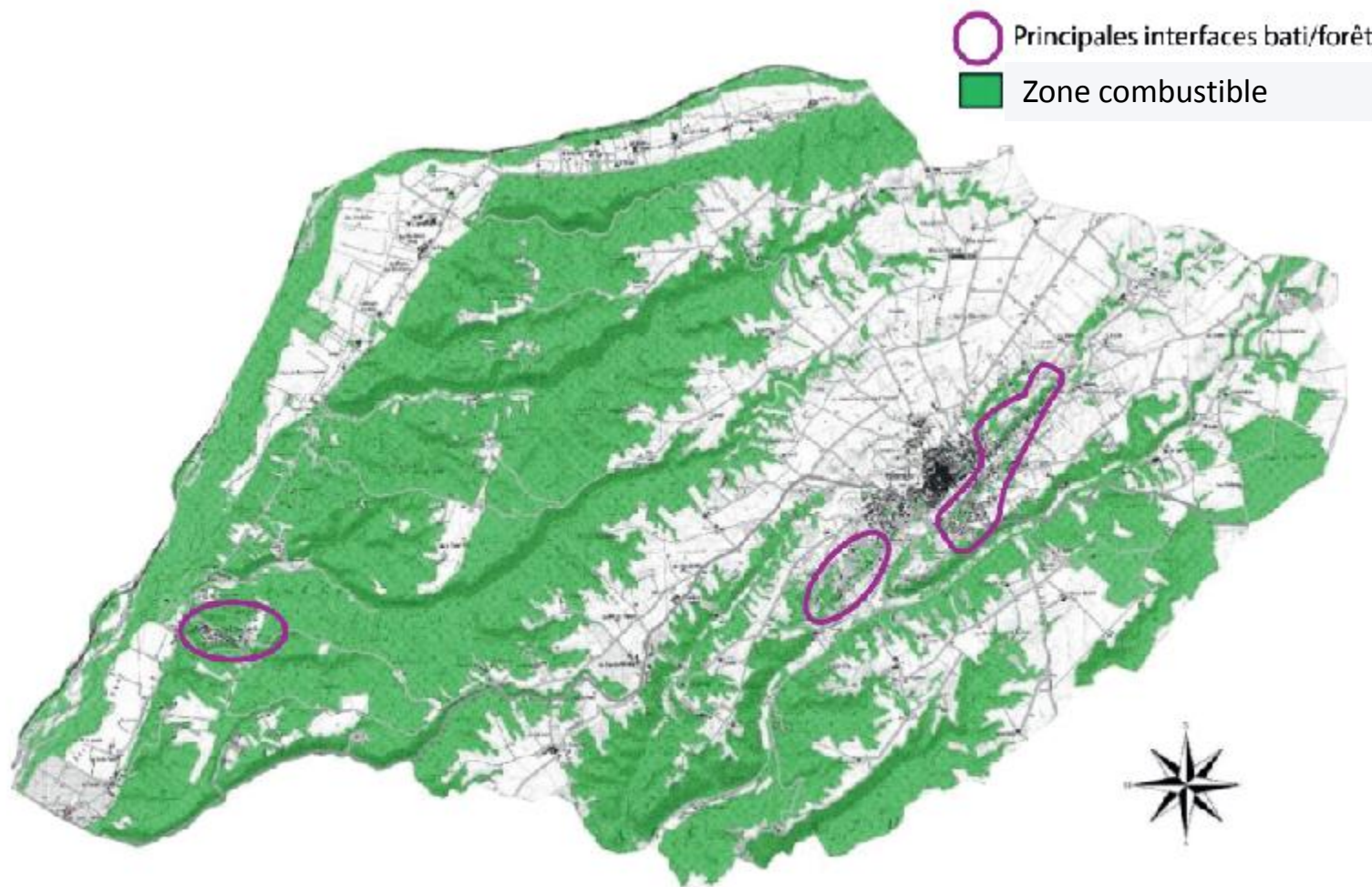
Indication
de priorité
à débroussailler

Échelle: 1:50.000 en A3

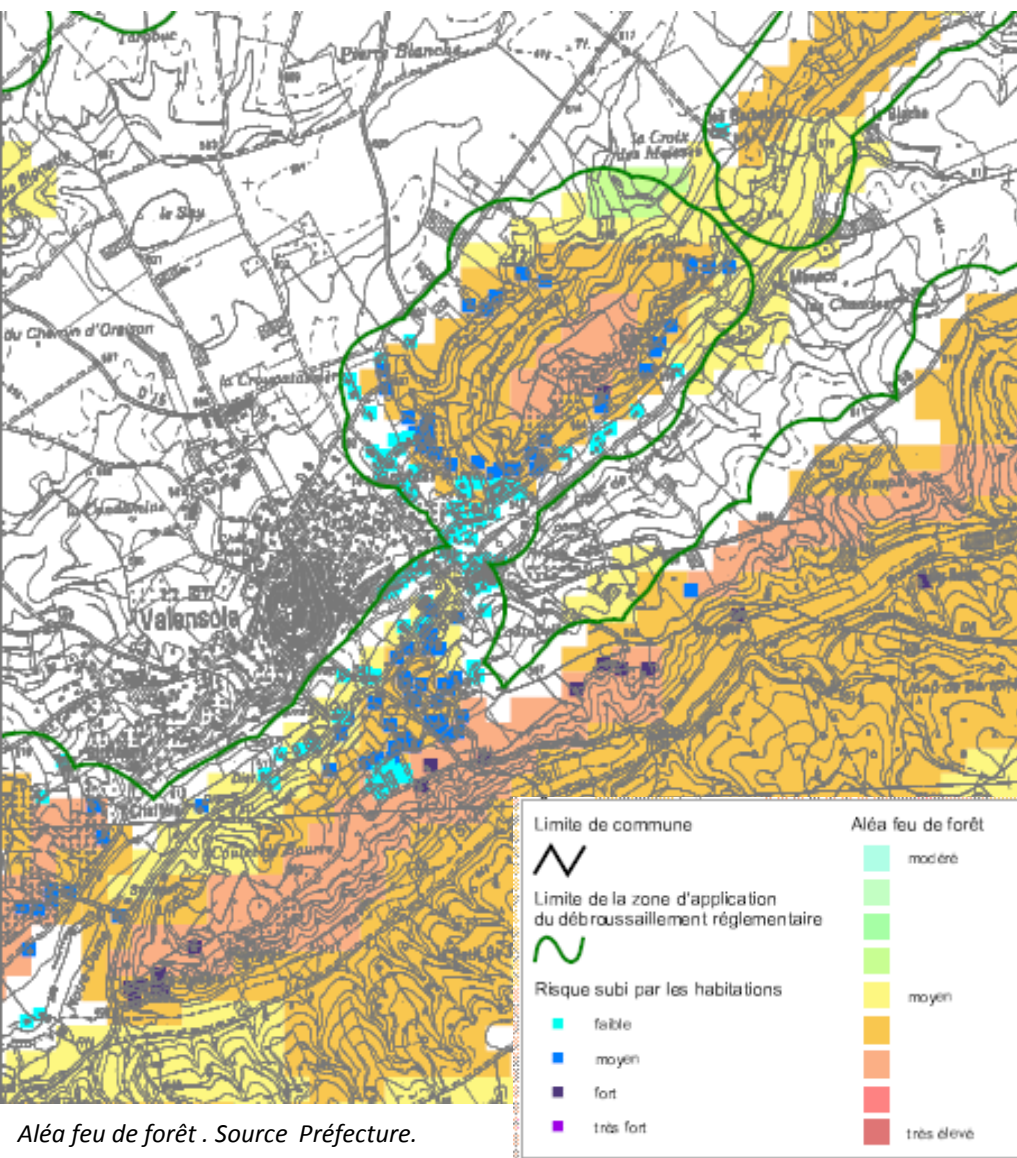
Sources : IGN BD CARTO - SCAN25
ONF Forêt 2012 - IFN Forêt privée 1999 - ONF/DDAF04 aléa subi 2001
et aléas priorité débroussa. 2007 (PDPFCI) DDT Forêt protec 1999
Réalisation DDT/SUCT/CAT/CC - Carte 03/2015 Forêt_DFCI.wor

3.5 Risque naturel: incendie

Source DICRIM



3.5 Risque naturel: incendie

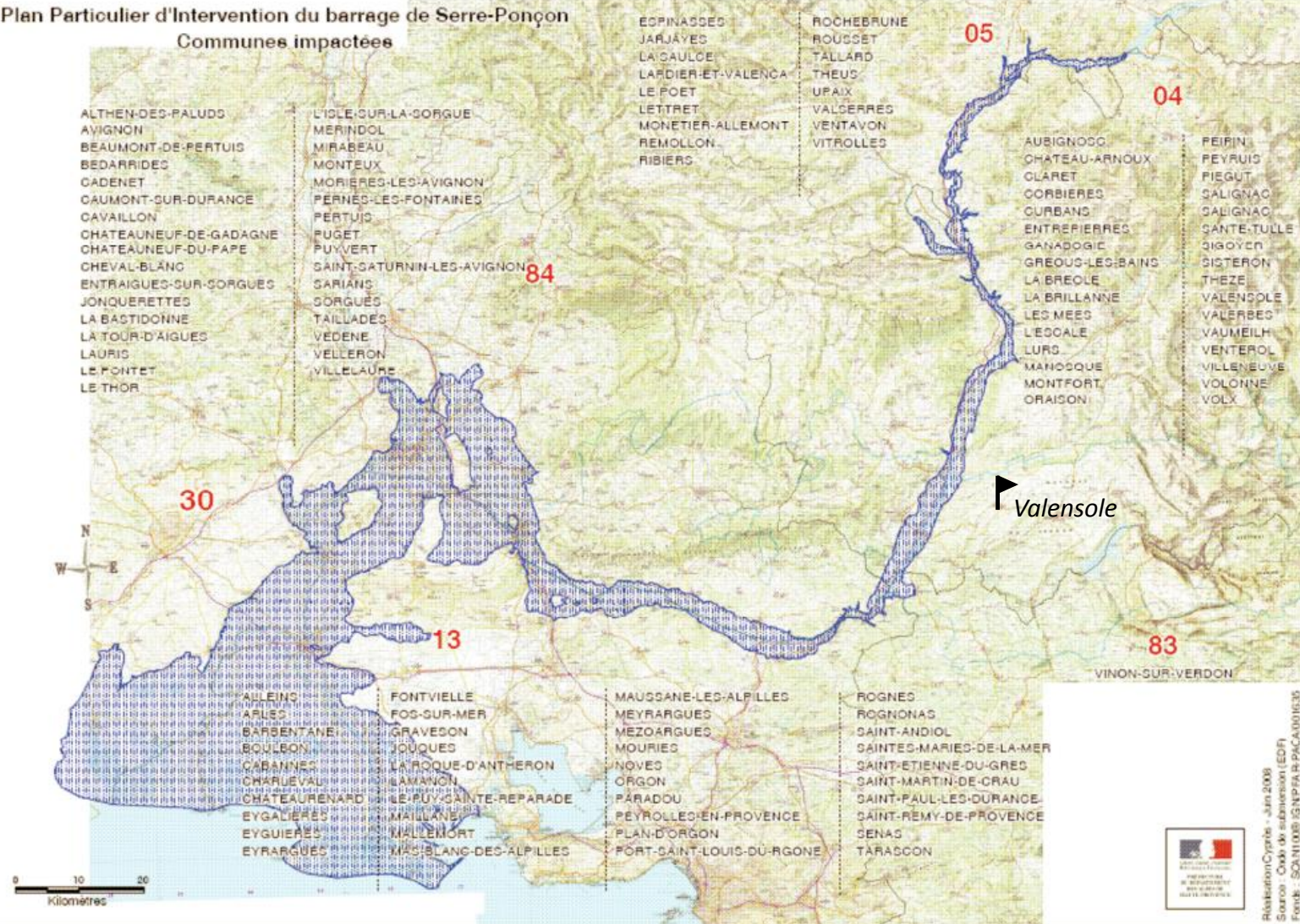


- **Risque fort** sur le plateau de Valensole (*Source PDFCI 04*)
- Juillet 1999: 270 ha incendie sur le territoire
- **Problématique :**
 - L'agriculture du plateau de Valensole est conductrice de l'incendie, peu de coupure agricole « pare-feux ».
 - Les espaces d'accueil touristiques (gîtes, camping) sont exposés au risque.
 - Les interfaces bâti-forêts sont des zones de risques pour les biens et les personnes.
- Elaboration d'un PPRIF en cours
- Actions préconisées par le **PMPFCI**
 1. **Mise aux normes d'un réseau de pistes structurant**
 2. Régularisation des pistes de DFCI
 3. Signalétique des équipements DFCI
 4. Amélioration de la disponibilité en eau pour la lutte
 5. Création d'une ou plusieurs grandes coupures de combustibles
 6. Entretien d'une ou plusieurs grandes coupures de combustibles

PLU: Prendre en compte le risque : largeur de voies, aires de retournement, limiter l'exposition des populations et des biens au risque, ... (Prescription et réglementation).

3.6 Risque technologique: Rupture de barrage

Plan Particulier d'Intervention du barrage de Serre-Ponçon



Barrage de Serre-Ponçon

La commune est située en **Zone d'inondation spécifique**: zone située en aval de la zone de proximité immédiate et s'arrêtant en un point où l'élévation du niveau des eaux est de l'ordre de celui des plus fortes crues connues.

PPI Serre-Ponçon
Version 2012

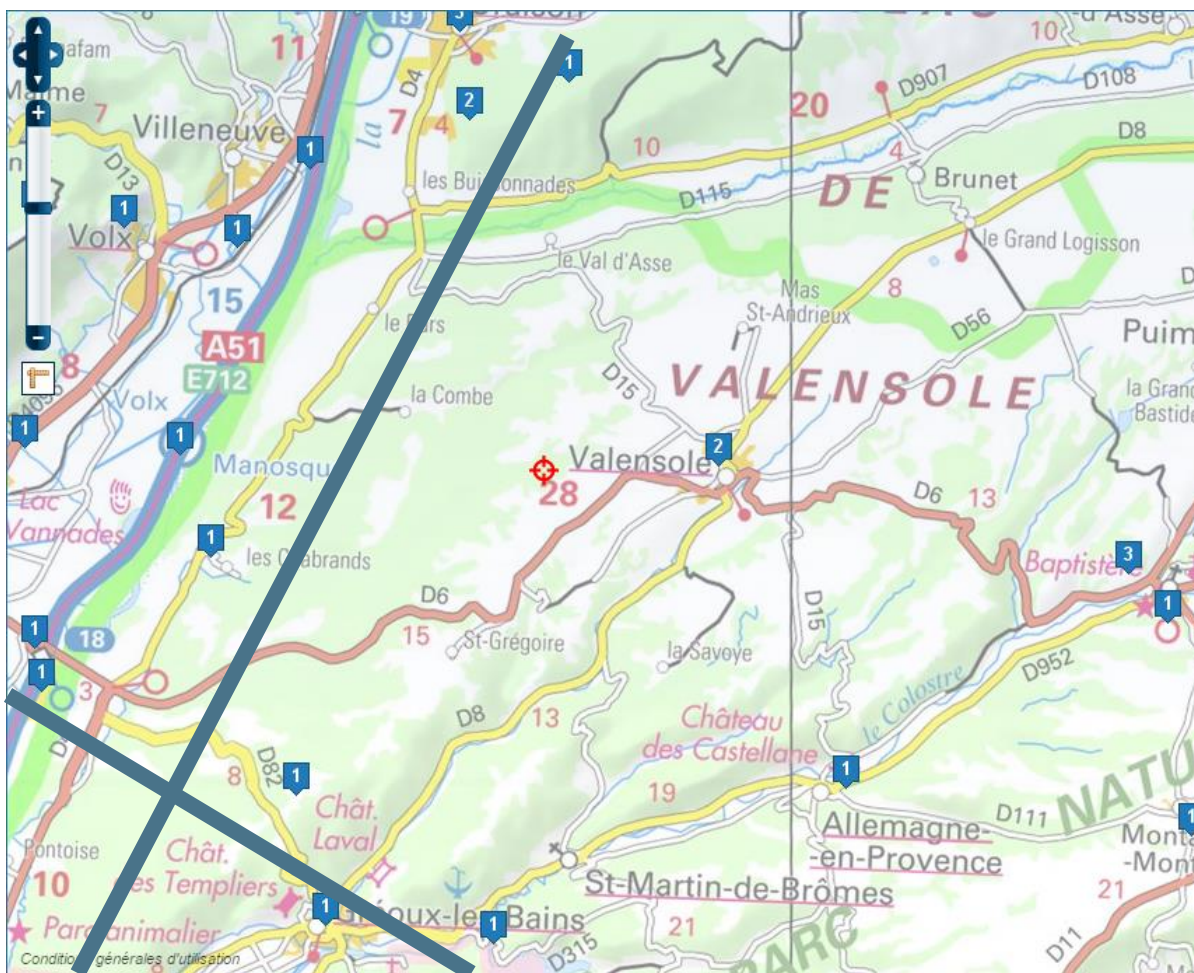
PLU: La prise en compte est identique à celle du risque inondation.

4. Cadre de vie, les nuisances potentielles

3.1 Champs électromagnétiques

Le Grenelle 2, renforce la lutte contre les nuisances et met l'accent sur le risque électromagnétique. Le risque électromagnétique est généré par l'exposition d'un individu à un champ électromagnétique. Les sources de champs électromagnétiques sont classées en deux catégories selon leur fréquence:

- ❑ Les champs électromagnétiques de basses fréquences (50 à 60 Hz), générés par les **lignes à haute et très haute tensions**.
- ❑ Les champs électromagnétiques de hautes fréquences (appelés «radiofréquences»), générés par les réseaux publics de **téléphonie mobile**, les réseaux informatiques (Wifi), les réseaux radiophoniques.



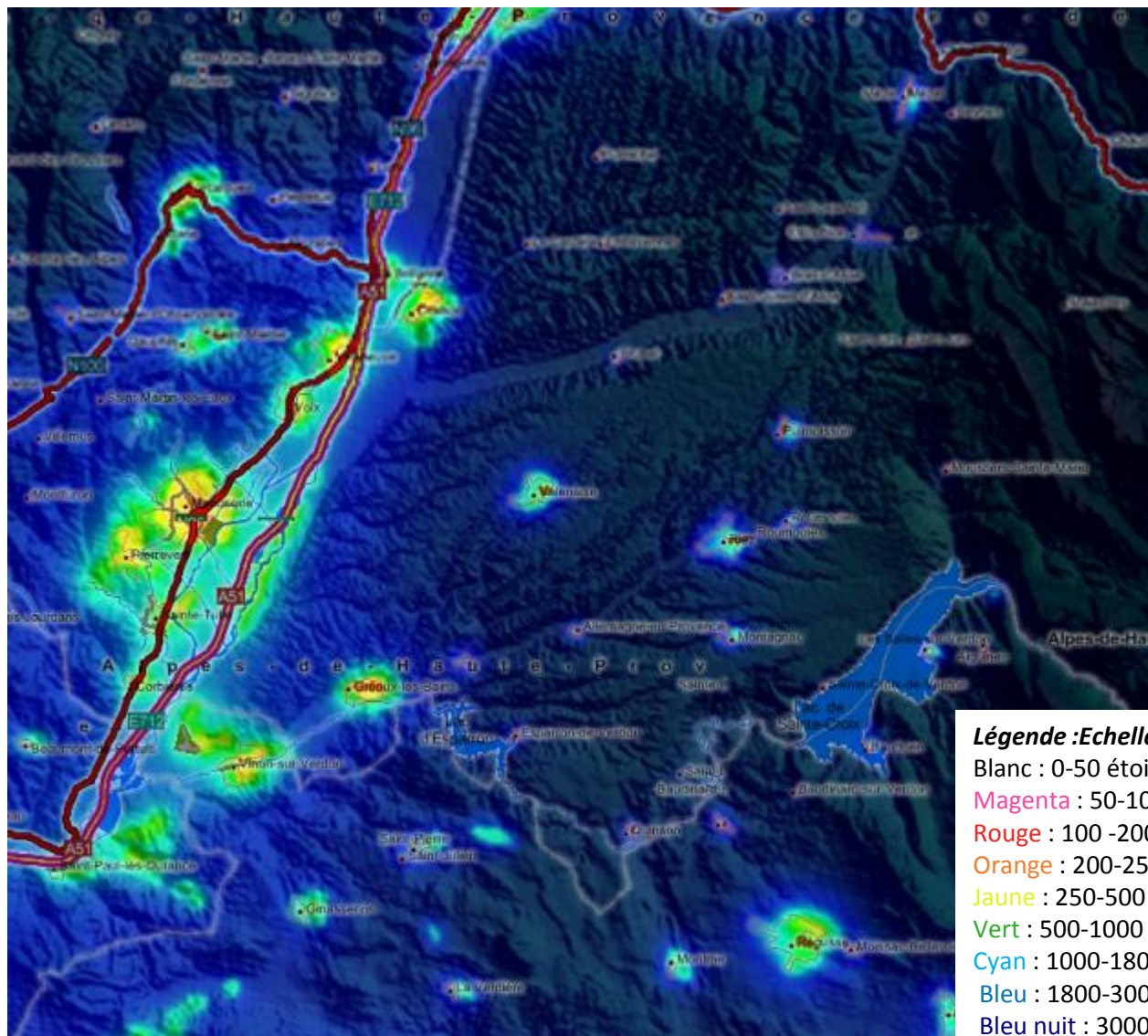
Carte des émetteur de champs électromagnétiques
(Source Agence des fréquences)

PLU: Prendre en compte l'exposition des populations aux champs électromagnétiques. Réfléchir aux besoins en antennes relais téléphoniques sur le territoire (exemple: Mauvais réseau GSM sur la D6)

4.2 Pollution lumineuse: un territoire préservé

Pollution lumineuse:
Territoire préservé mais,
sous influence de la
Durance et de
l'autoroute.

Le plateau de Valensole
est apprécié par les
astronomes qui
bénéficient de grands
espaces dégagés et non
perturbés pour
l'observation du ciel.



Légende :Echelle visuelle AVEX

Blanc : 0-50 étoiles visibles
Magenta : 50-100 étoiles visibles.
Rouge : 100 -200 étoiles
Orange : 200-250 étoiles visibles.,
Jaune : 250-500 étoiles
Vert : 500-1000 étoiles
Cyan : 1000-1800 étoiles
Bleu : 1800-3000
Bleu nuit : 3000-5000
Noir : + 5000 étoiles visibles

PLU: Veiller à préserver le plateau de Valensole et prendre en compte l'aspect « lumière » dans les projets d'aménagement.

4.3 Nuisances sonores et olfactives

SONORES:

Absence de plan de prévention du bruit sur les infrastructures routières du territoire

Activités et sites potentiellement bruyants:

- Carrière
- Centre de stockage
- Réseau routier

OLFACTIVES

Nuisance olfactive : épandages de boues sur le plateau à éviter pendant la période estivale

PLU: Prise en compte de l'environnement sonore et du type d'activités dans la définition du zonage et évaluation des incidences « sonores » des projets communaux

5. Les milieux naturels et la biodiversité

5.1 Natura 2000 : Sur le territoire communal



Petit rhinolophe



Damier de la succise



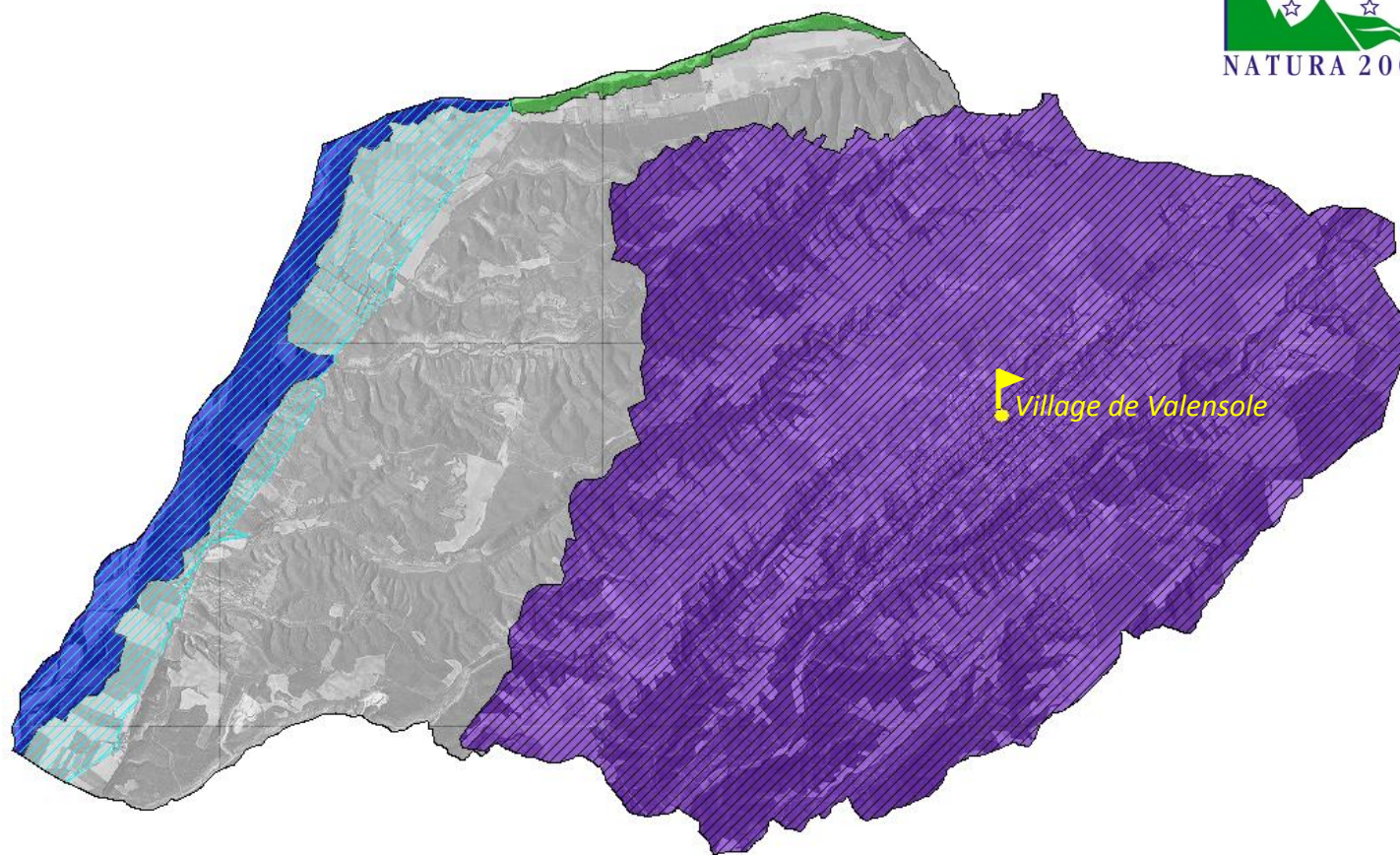
Castor d'Europe



Bruant Ortolan



Chabot



Les sites du réseau Natura 2000 présents sur le territoire communal (Source: DREAL)

Directive Habitat

Zone spéciale de conservation



La Durance



L'Asse

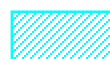
Site d'intérêt communautaire



Valensole

Directive Oiseaux

Zone de protection spéciale



La Durance



Plateau de Valensole

Ci-contre espèces des Directives habitats et Oiseaux présentes sur le territoire communal (liste non exhaustive)

5.2 Natura 2000 : Dans un rayon de 10 Km



Directive Habitat

Zone spéciale de conservation

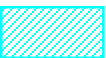
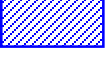
-  *La Durance*
-  *L'Asse*
-  *Basses gorges du Verdon*
-  *Adrets de Montjustin – les Craux – rochers et crêtes de Volx*

Site d'intérêt communautaire

-  *Valensole*

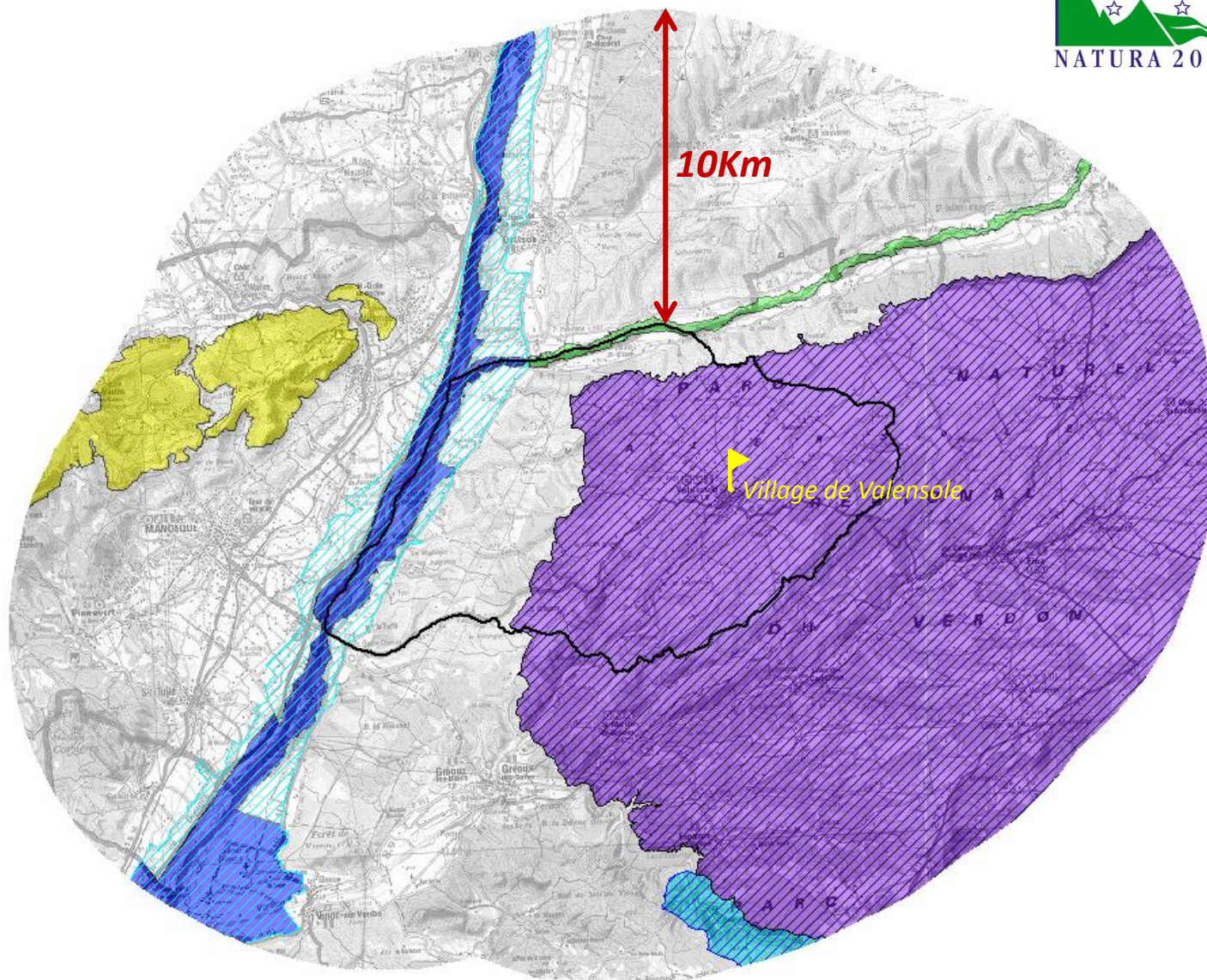
Directive Oiseaux

Zone de protection spéciale

-  *La Durance*
-  *Plateau de Valensole*
-  *Verdon*



Blageon



Les sites du réseau Natura 2000 présents sur le territoire communal et dans un rayon de 10 km autour de celui-ci (Source: DREAL)

5.3 ZNIEFF: Sur le territoire communal



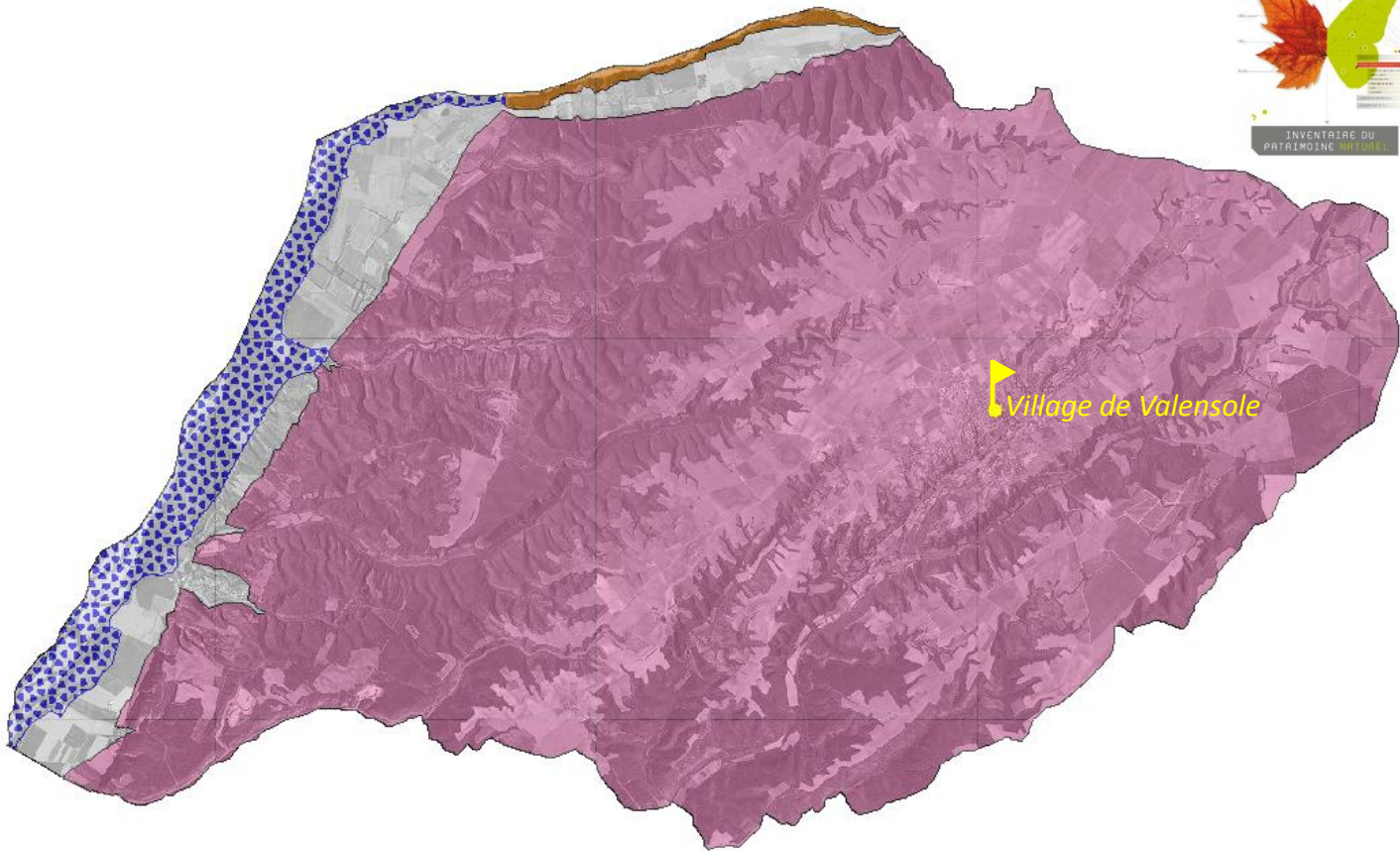
La Grande Utriculaire déterminante de la ZNIEFF La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon



Apron du Rhône déterminant de la ZNIEFF de Type II L'Asse, ses principaux affluents et leurs ripisylves



Moineau soulcie déterminant de la ZNIEFF Plateau de Valensole



Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique présentes sur le territoire communal. (Source: DREAL)

ZNIEFF Terrestre de Type I



La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon

ZNIEFF terrestre de Type II



Plateau de Valensole



L'Asse, ses principaux affluents et leurs ripisylves

Ci-contre espèces déterminantes des ZNIEFF présentes sur le territoire communal (liste non exhaustive)

5.4 ZNIEFF : Dans un rayon de 10 Km

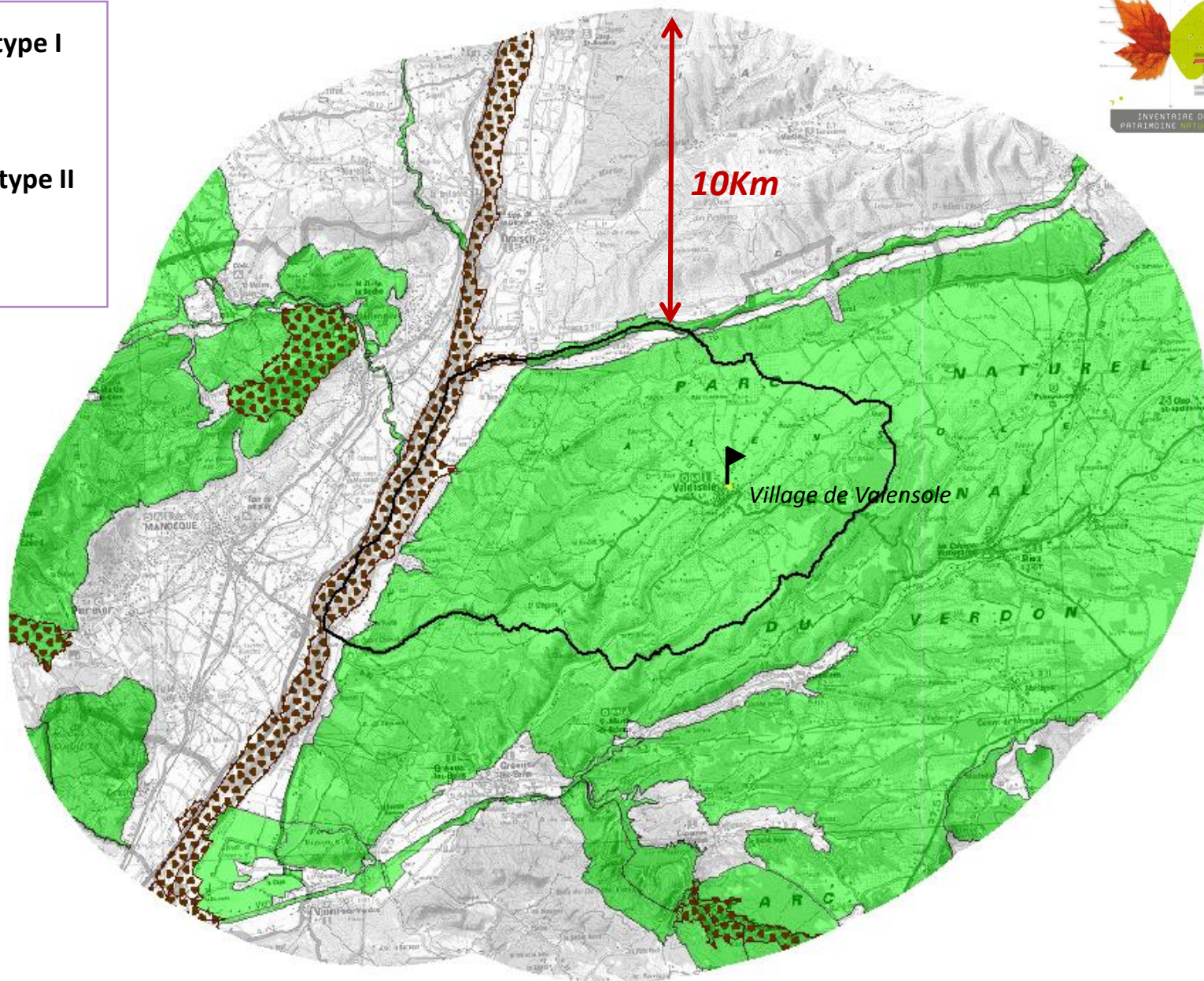


ZNIEFF terrestre de type I

 = 10

ZNIEFF terrestre de type II

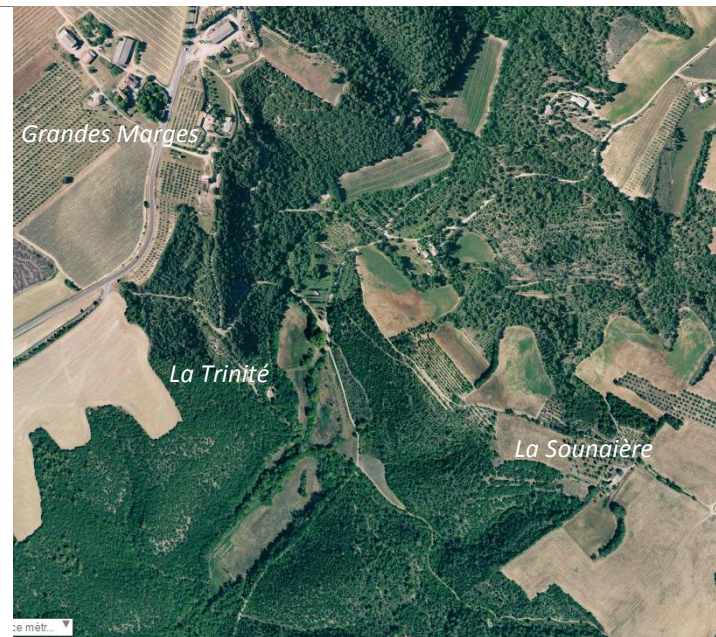
 = 16



Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique sur le territoire communal et dans un rayon de 10 km autour de celui-ci (Source: DREAL)

5.5 Zones humides, cours d'eau et habitats associés : Identifier et protéger

CARTE B-47 : ZONE HUMIDE - COMMUNE DE VALENTOLE



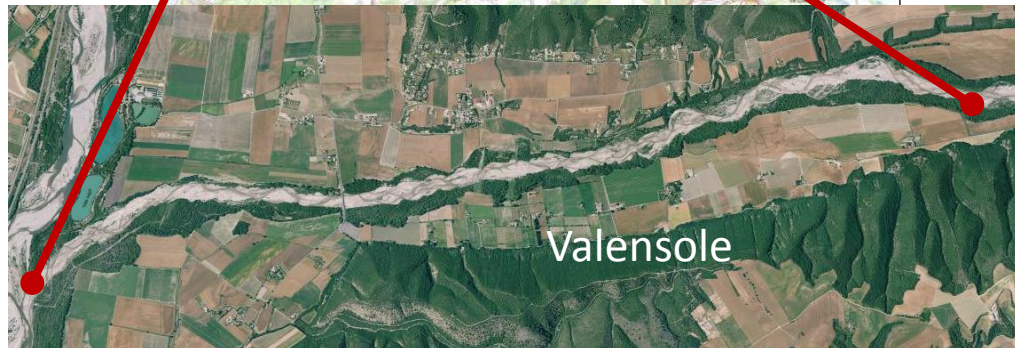
République Française
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



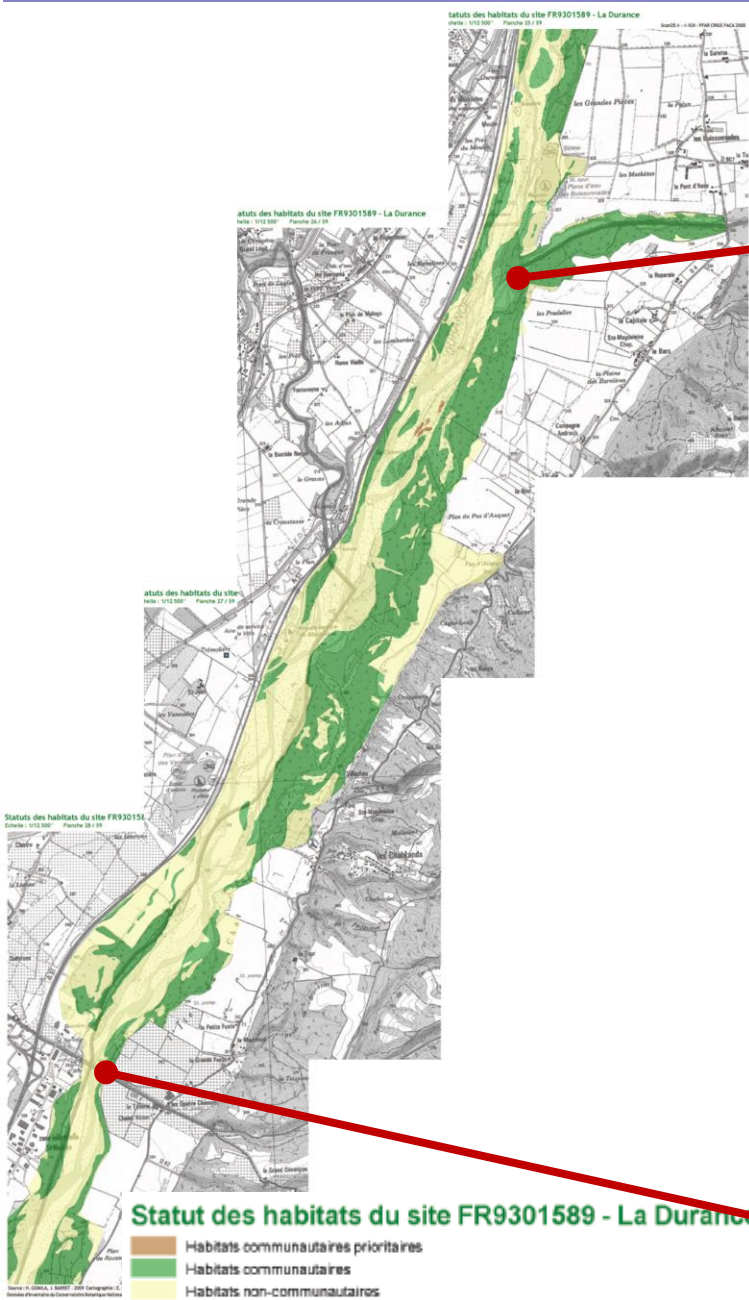
Arrêté Préfectoral de biotope date de l'arrêté : 1986-12-16

FR3800168

Rivière Asse



5.5 Zones humides, cours d'eau et habitats associés : Identifier et protéger



5.6 Autres identifications et protections des milieux naturels : Site inscrit



République Française
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



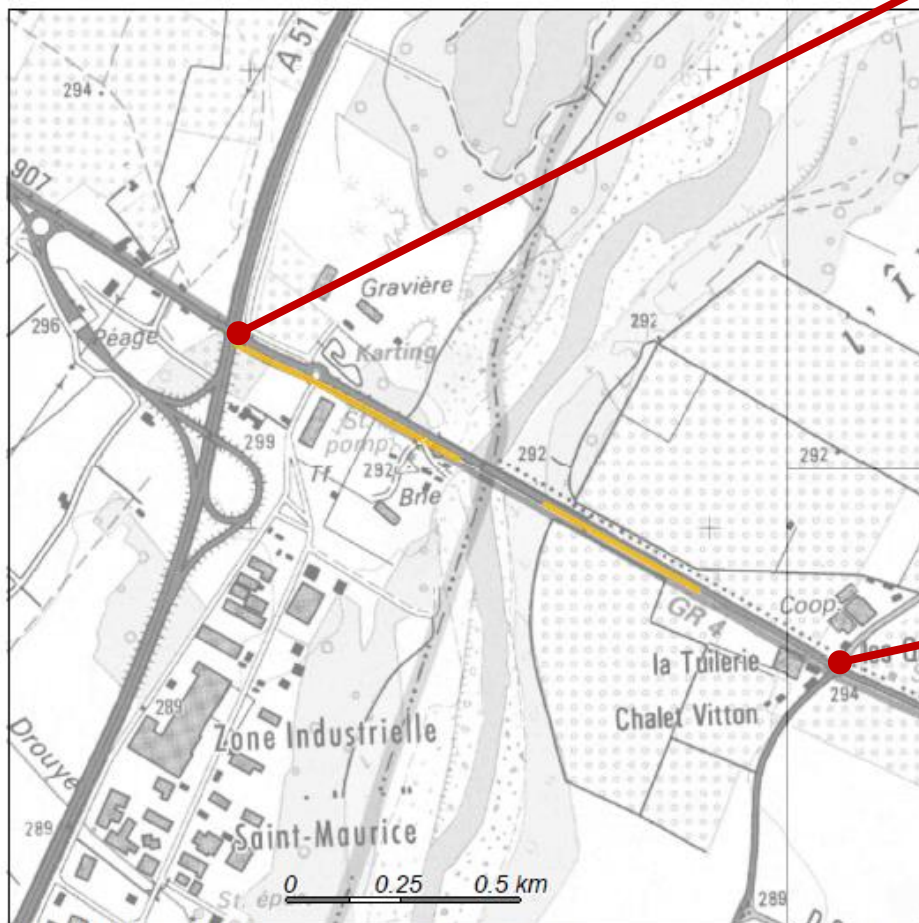
■ site inscrit concerné
■ site inscrit avoisinant

Site inscrit

93104008

Plantation de pins maritimes le long de la RN 207

Date procédure : 07/04/1943



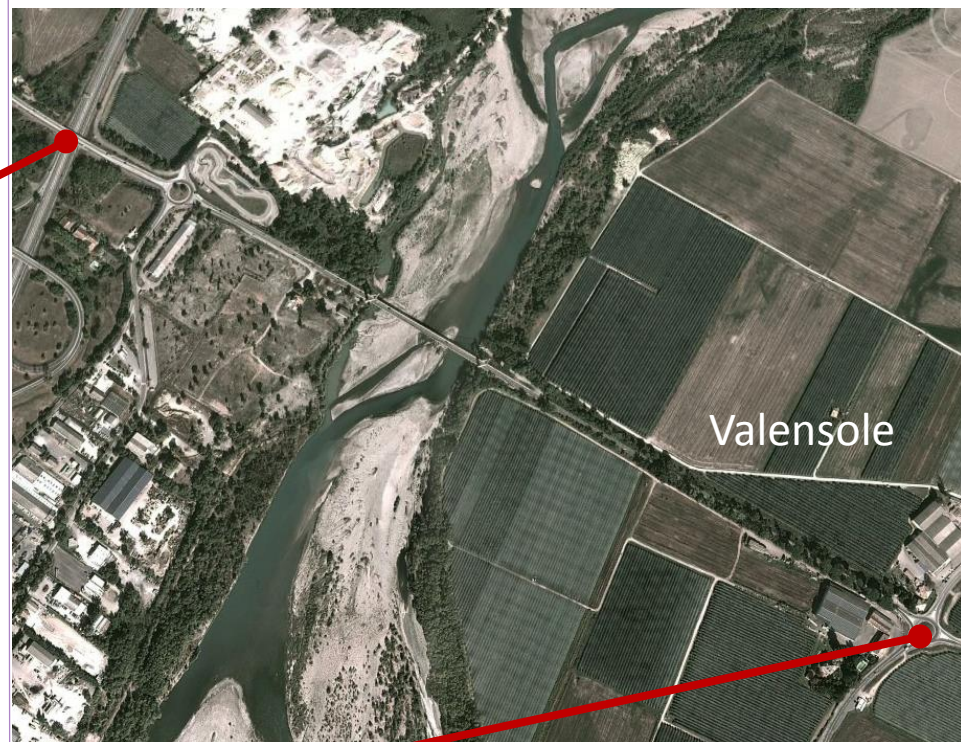
Fiche créée le : 26/03/2010

1/10 000 ème

DREAL

Adresse postale : Le Tholonet
DREAL PACA CS80065
Allée Louis Phillibert 13182 Aix en Provence cedex 5
Téléphone : 04.42.66.66.00 - Télécopie : 04.42.66.66.01

©IGN scan 258



5.6 Autres identifications et protections des milieux naturels : Réserve de biosphère



République Française

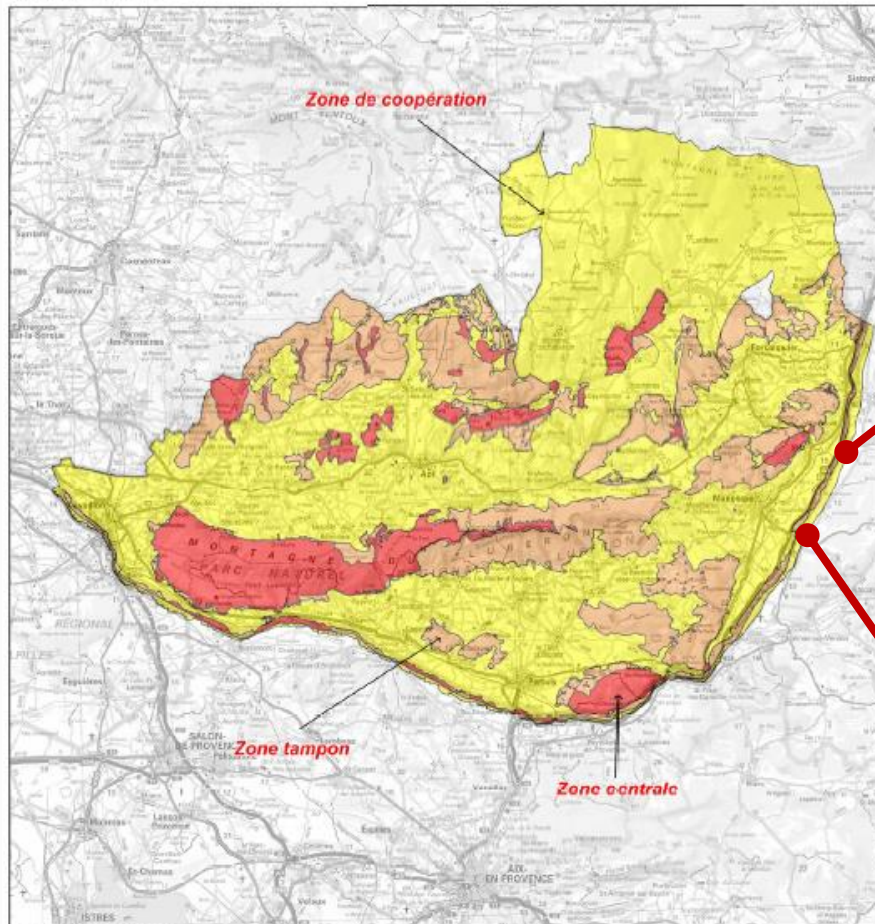
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Réserve de Biosphère

Nom : LUBERON LURE

Code : FR6500009

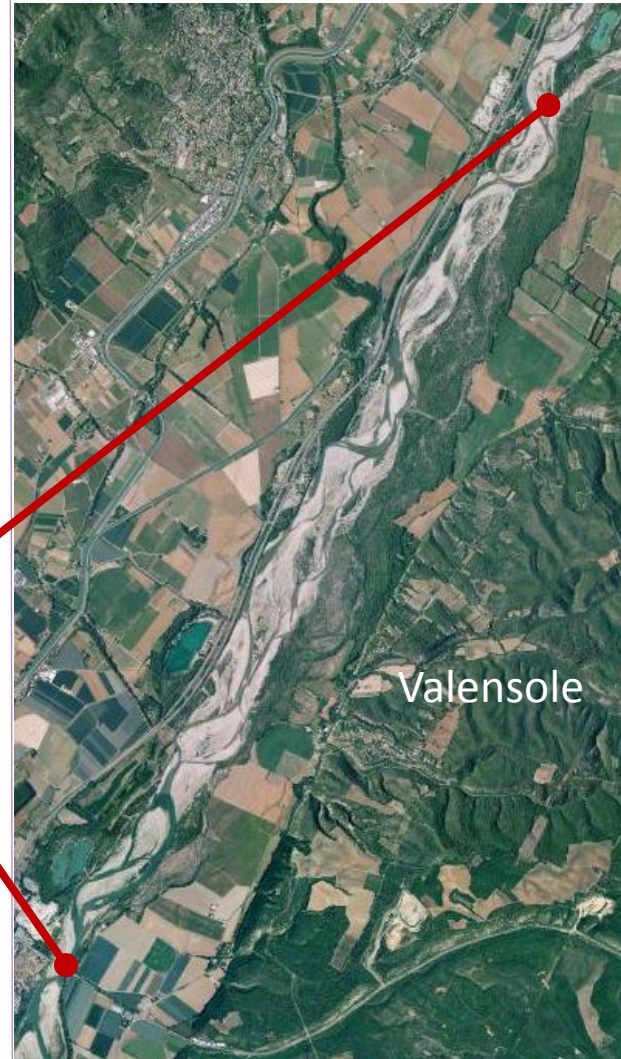


Echelle : 1/400 000ème

Fiche créée le : 17/07/2014

DREAL PACA

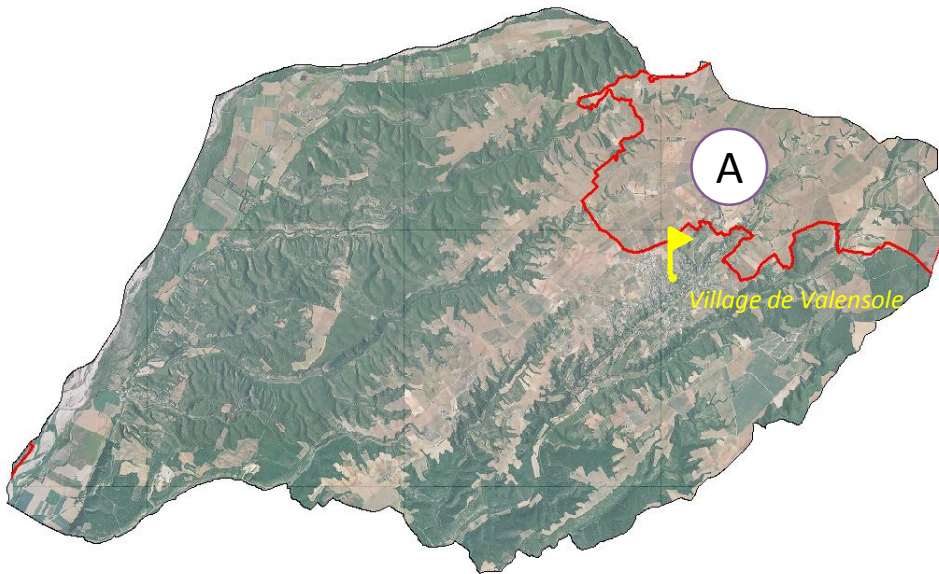
Adresse postale : CS 80066
Allée Louis Philibert - La Tholonet - 13182 Aix en Pce cedex 5
Visitez notre site internet : www.developpement-durable.gouv.fr



La commune de Valensole ne fait pas partie du périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon porteur du projet-Reserve de Biosphère Luberon Lure.

Quelques mètres carré du territoire de la commune apparaît dans les bases de données comme appartenant à cette réserve de biosphère. Les espaces concernés font l'objet de protections et identifications (Natura 2000, ZNIEFF).

5.6 Autres identifications et protections des milieux naturels : Espaces Naturels sensibles



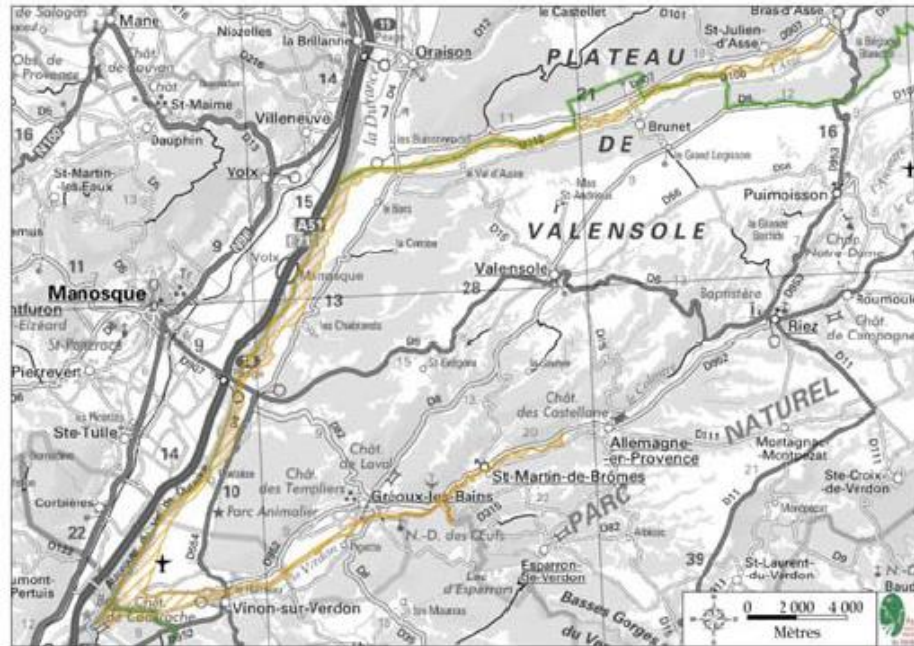
A *Outardes de Valensole*

3 486 hectares sur les communes de Valensole, Brunet, Puimoisson, Riez pour suivre la dernière population d'outarde canepetières des Alpes de Haute Provence (CEEP, PNRV, ONCFS, CA04, Fédération des chasseurs 04)



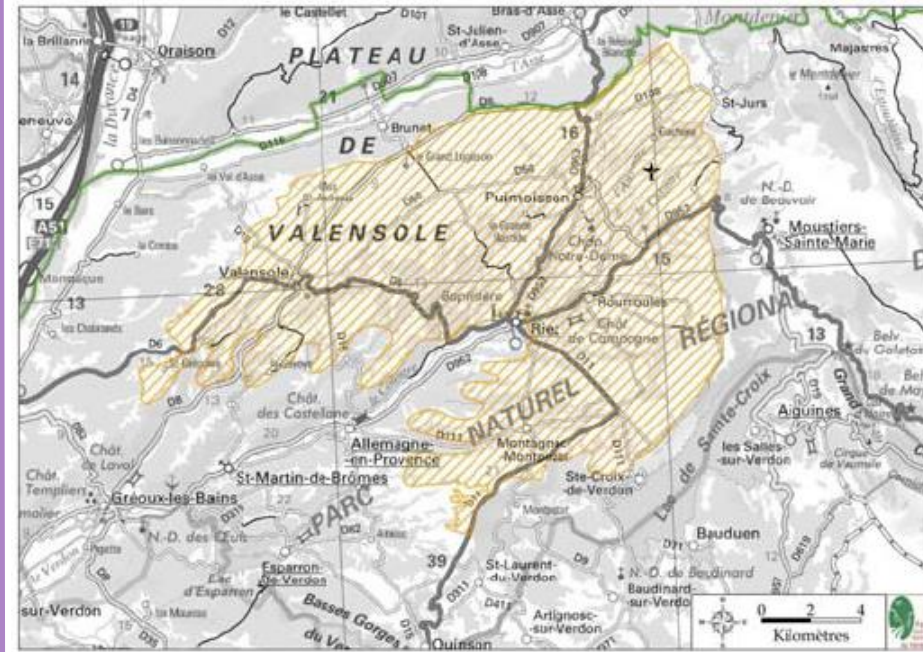
5.6 Autres identifications et protections des milieux naturels : Zone d'intérêt écologique majeur

Durance, Asse, Verdon et Colostre



Occupation par le Castor
Zone très intéressante pour son complexe de ripisylves, roselières, mares

Plateau de Valensole



- Avifaune très riche
- Secteur abritant la dernière population d'Outarde canepetière du Département des Alpes de Haute-Provence
- Secteur majeur pour la protection du Petit Rhinolophe

6. Le fonctionnement écologique du territoire et son intégration dans la Trame Verte et Bleue régionale

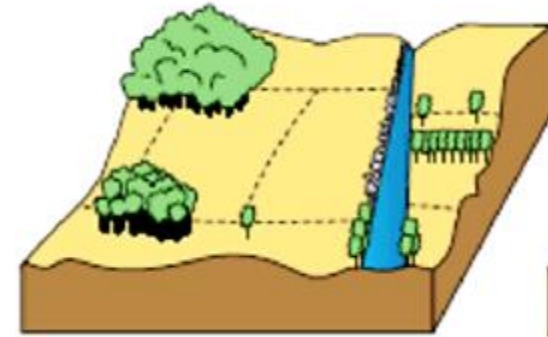
6.1 Le fonctionnement écologique régional: Rappels

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants.

Menace principale sur la biodiversité:

La fragmentation des milieux (banalisation des paysages, destruction et artificialisation des espaces naturels et agricoles) entraînant :

- Un isolement des populations
- Une diminution de la diversité génétique
- Un amoindrissement des capacités de résistance et d'adaptation, notamment aux aléas climatiques et attaques virales et également au changement climatique
- Une réduction de la taille et du nombre de populations
- Une disparition d'espèces



Causes supplémentaires, souvent concomitantes:

- surexploitation des ressources naturelles,
- espèces invasives,
- pollution de l'eau, des sols et de l'air,
- changements climatiques

Source SRCE

6.2 Le fonctionnement écologique régional: le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le SRCE approuvé en 2014 comporte 4 grandes orientations stratégiques déclinées en 19 actions

Les objectifs du SRCE :

- Réduire la fragmentation des habitats
- Permettre le déplacement des espèces
- Préparer l'adaptation au changement climatique

Préserver les services rendus par la biodiversité

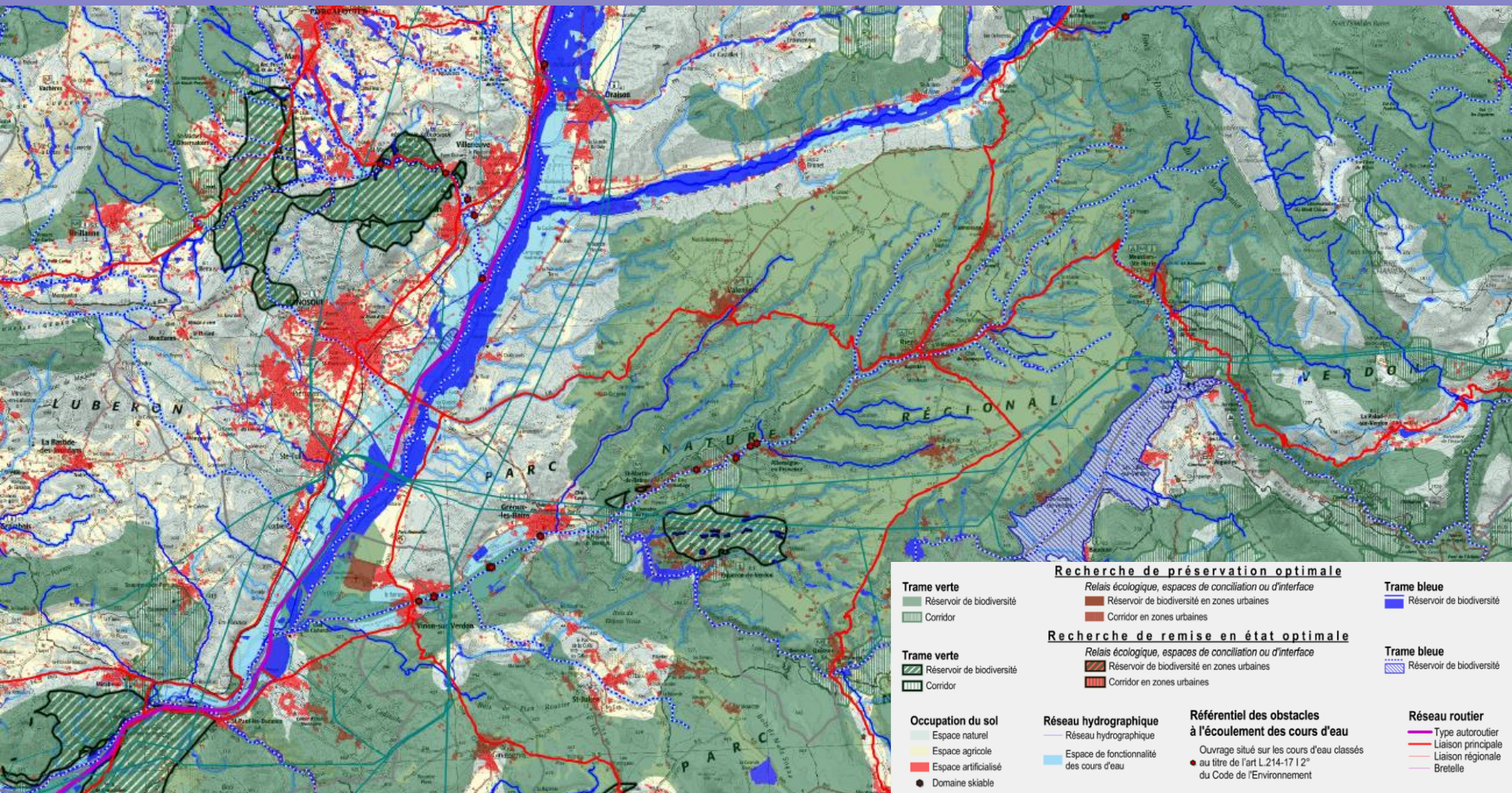
Et

- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Prendre en compte les activités économiques
- Favoriser un aménagement durable des territoires

Le PLU de Valensole doit prendre en compte la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Paca et ne pas porter atteinte à ses grandes orientations stratégiques.

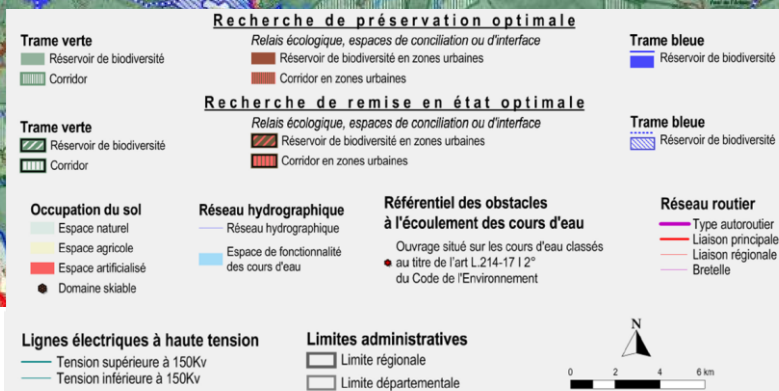
De plus le PLU devra comporter une Trame Verte et Bleue à l'échelle locale, reflet du projet environnemental, agricole et paysager de la commune.

6.2 Le fonctionnement écologique régional: le Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Cette carte a vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000 ème. Elle ne peut pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

Elle s'accompagne d'une légende commentée permettant une lecture plus détaillée et plus explicite de la légende des éléments de la Trame Verte et Bleue et des autres éléments d'information présents sur cette carte



Cette carte a vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000 ème. Elle ne peut pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

6.3 Le fonctionnement écologique du territoire: Trames Vertes et bleues du SCOT de Manosque (en révision)



6.4 Le fonctionnement écologique du territoire

La Trame Verte et Bleue communale doit tendre vers les mêmes objectifs que le SRCE en traduisant le projet communal.

Travail itératif

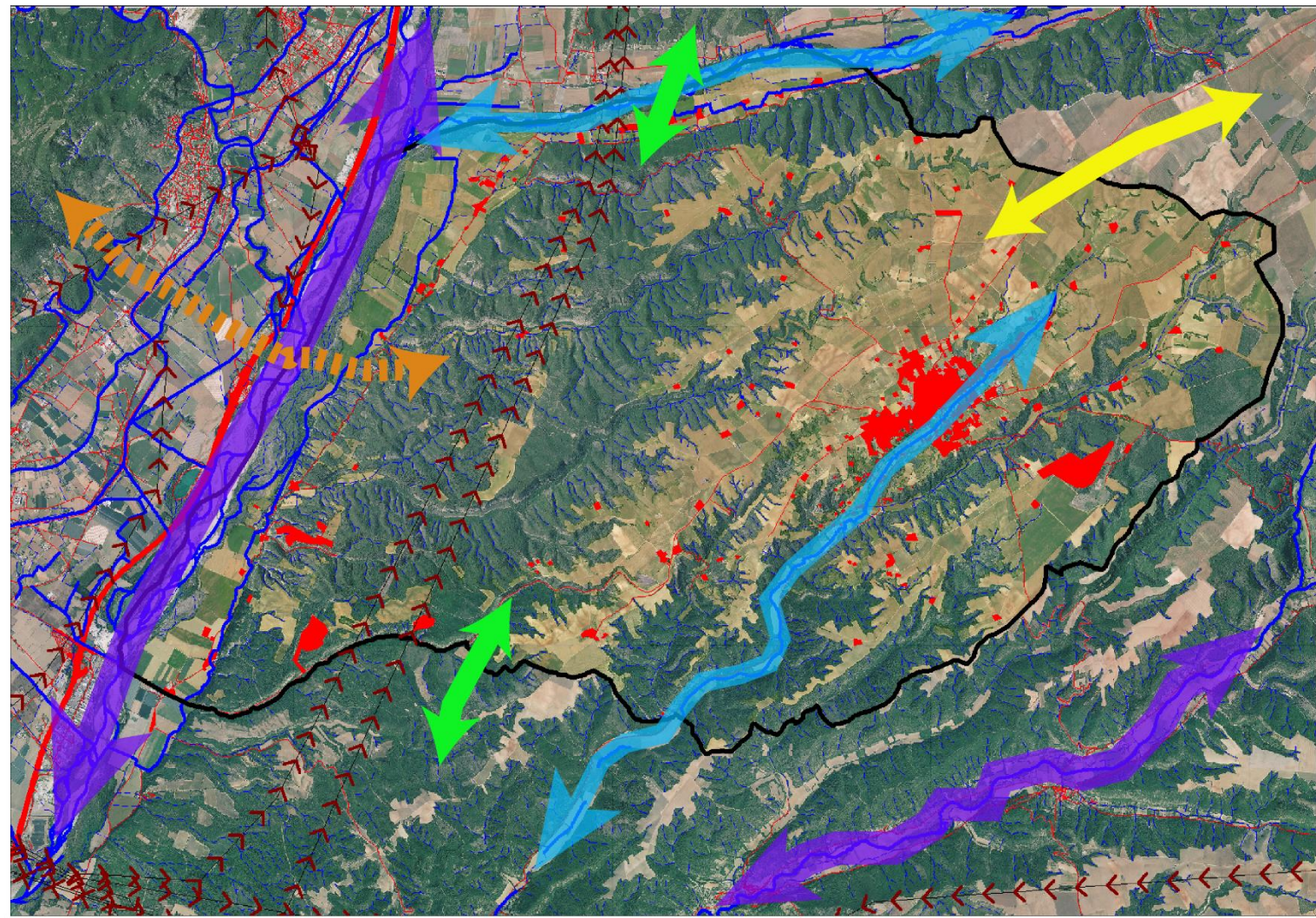
Etapas de l'analyse du fonctionnement écologique (Phase diagnostic) :

- ☒ Analyse du SRCE
- ☒ Recherche bibliographique
- ☒ Informations du PAC du PNRV
- ☒ Inventaire et localisation des nuisances et de leur effets (bruits, lumières, activités, champs électromagnétiques)
- ☒ Echange avec la commune
- ☒ Visites de terrain
- ☒ Visite des sites à enjeux
- ☒ Choix des espèces indicatrices du fonctionnement écologique (A compléter avec les enjeux du PNRV)
- ☒ Réalisation d'une cartographie du fonctionnement écologique identifiant les enjeux et les faiblesses du territoire

Réalisation de la Trame Verte et Bleue communale (phase PADD et règlement / zonage)

- ☐ Réalisation d'une cartographie du fonctionnement écologique des zones à enjeux du PLU
- ☐ Illustration du projet environnemental communal

6.4 Le fonctionnement écologique du territoire



Fonctionnement écologique du territoire

Continuités écologiques de la «Trame Verte»

- ↔ Echanges au sein du réservoir de biodiversité agricole
- ↔ Echanges au sein du réservoir de biodiversité naturel
- Continuités fragilisées (agricole et naturelle)

Réservoirs et continuités écologiques de la «Trame Bleue»

- ↔ Fortement modifié par l'Homme (recherche de restauration)
- ↔ A préserver
- Réseau hydrologique (à préserver)

Artificialisation

- Bâti
- Autoroute
- Route (1 et 2 voies)
- Lignes très haute tension



Crapaud calamite
Zone humide et milieu ouvert



Brochet
Eaux courantes



Petit rhinolophe
milieux ouverts, ruines,
interfaces agri-boisé...

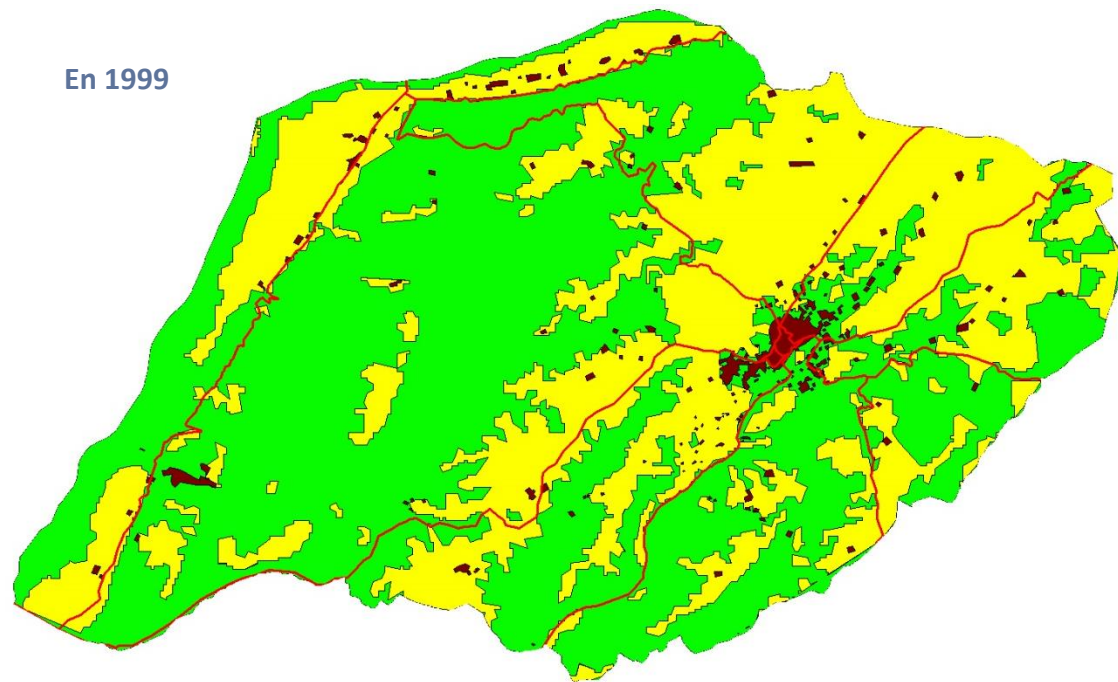


Chevêche
d'Athéna
milieux ouverts,
semi-ouverts

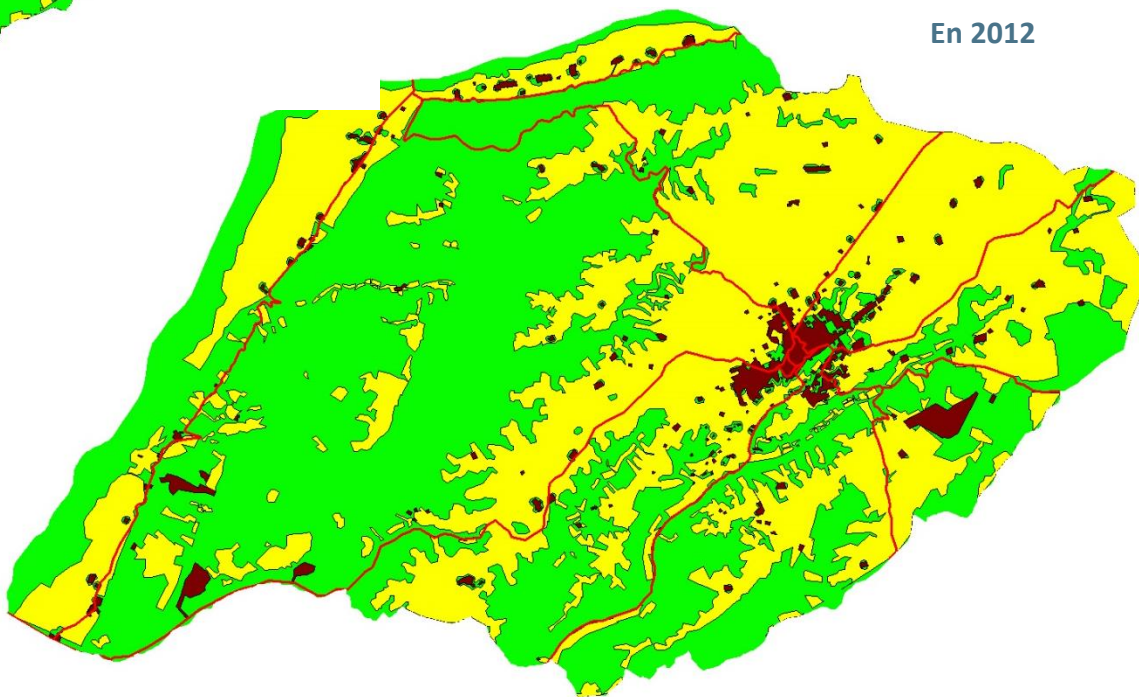
7. Les ressources naturelles

7.1 Evolution de l'occupation des sols

En 1999



En 2012



En 1999

Espaces naturels (dont forestiers)	7 360 ha
Espaces agricoles	5 237 ha
Espaces artificialisés	202,3 ha

En 2012

Espaces naturels (dont forestiers)	6 704,7 ha	- 655,3 ha
Espaces agricoles	5 768 ha	+ 531 ha
Espaces artificialisés	326,3 ha	+ 124 ha

Evolution
1999 =>
2012

7.2 le sol, qualité et risques de pollution

Base de données du BRGM

BASIAS : inventaire historique de sites industriels et activités de services	Croisement informations communales
4 stations services	3 dont 2 toujours en activité
2 distilleries	Plusieurs distilleries
3 garages	2
2 dépôts de liquides inflammables	3 (Entreprise Garcin, Utile et Carrefour)
1 dépôt d'hydrocarbures	3 dépôts d'hydrocarbure (correspondant aux 3stations essence)
1 dépôt d'explosifs	1 entreprise Perasso
1 moulin à huile	Toujours en activité

La qualité des sols est liée à:

- Assainissement autonome et collectif et leurs rejets
- Production et gestion des déchets
- Activités anthropiques (industrie, agriculture, rejets, pollutions accidentelles...)
- Artificialisation des sols/ gestion du pluvial

BASOL : inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

- **AUCUN**

ICPE

PERASSO (2 établissements) : 1 en activité, le second en projet

ISDND CSDU 04: en activité

7.3 L'eau: Présence, qualité et risque de pollution

Eau de surface: Le territoire est bordé par deux rivières, la Durance qui marque sa limite ouest et l'Asse en limite nord.

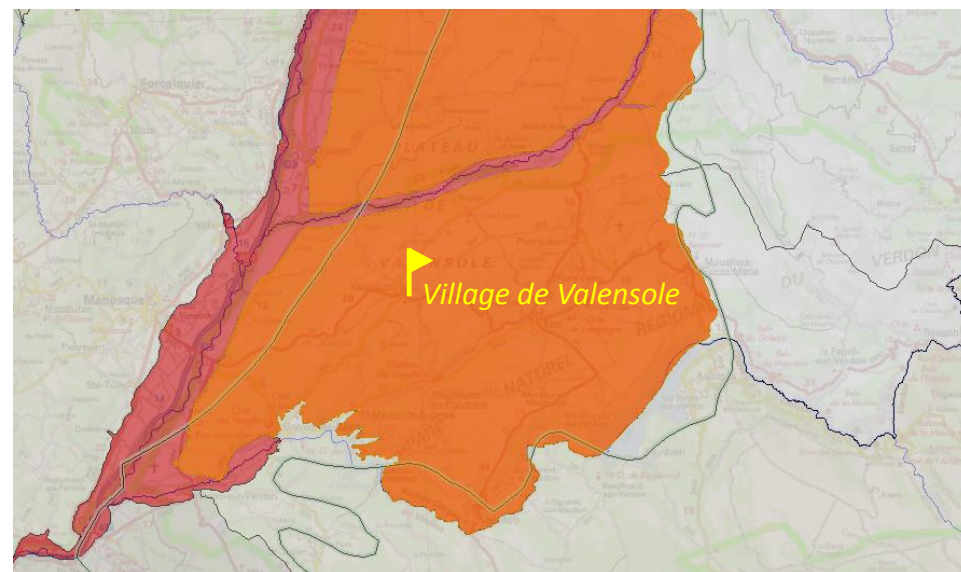
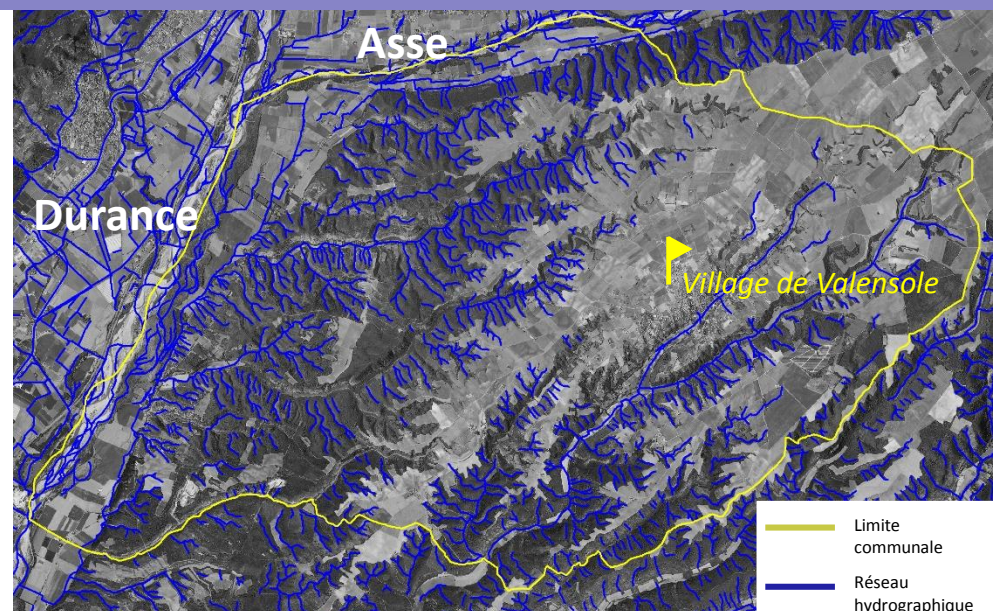
La commune est sillonnée par un important réseau hydrographique permanent et temporaire s'insinuant dans des ravins et des vallons.

La qualité des eaux est liée à:

- Assainissement autonome et collectif et leurs rejets
- Production et gestion des déchets
- Activités anthropiques (industrie, agriculture, rejets, pollutions accidentelles...)
- Artificialisation des sols/ gestion du pluvial
- Usage de la ressource

Eau souterraine:

- Conglomérats du plateau de Valensole: Etat chimique médiocre, quantitatif bon
- Calcaires profonds jurassiques de Valensole : Bon état chimique et quantitatif
- Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents: Etat chimique médiocre, quantitatif bon (en 2009) mais ***pas d'information dans le SDAGE 2016-2021.***



- Calcaires profonds jurassiques de Valensole + conglomérats du plateau de Valensole
- Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents

7.4 L'énergie, consommation et incidences sur la qualité de l'air

Consommation d'énergie par la commune de Valensole ➡ 1,66% de la consommation des Alpes de Haute Provence

Soit: 9658,79 tonnes équivalent pétrole (c'est-à-dire équivalent à 70509 barils de pétrole brut)

- Secteurs principaux consommateurs : le transport => **38%** et le résidentiel => **37%**
- **Moyenne du 04: 35% résidentiel et 30% transport**
- Principaux types d'énergies consommés: produits pétroliers => **49%** et Electricité => **44%**
- **Moyenne du 04: 45% d'électricité et 40 % de produits pétroliers**

Remarque: 6% de biomasse utilisés (valorisation du bois) et 5 % dans le département.

Sources: energ'air PACA données 2010 validées en 2013

Zoom sur les Gaz à effet de serre (Valeur de référence CO₂)

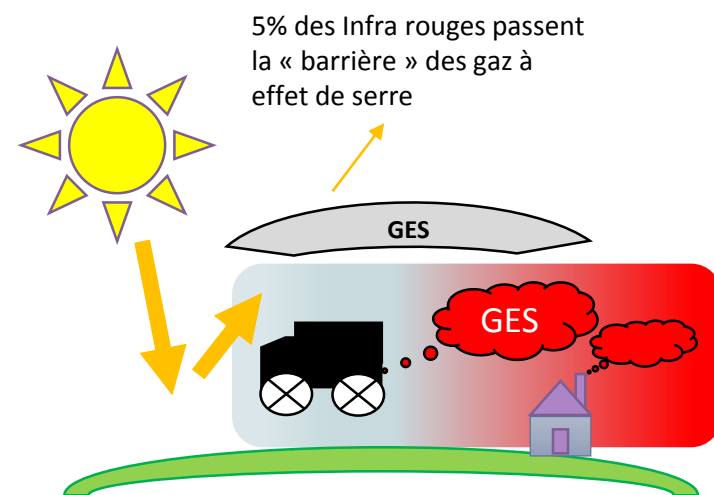
Emissions: 15 574 tonnes par an dont 67% issus du transport contre 53% dans le département.

Sources: energ'air PACA données 2010 validées en 2013



Schéma régional climat air énergie:

- Maîtrise de la demande énergétique et adaptation aux effets attendus du changement climatique
- Lutte contre les pollutions atmosphériques et réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables



7.4 L'énergie, Production et potentiel

Potentiel solaire avéré, valorisé par la centrale de Catalunya et encore valorisable, d'où une réflexion à mener. exemple équipement de bâtiments publics, agricoles, privés...

- Production d'énergie avant la mise en service du parc Photovoltaïque => 165,14 MWh/an (*source energ'air PACA données 2010 validées en 2013*)
- Puissance électrique installée (*source étude d'impact*) => 12MWc soit environ 18 000MWh/an

Potentiel bois-énergie

- Le groupe scolaire est chauffé grâce à une chaudière à bois.